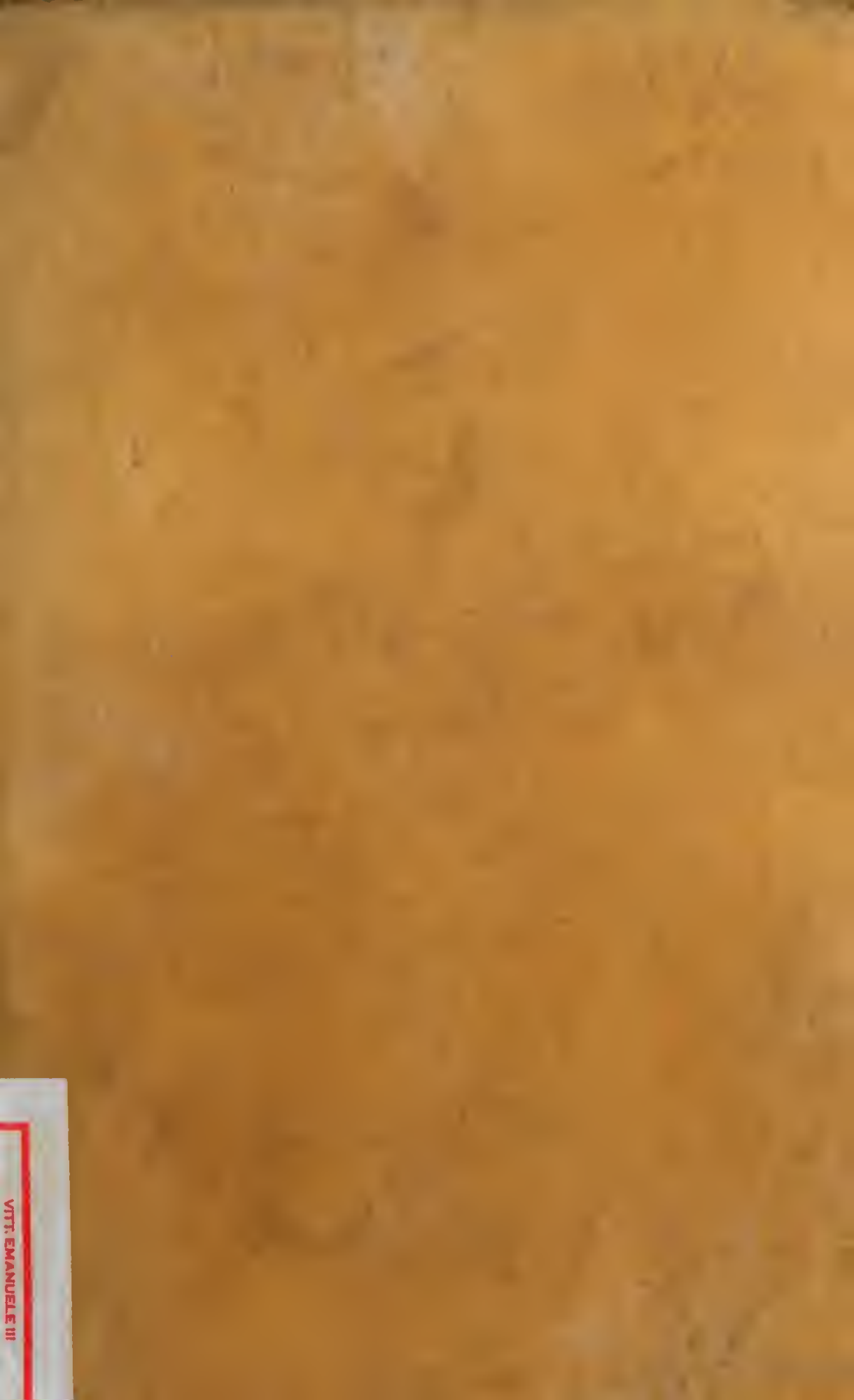
VITT. EMANUELE III

DO PIZZOFALCO
NAZIONALE
B. Prov.
XIV
289
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
32-a-24
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XIX

Palchetto 6
Num.° d' ordine 15
32-a-24

123
3
43

P. Peru.
XIV
289

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON.
TOME ONZIEME.

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV
JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome III.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 13 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le dépôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon: cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en 15 voll. in-8. et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en 4 voll. in-8.* Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

645788
SBN

OEUVRES

COMPLETTES

DE

LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME ONZIEME.

A STRASBOURG
chez J. G. TREUTTEL, Libraire
et se trouve A PARIS
chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor n°. 11.
1791.

TABLE

des personnages illuſtres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le troisieme Tome de ce dictionnaire.

M.

Marchin. 1
dix Maréchaux de France.
1. *Chamilly*. 4
2. *Estrées*. 5
3. *Châteaurenaud*. . . . 7
4. *Vauban*. 8
5. *Rosen*. 9
6. *Huxelles*. 9
7. *Teſſé*. 13
8. *Montrevel*. 15
9. *Tallard*. 15
10. *Harcourt*. 17
Mauresse, religieuse distinguée. 18
Mazarin, le duc de, . . . 20
Mesmes, pr. préſident du parlement. 23
Miramion, Mad. de, . . . 26
Montbelliard, le prince de, . 28

page

Montchevreuil. . . . 34
Montespan, M. de; . . 36

N.

Nassau le prince de, . 36
Nevers, le duc de, . . 38
Noailles, de, pr. Maréchal, . 41
Noailles, le duc de, . . 45
Nogaret, Mad. de, . . 59
Novion. . . . 60

O.

O, Mad. d' . . 61
Orange, princesse d', . 66
Orry. . . . 68

P.

Paris, les freres, . . 69
Pierre I. . . . 73
Polignac, Cardinal de, . 75
Pompadour, l'abbé de, . 77
Pomponne. . . 78
Pontchartrain. . . 87
Prusse, la, Frédéric III. . 109

TABLE

NOTES ET ADDITIONS.

page

I. *Sur M. de* Montespan, *époux de la maîtresse du roi Louis XIV, et sur la maniere dont le Roi et Colbert s'y prirent pour éloigner ce mari irrité de la capitale.* 115

II. *Sur l'article de* Mad. d'O, *dame du palais.* 117

III. *Sur l'article des freres* Paris. 119

IV. *Sur les pieces relatives au Czar* Pierre I. *et à son fils, remises au duc de Saint-Simon en 1720, par M. le Baron de Schleniz, ministre du Czar, et imprimés sur l'original, tiré des portefeuilles du duc de Saint-Simon.* 122

V. *Sur le prince* Alexis, *fils du Czar* Pierre I: *suite des pieces originales relatives au procès du prince Alexis, tirées du porte-feuille du duc de Saint-Simon et remises en 1720 à ce Seigneur, par M. Hop, ministre des Hollandois à Paris, imprimées sur l'original, déposé comme la pièce précédente chez le* libraire *éditeur.*

Mémoire présenté aux Etats-Généraux, par le prince de Kurakim, Ambassadeur du Czar. 129

VI. *Sur l'article du cardinal de* Polignac, *pour servir de supplément à la notice du duc de Saint-Simon: et lettres extraites de sa correspondance avec le duc de Richelieu alors Ambassadeur à Vienne.* 141

VII. *Sur* Louis XIV, *sur son caractère belliqueux, sur ses expéditions personnelles à la guerre.* 148

page

VIII. *Sur* Louis XV, *sur sa jeunesse, sur son caractère, sur son attachement aveugle à Fleury, son précepteur, sur la reine et sur sa cour et ses ministres, au commencement de son mariage et sur les amours de ce monarque.* 153

Sur la disgrace de madame de Mailly *supplantée en* 1742, *le* 2 *novembre, par sa soeur, Mad. de la Tournelle, qui fut depuis duchesse de Châteauroux.* 166

Parodie de la derniere scène de Mithridate. Le Roi et les cardinaux de Fleury de Tencin. 174

Le duc de Richelieu donnant au duc d'Agenois une autre maîtresse pour faciliter les amours du roi Louis XV et détacher madame de la Tournelle de son amant d'Agenois. 177

Entretien d'Agenor Selicis, bacha de Bender et d'Osmin son confident. 178

Parodie de quelques scènes de la tragédie de Bérénice ou entretien du Roi et de Mad. de Châteauroux obligé de partir. 182

IX. *Sur le père La* Chaise, *confesseur du Roi et jesuite.* 197

X. *De* Mesmes, *premier président pendant la régence du duc d'Orléans.* 199

XI. Nantes. *Conspirations des Bretons contre la régence du duc d'Orléans; leur exécution à Nantes.* 202

HOMMES

HOMMES

ILLUSTRES

DES REGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

MARCHIN,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA JARRETIERE.

C'ÉTOIT un très-petit homme, vif, sémillant, ambitieux, bas, complimenteur sans fin, babillard et dévot, qui avoit plu par-là à Charost, avec qui il avoit servi en Flandre; il s'étoit fait son ami, et par-là s'étoit fait goûter à M. de Cambrai et aux ducs de Chevreuse et Beauvilliers; il ne manquoit ni d'esprit ni de manège; ne laissoit, malgré ce flux de bouche, d'être de bonne

compagnie, et d'être mêlé toujours avec la meilleure, et toujours bien avec le général sous qui il servoit: tout cela le fit choisir pour remplacer, dans l'ambassade d'Espagne, Harcourt dont la santé le mettoit hors d'état de supporter la fatigue et le travail. Cette ambasssade étoit fort au-dessus de la capacité de Marchin et de son maintien. Il étoit pauvre, et fils de ce Marchin qui a tant fait parler de lui dans le parti de M. le Prince, et à qui son mérite personnel et ses manèges entre les diverses factions valurent enfin la jarretière de Charles II, au scandale universel, parce que c'étoit un liégeois de très-peu de chose. C'étoit en 1658 qu'il commandoit l'armée d'Espagne aux Pays-bas, et que l'Empereur le fit comte d'Empire; il eut des gouvernemens et des établissemens qui lui firent épouser une Balzac, cousine germaine de la marquise de Verneuil, qui devint héritière; mais dont le fils, qui est celui dont je parle, n'en fut pas plus riche; aussi étoit-ce un panier percé.

Le Roi voulut que Marchin eût les mêmes appointemens et les mêmes traitemens que Harcourt, il voulut même qu'il eût en tout une maison et un équipage pareil; il lui ordonna en conséquence de les commander, et paya tout.

Le Portugal venoit de se joindre à l'Espagne, et M. de Savoye avoit signé le traité du mariage de sa fille avec le roi d'Espagne, et celui de la jonction de ses troupes avec les nôtres et celles

d'Espagne ; en Italie il devoit commander en chef, avec Catinat sous lui pour les nôtres, et Vaudemont pour les Espagnols.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

PROMOTION de dix maréchaux de France en 1703, leur fortune et leur caractère.

LE dimanche, 14 janvier, le Roi fit dix maréchaux de France, qui, avec les neuf qui l'étoient, firent dix-neuf : c'étoit pour n'en pas manquer.

ANCIENS.		NOUVEAUX.	
MESSIEURS		MESSIEURS	
Duras	1675.	Chamilly, lieut. génér.	1678.
Estrées, père	1681.	Estrées, fils (*)	1684.
Choiseul	1693.	Châteaurenaud, fév.	1688.
Villeroi		Vauban, août	*idem.*
Joyeuse		Rosen	*idem.*
Boufflers		Huxelles	*idem.*
Noailles		Tessé	1692.
Catinat		Montrevel	1693.
Villars	1702.	Tallart	*idem.*
		Harcourt	*idem.*

(*) Qui prit le nom de maréchal de Coeuvres pour le distinguer de son père : rare singularité de l'être tous deux, et plus encore de trois maréchaux d'Estrées de père en fils, tous trois gens de guerre et de mérite, et tous trois doyens des maréchaux de France.

CHAMILLY.

CHAMILLY s'appeloit Bouton, d'une race noble de Bourgogne, dont on en voit servir avant 1400, des chambellans des ducs de Bourgogne. Le père et le frère aîné du Maréchal s'attachèrent à M. le Prince, et en furent estimés. Sous ce frère, celui dont j'ai parlé, de six ans plus jeune, commença à se distinguer, il avoit servi avec réputation en Portugal et en Candie. A le voir et à l'entendre, on n'auroit jamais pu se persuader qu'il eût inspiré un amour aussi démesuré que celui qui est l'ame de ces fameuses *Lettres Portugaises*, ni qu'il eût écrit les réponses qu'on y voit à cette religieuse.

Entre plusieurs commandemens qu'il eut pendant la guerre de Hollande, le gouvernement de Grave l'illustra par cette admirable défense de plus de quatre mois, qui coûta 16,000 hommes au prince d'Orange, dont il mérita les éloges, et à qui il ne se rendit qu'avec la plus honorable composition, sur les ordres réitérés du Roi. La haine invétérée que lui portoit Louvois, ne put empêcher ce prince de lui donner le gouvernement de Strasbourg, lorsqu'il le prit l'automne de 1681.

Barbesieux ne lui fut pas plus favorable que son père. La femme de son successeur se trouva amie de celle de Chamilly, qui étoit une personne singulièrement accomplie, à

qui Louvois même avoit eu peine à résister, et dont la conversation et les manières faisoient oublier sa singulière laideur. Cette union entre elles, qui avoit toujours été intime, et l'estime particulière que Chamillart avoit pour madame de Chamilly, lui fit remettre son mari à flot.

Ce Ministre lui procura le commandement de la Rochelle et des provinces voisines, et le porta ainsi au bâton, d'autant plus aisément que le Roi avoit toujours eu de l'estime et de l'amitié pour lui. Cette promotion trop retardée fut généralement applaudie. C'étoit un gros et grand homme, le meilleur, le plus brave et le plus rempli d'honneur; mais si bête et si lourd, qu'on ne comprenoit pas qu'il pût avoir quelques talens pour la guerre.

ESTRÉES.

Le comte d'Estrées fut heureux : son père qui s'étoit fort distingué, fut choisi pour passer au service de mer, lorsque Colbert fit prendre au Roi la résolution de rétablir sa marine en 1668. Il y acquit de la gloire dès la première campagne, qui fut en Amérique. A son retour il fut vice-amiral. M. de Seignelay fit avoir à son fils la survivance de cette charge, en 1684, à l'âge de vingt-quatre ans. Le crédit des Pontchartrain père et fils, qui vouloient avoir pour la marine deux bâtons, le groupe des Noailles, dont la

faveur étoit dans son apogée, la considération du maréchal et du cardinal d'Estrées, celle des enfans de la comtesse d'Estrées, dont le Roi s'amusoit beaucoup, le sujet qui n'avoit de plus contre lui qu'un âge disproportionné de celui des autres candidats, la quantité d'actions par mer et par terre qu'il avoit vues, dans la plupart desquelles il avoit commandé en chef avec beaucoup de succès, de réputation et de valeur ; la marine qu'il entendoit bien, son application, son esprit, son savoir, tout cela ensemble le fit huit ans après maréchal de France. C'étoit un fort honnête homme, mais qui ayant été longtemps fort pauvre, ne s'épargna pas à se faire riche du temps de Law, et qui y réussit prodigieusement, mais pour vivre dans une grande magnificence et fort désordonnée. Ce qu'il amassa de livres rares et curieux, d'étoffes, de porcelaines, de diamans, de bijoux, de curiosités précieuses de toutes les sortes, ne se peut nombrer, sans en avoir jamais su user. Il avoit cinquante-deux mille volumes qui, toute sa vie, restèrent en ballots presque tous à l'hôtel de Louvois, où madame de Courtanvaux, sa soeur, lui avoit prêté un endroit pour les garder. Il en étoit de même de tout le reste. Il étoit avec cela fort bon homme, doux et poli dans le commerce, et de bonne compagnie, mais bien glorieux et aisé à égarer, grand courtisan, quoique non corrompu.

CHATEAURENAUD.

CHATEAURENAUD, du nom de Rousselet, inconnu entièrement avant le mariage de son bisaïeul avec une soeur du cardinal et du maréchal duc de Retz, à l'arrivée obscure des Gondi en France, fut le plus heureux homme de mer de son temps, où il gagna des combats et des batailles, et où il exécuta force entreprises difficiles, et fit beaucoup de belles actions. C'étoit un petit homme blondasse, qui paroissoit hébêté et qui ne trompoit guère. On ne comprenoit pas, à le voir, qu'il eût pu jamais être bon à rien. Il n'y avoit pas moyen de lui parler, encore moins de l'écouter, hors quelque récit d'actions de mer; d'ailleurs bon homme et honnête homme. Il étoit Breton.

VAUBAN.

VAUBAN s'appeloit *Le Prêtre*, petit gentilhomme de Bourgogne tout au plus, mais peut-être le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, et avec la plus grande réputation du plus savant homme dans l'art des siéges et de la fortification, le plus simple, le plus vrai, le plus modeste. C'étoit un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avoit fort l'air de guerre; mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'étoit rien

moins : jamais homme plus doux, plus compatissant, plus obligeant, mais respectueux sans nulle politesse, et le plus avare ménager de la vie des hommes, avec une valeur qui prenoit tout sur soi, et donnoit tout aux autres. Il est inconcevable qu'avec tant de droiture et de franchise, incapable de se porter à rien de faux ni de mauvais, il ait pu gagner, au point qu'il fit, l'amitié et la confiance de Louvois et du Roi. Ce prince s'étoit ouvert à lui un an auparavant, de la volonté qu'il avoit de le faire maréchal de France. Vauban l'avoit supplié de faire réflexion que cette dignité n'étoit point faite pour un homme de son état, qui ne pouvoit jamais commander ses armées, et qui les jetteroit dans l'embarras, si, faisant un siége, le général se trouvoit moins ancien maréchal de France que lui. Un refus si généreux, et appuyé de raisons que la seule vertu fournissoit, augmenta encore le désir du Roi de la couronner. Vauban avoit fait cinquante-trois siéges en chef, dont une vingtaine en présence du Roi qui crut se faire maréchal de France soi-même, et honora ses propres lauriers en donnant le bâton à Vauban; il le reçut avec la même modestie qu'il avoit marqué de désintéressement. Tout applaudit à ce comble d'honneur, où aucun autre de ce genre n'etoit parvenu avant lui, et n'est arrivé depuis. Je n'ajouterai rien sur cet homme véritablement fameux, il se trouvera ailleurs occasion d'en parler encore.

ROSEN.

ROSEN étoit d'une très-ancienne noblesse de Livonie. C'étoit un grand homme, sec, qui sentoit son rustre, et qui auroit fait peur au coin d'un bois, avec une jambe arquée d'un coup de canon, ou plutôt du vent d'un canon, qu'il amenoit tout d'une pièce; excellent officier de cavalerie, très-bon même à mener une aile, mais à qui la tête tournoit en chef; et fort brutal à l'armée, et partout ailleurs qu'à sa table, où sans aucune ivrognerie, il faisoit une chère délicate, et entretenoit sa compagnie de faits de guerre qui instruisoient avec plaisir. C'étoit un homme grossier à l'extérieur, mais délié au dernier point, et qui connoissoit à merveille ce qu'il avoit à faire, avec de l'esprit, du tour et de la grâce dans tout ce qu'il disoit du plus mauvais françois du monde qu'il affectoit. Il connoisoit le Roi et son foible, et celui de la nation pour les étrangers. Aussi reprochoit-il à son fils, qu'il parloit si bien françois, qu'il ne seroit jamais qu'un sot. Il fut toujours bien avec le Roi qui l'employa avec distinction et pourvut souvent à sa subsistance.

HUXELLES.

LE nom DE HUXELLES étoit DE LAYE, et par adoption *Du Blé*, du père du trisaïeul de celui dont il s'agit ici. Ce ne fut

que vers l'an 1500 que cette adoption fut faite par le grand-oncle maternel de ce bisaïeul; dont la femme devint, par l'évènement, héritière de sa famille, aux conditions, qui furent exécutées, de prendre le nom et les armes de Du Blé, et de quitter celles de Laye. Avant cette époque on ne connoît pas trop les de Laye. Notre marquis d'Huxelles devint l'homme du M. de Louvois à qui il rendoit compte, et qui le mena vîte. Il lui fit donner, pour l'approcher du Roi, le commandement de ce malheureux camp de Maintenon, dont les inutiles travaux ruinèrent l'infanterie. A 35 ans, n'étant que maréchal de camp, Louvois lui procura le commandement de l'Alsace, sous Monclar, puis en chef à sa mort, au commencement de 1690. Quatre ans après il le fit lieutenant général, et chevalier de l'ordre à la fin de 1698. Il résida toujours à Strasbourg jusqu'en 1710, roi plutôt que commandant de l'Alsace, et servit toutes les campagnes sur le Rhin, en qualité de lieutenant général; mais avec beaucoup d'égards et de distinctions.

C'étoit un grand et assez gros homme, tout d'une venue, et qui marchoit lentement et comme se traînant, un grand visage couperosé, mais assez agreable, quoique de physionomie réfrognée par de gros sourcils, sous lesquels deux petits yeux vifs ne laissoient rien échapper à leurs regards. Il ressembloit tout-à-fait à ces gros brutaux de marchands de boeufs. Paresseux, voluptueux à l'excès

en toutes sortes de commodités, de chère exquise, grande, journalière, en choix de compagnie, en débauches grecques, dont il ne prenoit pas la peine de se cacher; glorieux jusqu'avec ses généraux, ses camarades, et ce qu'il y avoit de plus distingué, pour qui, par un air de paresse, il ne se levoit pas de son siége; alloit peu chez le général, et ne montoit presque jamais à cheval pendant les campagnes. Bas, souple, flatteur auprès des ministres et des gens dont il croyoit avoir à espérer ou à craindre, dominant sur tout le reste sans nul ménagement; un silence rarement interrompu et toujours en peu de mots, quelques sourires à propos, un air d'autorité et de poids, qu'il tiroit plus de celui de sa place et de son corps que de lui-même, et une lourde tête offusquée d'une perruque vaste, lui donnèrent la réputation d'une bonne tête, qui toutefois étoit meilleure à peindre par le Rembrand, pour une tête forte, qu'à consulter. Timide de coeur et d'esprit, corrompu dans le coeur comme dans les moeurs, jaloux, envieux, n'ayant que son but, sans contrainte des moyens, pourvu qu'il pût se conserver une écorce de probité et de vertu feinte, mais qui laissoit voir le jour à travers, et qui cédoit même aux besoins véritables. Avec de l'esprit et quelque lecture, assez peu instruit, et rien moins qu'homme de guerre, sinon quelquefois dans le discours. En tout genre le père des difficultés, sans trouver jamais de solution à pas une. Fin, délié,

profondément caché, incapable d'amitié, que relativement à soi, ni de servir personne, toujours occupé de ruses et de cabales de courtisans avec la simplicité la plus composée que j'aie vu de ma vie ; un chapeau en clabaud toujours sur les yeux, un habit gris, sans jamais d'or que les boutons, et boutonné tout du long sans vestige de cordon bleu, et son saint-esprit bien couché sous sa perruque. Toujours des voies obliques, jamais rien de net, et se conservant par-tout des portes de derrières, esclave du public, et n'approuvant jamais aucun particulier. Jusqu'en 1710, il ne venoit à Paris et à la cour que des momens pour se conserver les amis importans qu'il se savoit ménager. A la fin il s'ennuya de son Alsace, et sans en quitter le commandement, moins encore les appointemens ; car avec une grande dépense que sa vanité et ses voluptés tiroient de lui, il étoit avare ; il trouva le moyen de venir demeurer à Paris, pour travailler à sa fortune. Sous un masque d'indifférence et de paresse, il brûloit d'envie d'être de quelque chose. Il se lia étroitement aux bâtards par le premier président de Mesmes, esclave de M. et madame du Maine, qui fut la dupe de sa capacité et des leçons qu'il pouvoit tirer de lui. Il eut par lui quelques secrets accès auprés de madame de Maintenon. Il ne négligea pas le côté de Monseigneur, et Beringhem, son ami intime et celui de la Choin, le servit dans cet occasion. En voila assez pour le présent sur un homme que

nous verrons toujours le même, figurer en plus d'une sorte, et se déshonorer enfin de plus d'une façon.

TESSÉ.

Sa mère étoit soeur du père de M. de Lavardin, ambassadeur à Rome, et excommunié par Innocent XI, pour les franchises, duquel, par l'événement, il a beaucoup hérité. Le frère cadet de son père étoit le comte de Froulay, grand maréchal des logis de la maison du Roi, chevalier de l'ordre en 1661; mort en 1671, grand-père de Froulay, ambassadeur à Venise, de l'évêque du Mans et du bailli de Froulay ambassadeur de son ordre en France. Une autre alliance fut utile à la fortune de Tessé : la mère de son père étoit Escoubleau, soeur du père de Sourdis, ami intime de Saint-Pouanges, au fils duquel il donna enfin sa fille unique, et créature de Louvois, auprès duquel il produit Tessé encore tout jeune.

C'étoit un grand homme bien fait, d'une figure fort noble et fort agréable, doux, liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde. Il devint bientôt comme d'Huxelles, mais dans un genre différent; l'homme à tout faire de M. de Louvois, et celui qui de partout l'informoit de toutes choses. Aussi en fut-il promptement et roidement récompensé. Il acheta pour rien la charge nulle de colonel-général des Carabins, qui le porta, pour la supprimer, à celle de mestre de camp général

en 1684. Il venoit d'être fait maréchal de camp en 1688, quand Louvois le fit faire chevalier de l'ordre ; trois ans après il eut le meilleur gouvernement de Flandre qui est Ypres, et en 1692, il fut tout à la fois lieutenant-général et colonel général des dragons. C'étoit un manceau digne de son pays, fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. Il avoit le jargon des femmes, assez celui de courtisan, tout-à-fait l'air d'un seigneur et du grand monde, sans pourtant dépenser ; au fond ignorant à la guerre, qu'il n'avoit jamais faite, que par un hasard d'avoir été partout, et de s'être toujours trouvé à côté des actions et de presque tous les siéges. Avec un air de modestie, hardi à se faire valoir et à insinuer tout ce qui lui étoit utile. Toujours au mieux avec tout ce qui fut en crédit et dans le ministère, surtout avec les puissans valets. Sa douceur et son accortise le firent aimer, sa fadeur et le tuf qui se trouvoit bientôt, pour peu qu'il fût recherché, le firent mépriser. Conteur, quelquefois assez amusant, bientôt après plat et ennuyeux, et toujours plein de vues et de manèges. Il sut profiter de ses bassesses et de l'amitié que madame la duchesse de Bourgogne se piqua d'avoir pour lui, comme ayant été l'instrument de son bonheur, et parce qu'elle sentoit que cela plaisoit au Roi et à madame de Maintenon, et à M. le duc de Bourgogne.

MONTRÉVEL.

MONTRÉVEL primoit de loin cette promotion par la naissance. Il se pouvoit dire aussi que jointe à une brillante valeur et à une figure qui avoit enchanté, mais qui n'étoit plus la même, elle suppléoit en lui à toute autre qualité. Jamais deux hommes plus semblables que lui et le maréchal de Villeroi, qui fut toujours son protocteur, à la différence près du désintéressement du Maréchal et du pillage de Montrével, né fort pauvre et grand dépensier, et qui auroit dépouillé les autels. Sa sorte de fatuité, qui pourtant étoit extrême, étoit toute faite pour le Roi. Les modes, les dames, un gros jeu, un langage qu'il s'étoit fait de phrases comme en musique, mais tout-à-fait vides de sens et fort ordinairement de raison, les grands airs, tout cela imposoit aux sots, et plaisoit merveilleusement au Roi, soutenu d'un service très-assidu, dont toute l'ame n'étoit qu'ambition et valeur, sans avoir jamais su distinguer sa droite d'avec sa gauche, mais couvrant son ignorance universelle d'une audace que la faveur, la mode et la naissance protégeoient.

TALLARD.

C'ÉTOIT un tout autre homme. Harcourt et lui se pouvoient seuls disputer d'esprit, de finesse, d'industrie, de manéges et d'intrigues, de désir d'être, d'envie de plaire et de charmer dans le commerce de la vie et dans le

commandement; l'application, la suite, et beaucoup de talens, étoient en eux les mêmes; l'aisance dans le travail, et tous deux jamais un pas sans vue, en apparence même le plus indifférent; l'ambition pareille, peu d'égards aux moyens; tous deux doux, polis, affables, accessibles en tout temps, et capables de servir lorsqu'il ne s'agissoit que de peu de dépense de crédit. Tous deux les meilleurs intendans d'armée, et les meilleurs munitionnaires, tous deux se jouant des détails, tous deux aimés de leurs généraux, et depuis qu'ils le furent, adorés aussi des officiers généraux et particuliers et des troupes, sans abandonner la discipline. Tous deux arrivés par le service continuel d'été et d'hiver; tous deux avec la même sorte d'ambition; Harcourt par ses ambassades et madame de Maintenon en croupe; Tallard porté par le maréchal de Villeroi, et à la fin par les Soubise. C'étoit un homme de taille médiocre, avec des yeux un peu jaloux, pleins de feu et d'esprit, mais qui ne voyoient goutte, maigre, hâve, qui représentoit l'ambition, l'envie et l'avarice, beaucoup d'esprit et de grâces dans l'esprit; mais sans cesse battu du diable par son ambition, ses vues, ses menées et ses détours, et qui ne pensoit et ne respiroit autre chose; un homme enfin à la compagnie duquel tout le monde se plaisoit, et à qui personne ne se fioit.

HARCOURT.

HARCOURT.

C'ÉTOIT un beau et vaste génie d'homme ; un esprit charmant, mais une ambition sans bornes, une avarice sordide ; et quand il pouvoit prendre le montant, une hauteur, un mépris des autres, une domination insupportable ; tous les déhors de la vertu, tous les langages ; mais au fond rien ne lui coûtoit pour arriver à ses fins ; toutefois plus honnêtement corrompu qu'Huxelles, et même que Tallard et Tessé. Le plus adroit de tous les hommes en ménagemens et en souterrains, et à se concilier l'estime et les voeux publics sous une écorce d'indifférence, de simplicité, d'amour de sa campagne et des soins domestiques, et de faire peu ou point de cas de tout le reste. Il étoit assez supérieur à lui-même, pour sentir ce qui lui manquoit du côté de la guerre, quoiqu'il en eût des parties ; mais pour les grandes, il n'y atteignit pas. Aucun seigneur n'eut le monde et la cour aussi généralement pour lui. Aucun n'étoit plus tourné à y faire le premier personnage, peu ou point de plus capable de le soutenir. Avec cela beaucoup de hauteur et d'avarice, qu'il avoit même portée au point d'avoir avancé son dîner à onze heures du matin pour en mieux bannir la compagnie. Il mêloit avec grâce un air de guerre à un air de cour, d'une façon tout-à-fait noble et naturelle ; il étoit gros, point grand, et d'une laideur particulière, et qui surprenoit, mais avec des yeux si vifs et un

regard si perçant, si haut, et pourtant doux, et toute une physionomie qui pétilloit d'esprit et de grâce, qu'à peine le trouvoit-on laid. Il s'étoit démis une hanche d'une chute qu'il fit du rempart de Luxembourg en bas, où il commandoit alors, qui ne fut jamais bien remise et qui le fit demeurer fort boiteux, et fort vilainement, parce que c'étoit en arrière. Naturellement gai, et aimant à s'amuser. Il prenoit autant de tabac que le maréchal d'Huxelles, mais non pas aussi salement que lui, dont l'habit et la cravate en étoient toujours couverts. Harcourt s'aperçut de la répugnance que le Roi avoit pour cette poudre. Il le quitta tout-à-coup. On attribue à cela les apoplexies qu'il eut dans la suite, et qui lui causèrent une fin terrible.

MAURESSE,

RELIGIEUSE DISTINGUÉE A MORET.

On fut étonné à Fontaineblau qu'à peine la princesse de Savoie, depuis duchesse de Bourgogne (car elle ne fut mariée qu'à son retour), y fut arrivée, que madame de Maintenon la fit aller à un petit couvent borgne de Moret, où le lieu ne pouvoit l'amuser, ni aucune religieuse, dont il n'y en avoit pas de connues; elle y retourna plusieurs fois pendant le voyage, et cela réveilla la

curiosité et les bruits. Madame de Maintenon y alloit souvent de Fontainebleau, et à la fin on s'y étoit accoutumé. Dans ce couvent étoit une professe, une mauresse inconnue à tout le monde, et qu'on ne montroit à personne. Bontems, premier valet-de-chambre et gouverneur de Versailles, par qui les choses du secret domestique passoient de tous temps, l'y avoit mise toute jeune, avoit payé une dot qui ne se disoit pas, et depuis continuoit une grosse pension tous les ans. Il prenoit exactement soin qu'elle eût son nécessaire et tout ce qui peut passer pour abondance à une religieuse, et que tout ce qu'elle pouvoit désirer de toute espèce de douceur lui fût fourni. La feue Reine y alloit souvent de Fontainebleau, et prenoit grand soin du bien-être du couvent, et madame de Maintenon après elle. Ni l'une ni l'autre ne prenoit pas un soin direct de cette mauresse qui pût se remarquer, mais elles n'y étoient pas moins attentives. Elles ne la voyoient pas toutes les fois qu'elles y alloient, mais souvent pourtant avec une grande attention à sa santé, à sa conduite et à celle de la supérieure à son égard. Monseigneur y a été quelquefois, et les princes ses enfans une ou deux fois, et tous ont demandé et vu la mauresse. Elle étoit là avec plus de considération que la personne la plus connue et la plus distinguée, et se prévaloit fort des soins que l'on prenoit d'elle et du mystère qu'on en faisoit; et, quoiqu'elle vécût très-régulièrement, on s'apercevoit bien que la

vocation avoit été aidée. Il lui échappa une fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment, c'est mon frère qui chasse.

On prétendit qu'elle étoit fille du Roi et de la Reine, et que sa couleur l'avoit fait cacher et disparoître, et publier que la Reine avoit fait une fausse couche ; et beaucoup de gens de la cour en étoient persuadés. Quoi qu'il en soit, la chose est demeurée une énigme.

MAZARIN. (LE DUC DE)

LE DUC MAZARIN mourut dans ses terres, où il s'étoit retiré depuis plus de trente ans. Il en avoit plus de quatre-vingt, et ce ne fut une perte pour personne, tant le travers d'esprit, porté à un certain point, pervertit les plus excellentes qualités. J'ai ouï dire aux contemporains qu'on ne pouvoit pas avoir plus d'esprit, ni plus agréable, qu'il étoit de la meilleure compagnie et fort instruit, magnifique, du goût à tout, de la valeur, dans l'intime familiarité avec le Roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer et de lui en donner des marques, quoi qu'il ait fait pour être plus qu'oublié ; gracieux, affable et poli dans le commerce, extraordinairement riche par lui-même, fils du maréchal de la Meilleraye, un des hommes du plus grand mérite de son temps, à qui il succéda aux gouvernemens de Bretagne, de

Nantes, de Brest, du Port-Louis, de Saint-Malo, et dans la charge de grand maître de l'artillerie, lors absolue. Son père résista tant qu'il put à la volonté du cardinal Mazarin, son ami intime, qui choisit son fils, comme le plus riche parti qu'il connût, pour en faire son héritier en lui donnant son nom et sa nièce. Le Maréchal, qui avoit de la vertu, disoit que ces biens lui faisoient peur, et que leur immensité accableroit et feroit périr sa famille; à la fin il fallut céder. Dans un procès que M. Mazarin eut avec son fils, à la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine grand'chambre qu'elle lui avoit apporté vingt-huit millions. Il eut en outre le gouvernement d'Alsace, de Brisach et de Béfort, et le grand bailliage d'Haguenau qui seul étoit de 30000 livres de rente; le Roi le mit dans tous ses conseils, lui donna les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, et le distingua en tout. J'oublie le gouvernement de Vincennes; il étoit lieutenant-général dès 1654, et avoit beau jeu à devenir maréchal de France, et général d'armée. La piété si utile et si propre à faire valoir les bons talens, empoisonna tous ceux qu'il tenoit de la nature et de la fortune par le travers de son esprit. Il fit courir le monde à sa femme avec scandale; il devint ridicule au monde, insupportable au Roi, par les visions qu'il fut lui raconter qu'il avoit sur la vie qu'il menoit avec ses maîtresses.

Il se retira dans ses terres où il devint la

proie des moines et des béats qui profitèrent de ses foiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux, fit des loteries de son domestique, en sorte que le cuisinier devint son intendant, et son froteur secrétaire. Le sort marquoit, selon lui, la volonté de Dieu. Le feu prit au château de Mazarin où il étoit; chacun accourut pour l'éteindre; lui à chasser ces coquins qui attentoient à s'opposer au bon plaisir de Dieu.

Sa joie étoit qu'on lui fît des procès, parce qu'en perdant il cessoit de posséder des biens qui ne lui appartenoient pas; s'il gagnoit, il conservoit ce qui lui avoit été demandé en sureté de conscience; il désoloit les officiers de ses terres par les détails où il entroit, et les absurdités qu'il leur vouloit faire faire.

Il défendit, dans toutes ses terres, aux filles et aux femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela pouvoit leur donner. On ne finiroit point sur toutes ses folies. Il voulut faire arracher les dents de devant à ses filles, parce qu'elles étoient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance. Il ne faisoit qu'aller de terre en terre, et il promena pendant quelques années le corps de Mme Mazarin, qu'il avoit fait apporter d'Angleterre, partout où il alloit. Il vint à bout de la sorte de la plupart de tant de millions; et ne con-

serva que le gouvernement d'Alsace et deux ou trois gouvernemens particuliers.

C'étoit un assez grand et gros homme, de bonne mine, qui marquoit de l'esprit, à ce qu'il me parut une fois que je le vis chez mon père, lorsqu'il fut chevalier de l'ordre, en 1688. Depuis sa retraite dans ses terres, il ne fit que trois ou quatre apparitions de quelques jours à Paris et à la cour, où le Roi le recevoit toujours avec un air d'amitié et de distinction marquée.

MESMES,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT.

L'ANNÉE 1712 commença par le changement du premier Président du parlement de Paris. Pelletier, qui avoit succédé par le crédit de son père à Harlay, dans cette charge, manquoit des qualités nécessaires à une place aussi importante et aussi laborieuse. Il envoya sa démission au Roi le dernier jour de l'an. Cinq jours après le duc du Maine fit donner cette importante place au président de Mesmes.

Ces Mesmes sont des paysans du mont de Marsan, où il demeure, dans ce premier état, des Mesmes qui payent encore aujourd'hui la taille, nonobstant la généalogie qu'ils ont

fait fabriquer, imprimer et insérer par-tout où ils ont pu, pour abuser le monde, quoiqu'il n'ait pas été possible de changer les alliances, ni de dissimuler les petits emplois de plume à travers l'enflure et la parure des articles.

Celui-ci porta le nom de Neuchâtel du vivant de son père ; c'étoit un gros et grand homme, de figure colossale, trop marqué de petite vérole, mais dont la figure avoit beaucoup de grâce ainsi que les manières, et ensuite avec l'âge quelque chose de majestueux ; toute son étude fut celle du grand monde à qui il plut; il fut mêlé dans les plus grandes compagnies de la cour et les plus gaillardes. D'ailleurs il n'apprit rien, et fut toujours fort débauché. Il ne songeoit qu'à se divertir et à dépenser. Cette vie libertine le lia avec la jeunesse la plus distinguée, qu'il recherchoit avec soin, et ne voyoit que le moins qu'il pouvoit le palais et les gens de robe. Devenu président à mortier par la mort de son père, il ne changea guère de vie; mais se persuada qu'il étoit un seigneur, et vécut à la grandeur. Il n'oublia pas de se lier avec les courtisans qu'il put atteindre. D'Antin fut de ce nombre, et par degrés il parvint jusqu'à M. et madame du Maine, qui dans leurs projets avoient besoin de créatures principales dans le parlement, et qui ne négligèrent pas de s'attacher un président à mortier. Celui-ci ravi de s'en voir si bien reçu, songea à se faire une protection puissante du fils favori du Roi, et se dévoua jusqu'à l'indécence à toutes les fantaisies de madame du Maine,

y introduisit son frére le chevalier ; ils furent de toutes les fêtes de Sceaux, de toutes les nuits blanches. Ce chevalier n'eut pas honte de jouer aux comédies, ni le président de faire le baladin : il en devint l'esclave à n'oser ne pas tout quitter pour s'y rendre, et à se laisser peindre travesti dans un tableau historique de ces gentillesses, avec des valets de Sceaux à côté du Suisse en livrée. Ce ridicule lui en donna dans le monde, et déplut fort au parlement. Il le sentit; mais il étoit aux fers, et il importoit à ses vues de fortune de ne les pas rompre. Avançant en ancienneté parmi les présidens à mortier, il comprit qu'il étoit temps de fréquenter le palais un peu plus, et la magistrature à qui sa négligence à la voir avoit marqué trop de mépris ; il ne crut pas même indifférent de s'abaisser à changer de manières pour les avocats, procureurs, &c. et néanmoins n'en refroidit pas son commerce avec les gens de la cour et les grands dont il avoit pris le ton et les manières. Il chercha aussi à suppléer à son ignorance, en apprenant bien ce qu'on appelle le *trantran* du palais, et à connoître le foible de chacun de messieurs, qui avoient du crédit, de la considération dans leurs chambres. Beaucoup d'esprit et de présence d'esprit, élocution facile, naturelle, agréable, pénétration, reparties promptes et justes, hardiesse jusqu'à l'effronterie ; ni ame, ni honneur, ni pudeur, petit-maître en moeurs, en religion, en pratique, habile à donner le change, à tromper, s'en moquer, tendre des

piéges, se jouer des paroles et amis, à leur être fidelle selon qu'il convenoit à ses intérêts; d'ailleurs d'excellente compagnie, charmant convive, un goût exquis en meubles, en bijoux, en fêtes, festins, en tout ce qu'aime le monde, grand brocanteur, panier percé, et les mains toujours ouvertes, mais pour le gros, et l'imagination fertile à s'en procurer; poli, affable, accueillant avec distinction, glorieux avec un air de respect pour la véritable seigneurie, et les plus bas ménagemens pour les ministres et les gens qui tenoient à la Cour.

MIRAMION. (MADAME DE)

Le nom de madame de Miramion étoit Bonneau : elle mourut à l'âge de soixante-six ans, ce qui fut une perte véritable pour la société. Son oncle Rabelle étoit un fort riche bourgeois de Paris. Elle avoit épousé un homme d'Orléans, fort riche, dont le père avoit obtenu des lettres-patentes pour changer son sale et ridicule nom de Beauvit en celui de Beauharnois ; elle fut mariée et veuve la même année en 1645, et demeura grosse d'une fille qu'elle maria à un homme de robe ; c'étoit M. de Nesmond, qu'elle vit longtemps président à mortier à Paris, et qui n'eut point d'enfans. Madame de Miramion,

jeune, belle et riche, fut extrêmement recherchée de se marier, sans y vouloir entendre. Bussi de Rabutin, si connu par son Histoire amoureuse des Gaules et par la profonde disgrâce qu'elle lui attira, et encore plus par la vanité de son esprit et la bassesse de son coeur, quoique très-brave à la guerre, la vouloit épouser absolument, et protégé par monseigneur le Prince, qui n'eut pas dans les suites lieu de se louer de lui, l'enleva et la conduisit dans un château. Tout en y arrivant elle prononça, devant tout ce qui s'y trouva de gens, un voeu de chasteté, puis dit à Bussi, à voir ce qu'il vouloit faire. Il se trouva étrangement déconcerté de cette action si forte et si publique, et ne songea plus qu'à mettre sa proie en liberté, et à tâcher d'accommoder son affaire. De ce moment madame de Miramion se consacra entièrement à la piété et à toutes sortes de bonnes oeuvres. C'étoit une femme d'un grand sens et d'une grande douceur, qui, de sa tête et de sa bourse, eut part à beaucoup d'établissemens très-utiles à Paris; et elle donna la perfection à celui de la communauté de Sainte-Geneviève, sur le quai de la Tournelle, où elle se retira, et qu'elle conduisit avec grande édification, et qui est si utile à la sureté de tant de jeunes filles, et à la retraite de tant d'autres filles et veuves. Le Roi eut toujours pour elle une grande considération, dont son humilité ne se servoit qu'avec grande réserve, et pour le bien des autres, ainsi que de celle que lui témoignèrent toute sa vie les

ministres, les supérieurs ecclésiastiques et les magistrats publics. Sa fille, dont la maison étoit contiguë à la sienne, se fit un titre d'en prendre soin après sa mort; et, devenue veuve, se fit dévote en titre d'office et d'orgueil sans quitter le monde, qu'autant qu'il fallut pour vivre dans la réserve sans s'ennuyer. Elle s'étoit ménagée les amis de sa mère de son vivant, et les sut bien cultiver après, surtout madame de Maintenon, dont elle se vantoit modestement. Ce fut la première femme de son état qui ait fait écrire sur sa porte, *Hôtel de Nesmond.* On en rit, on s'en scandalisa; mais l'écriteau demeura, et est devenu l'exemple et le père de ceux qui, de toute espèce, ont peu-à-peu inondé Paris. C'étoit une créature suffisante, aigre, altière, en un mot, une franche dévote, et dont le maintien la découvroit pleinement.

MONTBELLIARD. (LE PRINCE DE)

LE PRINCE DE MONTBELLIARD, cadet de la maison de Wurtemberg, vint à Paris pour demander que ses enfans fussent reconnus légitimes et princes, quoiqu'il les eût de trois femmes qu'il avoit eues à la fois, dont deux étoient actuellement vivantes et chez lui à Montbelliard, tout contre la Franche-Comté, où il faisoit appeler l'une *la douairière* et l'autre *la régnante.* Il prétendoit que les lois de l'Empire et les règles du

luthéranisme qu'il professoit, lui permettoient ces mariages : le comte de la Marck, comme versé dans les lois allemandes, fut chargé d'examiner cette affaire avec Armenonville. Qu'une folie de cette nature ait passé par la tête de quelqu'un, il y a de quoi s'en étonner; mais, de la faire examiner comme chose susceptible de l'être sérieusement, cela fait voir à quel point le Régent étoit facile à ce qui n'avoit point de contradicteur. M. de Montbelliard, du temps du feu Roi, s'étoit contenté de vouloir faire légitimer ses enfans, et en avoit été refusé; maintenant il veut qu'ils soient non pas légitimés, mais légitimes. On se moqua de lui, et il s'en retourna chez lui. Qui ne croiroit cette chimère finie? Elle reparut à Vienne avec les mêmes prétentions. Elle y fut foudroyée par le Conseil aulique, qui déclara tous ces enfans bâtards. Ce ne fut pas tout; le prince de Monbelliard maria un de ses fils à une de ses filles, sous prétexte que la mère de cette fille, l'avoit eue d'un mari à qui il l'avoit enlevée, puis épousée; et long-temps après il fut vérifié que cette fille était de lui, quoiqu'il ne l'ait pas avoué, et que le mariage ait subsisté.

Après ce sceau de réprobation, M. de Montbelliard mourut. Le duc de Wurtemberg, à qui ce partage de cadet de sa maison revenoit par l'extinction de cette branche, voulut s'en mettre en possession; les bâtards se barricadèrent et portèrent leurs prétentions au parlement de Paris. Ils étoient réunis

contre le duc de Wurtemberg; mais divisés entre eux, ceux de chacune des deux prétendues femmes, se traitant réciproquement de bâtards. Le frère et la soeur mariés vinrent à Paris. Ce mari n'étoit qu'un lourdaut; mais la femme une maîtresse intrigante. Ces sortes de créatures se sentent de loin les unes les autres. Mme de Mézières, qui excelloit en intrigues, avoit marié une de ses filles à M. de Montauban, cadet du feu prince de Guemenée, au grand regret des Rohan, qui pourtant, l'affaire faite, jugèrent a propos de s'aider d'une aussi dangereuse créature pour ne l'avoir pas contraire dans leur famille, et tirer parti de sa fertilité. Elle et cette bâtarde qui avoit épousé son propre frère, firent connaissance. La Mezières, bien avertie que la bâtarde avoit mis la main sur le riche magot du prince de Montbelliard, fit espérer sa protection et celle de ses amis; mais à des conditions. La princesse de Carignan, quoique d'une espèce bien différente par le mariage qu'elle avoit fait, n'étoit ni moins intrigante, ni moins intéressée que toutes les deux; elle entra de part avec elle, moyennant sa protection. Ces deux femmes et leur suite donnèrent dans l'oeil de la bâtarde. Elle sentoit bien qu'il lui falloit un crédit très-supérieur pour réussir; elle crut l'avoir trouvé. Le marché se conclut; les conditions furent une grosse somme comptant dès lors à la Mézières, et une moindre à Mme de Carignan, et le mariage arrêté entre le fils de la bâtarde, et une fille de Mme de

Montauban, qui n'auroit lieu qu'en cas du plein succès de l'affaire, qu'on ne donneroit rien ou presque rien pour la dot; mais que par le gain du procès, le bâtard, frère, mari tout-à-la fois de cette bâtarde, père et mère du gendre futur de Mme de Montauban, étant déclaré légitime et héritier du comté de Montbelliard, par conséquent de la maison de Wurtemberg; la Mézières, tous les Rohan et Mme de Carignan, lui feroient obtenir le rang de prince étranger, et que, dès ce moment du marché, ils feroient tous leur propre affaire de la sienne. Ce marché étoit excellent pour toutes les parties dont chacune y trouvoit merveilleusement son compte; mais les deux maîtresses intrigantes surtout, qui en pêchoient gros dès lors, quoi qu'il pût arriver. Les choses ainsi réglées, les protectrices du frère et de la soeur, mari et femme, leur firent prendre effrontément le nom, le titre, les armes et les livrées du feu prince de Montbelliard leur père, avec un équipage sortable à ce nouvel état, qui, de leur propre autorité, préjugeoit le fond du procès. Tous les Rohan se mirent en pièces; Mme de Carignan remua tous les Luynes, et fit agir la duchesse de Levis et Mme de Dangeau auprès du cardinal. Elle-même travailla auprès du Garde des Sceaux, Chauvelin, avec ses bassesses et ses adresses accoutumées, et auprès duquel elle avoit grand crédit, pour remuer tous les dévots à la mode, c'est-à-dire tous les jésuites et toute la constitution. Les nouveaux Montbelliard abjurèrent le luthéranisme, et, quoique

frère et soeur mariés ensemble, devinrent une merveille de piété. L'effet répondit aux espérances de cette belle conversion, tout ce côté-là s'intrigua pour eux, et prit leur parti jusqu'au fanatisme; mais lorsque le succès paroissoit infaillible par tous les ressorts que l'artifice avoit su faire jouer, l'Empereur, excité par le duc de Wurtemberg, se fâcha. Il fit dire au Roi, c'est-à-dire, au cardinal de Fleury, qu'il trouvoit fort etrange qu'on prétendît juger en France une affaire jugée en son Conseil aulique, seul compétant de connoître l'état des princes de l'Empire et de leurs successions. Il se trouva qu'on étoit alors en désir et en termes de conclure la paix avec lui. Le cardinal, à qui Chauvelin avoit, pour son intérêt particulier, qui n'est pas de ce sujet, fait entreprendre très-légèrement et fort mal à propos cette guerre, en étoit fort las, quoiqu'elle n'eût guère duré; tellement que toutes les intrigues ne purent étouffer les égards qu'on crut devoir aux plaintes de l'Empereur, et l'affaire fut arrêtée. L'intérêt de ces prétendus Montbelliard et de leurs protecteurs étoit trop grand, pour quitter prise. Ils espérèrent trouver et profiter d'autres conjonctures, et en attendant continuèrent à porter les noms, armes, titres et livrées qu'ils avoient arborés; ils se rabattirent à se faire plaindre et à entretenir leurs amis et leur cabale. Cela dura des années qui éclaircirent leurs plus puissantes protections. Les Rohan, seuls en vigueur, leur restoient, et les manèges de la Mézières. Mais tout vieillissoit et

s'engourdisssoit.

s'engourdissoit. Je ne sais comment le duc de Wurtemberg consentit à revenir procéder au parlement de Paris. Il est vrai que le Roi avoit eu lieu d'être fort content de lui, pour empêcher tant qu'il avoit pu, et avec succès, les cercles du Rhin de se déclarer lors de la guerre que la mort de l'Empereur avoit fait renaître. Ce procés fut donc repris au parlement; mais les choses étoient trop changées pour les faux Montbelliard. Cette affaire si singulière avoit fait trop de bruit et trop duré. Elle avoit à la fin été éclaircie de tous les artifices dont elle avoit été voilée : l'état de cette bâtardise étoit connu; celui de cet incestueux et abominable mariage ne le fut pas moins; le monde s'indigna qu'une prétention si monstrueuse fût soufferte ; les dévots eurent honte à leur tour de l'avoir tant protégée, tellement qu'il intervint enfin un arrêt contradictoire en la Grand'chambre, qui replongea cette canaille infame dans le néant d'où elle n'auroit jamais dû sortir.

MONTCHEVREUIL,

CHEVALIER DES ORDRES DU ROI ET GOUVERNEUR DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Il y avoit parmi les gens de la cour un Montchevreuil ; il étoit Mornay, de bonne maison, sans esprit aucun, et gueux comme un rat d'église. Villarceaux, de même maison que lui, étoit un débauché fort riche, ainsi que l'abbé, son frère, avec qui il vivoit. Villarceaux entretint longtemps madame Scarron, et se tenoit presque tout l'été à Villarceaux. Sa femme, dont la vertu et la douceur donnoient une sorte de respect au mari, lui devint une peine de mener cette vie en sa présence. Il proposa à son cousin Montchevreuil de le recevoir chez lui avec sa compagnie, et qu'il mettroit la nappe pour lui. Cela fut accepté avec joie, et ils vécurent de la sorte nombre d'étés à Montchevreuil. La Scarron, devenue Reine, eut cela de bon, qu'elle aima presque tous ses vieux amis en tous les temps de sa vie ; elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour, où les Villarceaux, trop libertins, ne se pouvaient contraindre. Elle voulut que Montchevreuil fût l'un des trois témoins de son mariage avec le Roi.

Elle lui procura le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye, l'attacha à M. du Maine, le fit chevalier de l'ordre avec le fils de Villarceaux, au refus du père, en 1688, qu'il aima mieux pour son fils que pour lui-même, et mis sous la conduite de madame de Montchevreuil, mademoiselle de Blois, jusqu'à son mariage avec M. le duc de Chartres, après avoir été gouvernante des filles d'honneur de madame la Dauphine; emploi qu'elle prit par pauvreté. Montchevreuil étoit un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais. Sa femme, qui étoit Boucher d'Orsay, étoit une grande créature, maigre, jaune, qui rioit niais et montroit de longues vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquoit que la baguette pour être une parfaite sorcière. Sans aucun esprit, elle avoit tellement captivé madame de Maintenon, qu'elle ne voyoit que par ses yeux, et ses yeux ne voyoient que des apparences, et la laissoient la dupe de tout; elle étoit pourtant la surveillante de toutes les femmes de la cour; et de son témoignage dépendoient les distinctions ou les dégoûts, et souvent, par un enchaînement, les fortunes; tout, jusqu'aux ministres, jusqu'aux filles du Roi, trembloit devant elle. On ne l'approchoit que difficilement: un souris étoit une faveur qui se comptoit pour beaucoup; le Roi avoit pour elle la considération la plus marquée, elle étoit de tous les voyages, et toujours avec madame de Maintenon.

MONTESPAN. (M. DE)

M. DE MONTESPAN mourut dans ses terres de Guyenne, trop connu par la funeste beauté de sa femme et par ses nombreux et plus funestes fruits. Il n'en avoit eu qu'un fils unique avant l'amour du Roi, qui étoit le marquis d'Antin, ménin de Monseigneur, lequel sut tirer un grand parti de la honte de sa maison. Dès que son père fut mort, il écrivit au Roi pour demander de faire examiner ses prétentions à la dignité de duc d'Epernon ; tous les enfans de sa mère en supplièrent le Roi après son souper, ou de le faire duc, M. le duc d'Orléans, portant la parole. Cette folie d'Epernon fut en effet son chausse-pied : mais les momens n'en étoient pas venus; un obstacle invincible l'arrêtoit encore. Madame de Montespan vivoit, et madame de Maintenon la haïssoit trop pour lui donner le plaisir de voir l'élevation de son fils.

NASSAU. (LE PRINCE DE)

Le prince de Nassau, gouverneur héréditaire des provinces de Frise et de Groeningue, se noya au passage du Mordick. La pluie le rendit paresseux de sortir de son carrosse et

de passer dans un autre bâtiment que celui où il s'embarqua, les chevaux s'effrayèrent et causèrent tout le désordre; il n'y périt que deux ou trois personnes avec lui.

Il avoit pris le nom de prince d'Orange depuis la mort du roi Guillaume qui l'avoit fait son héritier de tout ce qu'il avoit pu. Le pensionnaire Heinsius, tout-puissant en Hollande, et la créature la plus affidée et la plus dévouée au roi Guillaume, le vouloit faire stadhouder de la république.

Il étoit bien fait, spirituel, appliqué, affable, aimé, il promettoit infiniment pour son âge; il avoit épousé la soeur du landgrave de Hesse-Cassel, depuis roi de Suède. Il la laissa grosse d'un fils unique qui porte aussi le nom de prince d'Orange, qui a épousé une fille du roi Jacques II d'Angleterre, qui est bossu, vilain, mais qui a beaucoup d'esprit et d'ambition, et qui n'oublie rien pour arriver au stadhouderat, dont il paroît néanmoins encore assez éloigné.

NEVERS, (LE DUC DE)

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI, GOUVERNEUR DE LA ROCHELLE ET DU NIVERNOIS, &c.

Le cardinal Mazarin avoit deux soeurs, madame Martinozi qui n'eut que deux filles, l'une mariée au duc de Modène et mère de la reine d'Angleterre, épouse du roi Jacques II, l'autre à M. le prince de Conti d'aujourd'hui ; et madame Mancini qui eut cinq filles et trois fils. Les filles furent la duchesse de Vendôme, mère du dernier duc de Vendôme, et du grand prieur dont le père fut cardinal après la mort de sa femme ; la comtesse de Soissons, mère du dernier comte de Soissons et du fameux prince Eugène, et la Connetable Colonne, qui toutes deux ont fait tant de bruit dans le monde ; la duchesse Mazarin qui, avec le nom et les armes de Mazarini-Mancini porta vingt-six millions en mariage au fils du maréchal de la Meilleraye, et qui est morte en Angleterre, après y avoir demeuré longues années ; et la duchesse de Bouillon grand'mère du duc de Bouillon d'aujourd'hui

Des trois fils, l'aîné fut tué tout jeune au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1652. Il promettoit tout. Le cardinal Mazarin l'aimoit

tellement, qu'il lui confioit à cet âge beaucoup de choses importantes et secrètes, pour le former aux affaires où il avoit dessein de le pousser. Le troisième, étant au collège des Jésuites, fort envié des écoliers par toutes les distinctions qu'il y recevoit, se laissa aller à se mettre à son tour dans une couverture et à se laisser berner. Ils le bernèrent si bien qu'il se cassa la tête à quatorze ans qu'il avoit. Le Roi, qui étoit à Paris, le vint voir au collège. Cela fit grand bruit, mais n'empêcha pas le petit Mancini de mourir.

Resta seul le second qui est M. de Nevers dont il s'agit ici. C'étoit un Italien, très-italien, de beaucoup d'esprit, facile, extrêmement orné, qui faisoit les plus jolis vers du monde qui ne lui coûtoient rien, et sur le champ, qui en a donné aussi des pièces entières. Un homme de la meilleure compagnie du monde, qui ne se soucioit de quoi que ce fût. Paresseux, voluptueux, avare à l'excès, qui alloit souvent acheter lui-même, à la halle et ailleurs, ce qu'il vouloit manger, et qui faisoit d'ordinaire son garde-manger de sa chambre. Il voyoit bonne compagnie dont il étoit recherché, il en voyoit aussi de mauvaise et d'obscure avec laquelle il se plaisoit. Il étoit en tout extrêmement singulier. C'étoit un grand homme, sec, mais bien fait, dont la physionomie disoit tout ce qu'il étoit. Son oncle le laissa fort riche et grandement apparenté. Il ne tint qu'à lui de faire une grande fortune à l'ombre de la mémoire du cardinal

Mazarin, à laquelle, très-longtemps, le Roi accorda tout.

M. de Nevers fut capitaine des Mousquetaires, il eut le régiment d'infanterie du Roi que ce prince affectionna particulièrement toute sa vie ; mais ce qui eût dû conduire loin M. de Nevers, l'importuna ; la guerre et les troupes n'étoient pas son fait, ni la cour guère davantage. Il quitta ses emplois pour la paresse et ses plaisirs. Il avoit porté la queue du Roi le lendemain de son sacre, lorsqu'il reçut l'ordre du Saint-Esprit. En conséquence M. de Nevers fut chevalier de l'ordre à la promotion de 1661, qu'il n'avoit que 20 ans. Il se défit du gouvernement de la Rochelle, et il épousa, en 1670, la plus belle personne de la cour, la fille aînée de M. de Thiange. Il obtint, en 1678, un brevet de duc qu'il ne tint qu'à lui, dix ans durant, de faire enregistrer. Il le négligea. Ce désir se réveilla dans les temps, mais il ne put l'obtenir alors. Il fut souvent jaloux, fort inutilement ; mais jamais brouillé avec sa femme qu'il n'appeloit jamais que Diane ; il en eut deux fils et deux filles. L'une épousa le prince de Chimay, l'autre fut duchesse d'Estrées ; elles moururent toutes les deux sans enfans.

Les deux fils furent M. de Donzi, fort mal avec son père, et qui, par la duchesse de Sforce, soeur de sa nièce, a été fait duc et pair pendant la dernière régence, et M. Mancini, qui eut les biens d'Italie. M. de

Nevers, mourut à soixante-six ans. Il avoit conservé le petit gouvernement du Nivernois, parce que tout ce pays étoit presqu'à lui. Son fils qui ne servit point, et dont la conduite d'ailleurs avoit toujours déplu au Roi, ne put l'obtenir. Il hasarda de se faire appeler le duc de Donzi, mais le Roi le trouva mauvais et lui fit défendre de continuer à se faire appeler duc, et d'en prendre le titre ni aucune marque.

NOAILLES, (DE)

PREMIER MARÉCHAL.

Le maréchal de Noailles donna à toute la cour le spectacle d'une mort qui put lui fournir de grandes réflexions. C'étoit un homme d'une grosseur prodigieuse, qui, précisément comme un cheval, mourut *de gras fondu*. Aussi il étoit grand mangeur et faisoit chez lui grande et délicate chère, mais pour sa famille et pour un petit nombre d'autres gens. Né dans l'intérieur de la cour, d'un père et d'une mère en charge, et qui tenoient intimement au cardinal Mazarin et à la Reine-mère, il en avoit pris tout l'esprit et conformé le sien en tout. Tout pensant, grossier, et moins que médiocre qu'il étoit, jamais homme plus renfermé, plus particulier, plus mystérieux, ni plus profondément occupé de la

cour; point d'homme si bas pour tous les gens en place, point d'homme si haut dès qu'il le pouvoit, et avec cela fort brutal. On l'a vu duc et capitaine des gardes, porter comme un page la queue de madame de Montespan, tandis que celle de la Reine ne l'est que par l'exempt de garde en service; et le même homme, commandant en Languedoc, avoit ses gardes le long de son drap de pied à la messe, et ses aumôniers tournés vers son prie-dieu, avec la même pompe et cérémonie que celles de la messe du Roi, et le reste de même. Le Roi, qui étoit son idole, devenu dévot, le jeta dans la dévotion affichée; communiant tous les huit jours et quelquefois encore plus souvent. Les grand'messes, vêpres, salut, il n'y manquoit que pour les heures de cour ou des momens de fortune. Avec tout cela il n'avoit pas encore renoncé à la grisette et d'en faire des parties secrètes avec Rouillé du Coudray, son intime, et grand et public débauché, à la fortune duquel il contribua, et son fils encore plus pendant la régence.

Louville m'a conté une aventure, que je ne certifie pas, mais qu'il m'a assurée; et, quoique sujet quelquefois à se frapper et à s'engouer, il étoit homme fort vrai. M. de Noailles étoit amoureux d'une fille de la musique du Roi, fort jolie; madame de Noailles laissa le bruit s'acréditer, et j'en ai ouï fort parler dans le temps; il étoit de quartier et logeoit alors dans l'appartement du quartier, sous le Roi. M. de Noailles et la fille convinrent de leurs faits: la fille vint passer la nuit avec le

duc : malheureusement le cardinal de Noailles arriva de bonne heure le matin, et sans s'arrêter, malgré les valets, il entra chez lui ; la fille de se fourrer la tête dans le lit, et le chevet par dessus : lui de s'écrier qu'il a une migraine à ne pouvoir parler ni entendre parler ; le bon cardinal le prit pour de l'argent comptant, plaignit son frère, et sortit ; le maréchal vouloit tuer le valet confident. On prit soin de cacher l'aventure, mais tout se sait à la fin. Le duc de Noailles faisoit sa cour même aux basses maîtresses de Monseigneur ; ce prince aima quelque temps la Raisin, fort belle et excellente comédienne ; elle fut malade à Fontainebleau, le duc y envoyoit sans cesse, lui faisoit des présens, et l'alloit voir avec les plus grands respects.

Avec tout cela le duc n'étoit ni un méchant homme ni un mal-honnête homme ; et, quoique avare de crédit, il a rendu des services : sa servitude plaisoit au Roi, au contraire de sa femme qu'on n'aimoit pas, et dont le Roi et la Maintenon craignoient l'esprit, les menées, la hardiesse : elle gouvernoit mari, enfans, famille, affaires, manèges de cour, avec une gaité, liberté d'esprit et facilité admirables, elle fit du Roi et de madame de Maintenon ce qu'elle voulut, et pareillement de madame la duchesse de Bourgogne ; gouverna les princesses, les ministres, et tout cela sans bassesses ; noble, magnifique, libérale, pleine d'entrailles pour ses enfans, sa famille, son nom ; capable d'amitié, elle eut des

amis et en mérita davantage ; elle ne disoit pas tout ce qu'elle pensoit, mais jamais ce qu'elle ne pensoit pas ; bonne, douce, sans humeur, franche avec prudence, et à qui il ne falloit point marcher sur les pieds, qui disoit alors à chacun son fait, mais qui n'étoit point haineuse : elle vivoit encore à 87 ans, pleine de sens, d'esprit et de santé, en patriarche dans sa nombreuse famille, fort riche et fort donnante, dévote tant qu'elle pouvoit, toujours allante et faisant les délices de ses amis, dont elle avoit conservé un bon nombre. M. de Noailles fut inconsolable d'avoir donné sa charge à son fils : ce vide lui fut insupportable, quoique toujours à la cour et dans la même considération. Dans les premiers temps, les gardes continuèrent à prendre les armes dans leurs salles pour lui ; le Roi le sut et le trouva mauvais : cela fut insupportable au Maréchal qui cessa d'y passer, et fit le tour par les cours pour aller chez sa fille de Guiche.

Sa maladie fut courte et brusque ; il mourut dans un fauteuil au milieu de sa famille et de la cour qu'il avoit si aimée ; en présence de la duchesse de Bourgogne, à qui tous les spectacles étoient bons, et des trois filles du Roi qui accoururent et le virent passer. Le cardinal son frère, eut la douleur de voir longtemps le Saint-Sacrement, dans sa chambre, qu'il ne put recevoir. La Maréchale a eu le bon esprit de ne mettre presque pas le pied à la cour depuis, et jamais depuis la mort du Roi.

NOAILLES, (LE DUC DE)

DEPUIS MARÉCHAL.

C'EST un homme fait pour la plus grande fortune, quand même il ne l'auroit pas trouvée toute faite chez lui; sa taille assez grande, mais épaisse, sa démarche lourde et forte, son vêtement uni, ou tout au plus d'officier, voudroit montrer la simplicité la plus naturelle; il la soutient de ce qu'on entend par une apparence *de sans façon et de camarade.*

On a rarement plus d'esprit et plus de toutes sortes d'esprit, plus d'art et de souplesse à accommoder le sien à celui des autres, et à leur persuader, quand cela lui est bon, qu'il est pressé des mêmes désirs et affections dont ils le sont eux-mêmes, et, pour le moins, aussi fortement qu'eux, et qu'il en est supérieurement occupé. Doux, quand il lui plaît, gracieux, affable, jamais importuné, quand même il l'est le plus, gaillard, amusant, plaisant, de la bonne et fine plaisanterie qui ne peut offenser, fécond en saillies charmantes, bon convive, musicien, prompt à revêtir comme siens tous les goûts des autres, sans jamais la moindre humeur, avec le talent de dire tout ce qu'il veut, et de parler toute une journée sans qu'on puisse en recueillir quoi que ce soit, et cela même au sallon de

Marly et dans les momens de sa vie les plus inquiets, les plus embarrassans. Je parle pour l'avoir vu bien des fois, sachant ce qu'il m'en avoit dit lui-même, et lui demandant après avec étonnement comment il pouvoit faire; aisé, accueillant, propre à toute conversation, sachant de tout, parlant de tout, l'esprit orné, mais décoré, en sorte que sur toute sorte de savoir, il avoit la superficie : mais aussi on rencontroit le tuf, pour peu qu'on approfondît, et alors on le voyoit passer au galimatias ; tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisemens les moins prévus coulent de source pour qui il veut capter ; se multiplient, se diversifient avec grâce et gentillesse, ne tarissent point, et ne sont pas sujets à dégoûter. Tout à tous avec une aisance surprenante, n'oubliant pas dans les maisons à plaire à certains anciens valets ; l'élocution nette, harmonieuse, naturelle, agréable, assez d'élégance, beaucoup d'éloquence, mais qui sent l'art, comme avec beaucoup de politesse et de grâce dans ses manières, elles ne laissent pas de sentir quelque sorte de grossièreté naturelle, et toutefois des récits charmans, et le don de créer des choses de rien pour l'amusement, et de décider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout paraisse lui rien coûter. Voilà sans doute bien de l'agréable et de grands talens de cour, heureux s'il n'en avoit pas d'autres ! mais les voici.

Tant d'art, d'appas, d'esprit, de société, de commerce, de piéges, d'amitié, d'estime, de confiance, cachent presque tous les monstres que les poëtes ont feint dans le Tartare. Une profondeur d'abyme, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée, naturelle, accoutumée à se jouer de tout, une noirceur d'ame qui fait douter s'il en a une, et qui assure qu'il ne croit rien, un mépris de toute vertu et de la plus constante pratique; et tour à tour, selon le besoin et les temps, de débauche publique abandonnée, et l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie; en tous genres de crimes, un homme qui s'entend à tout, entreprend tout, qui, pris sur le fait, ne rougit pas, et ne pousse que plus fortement sa pointe; maître en inventions et en calomnies, qui ne tarit jamais, et demeure bien rarement court; qui, se trouvant à découvert et dans l'impuissance, se replie prestement, comme les serpens, dont il conserve le venin; parmi toutes les bassesses dont il ne se lasse point et dont il ne cesse de vous regagner, dans le dessein bien arrêté de vous étrangler, et tout cela sans humeur, sans haine, sans colère; a des amis de la plus grande confiance, dont il avoue n'avoir jamais eu lieu de se plaindre, et auxquels il ne nie pas des obligations du premier ordre. Le grand ressort d'une perversité si extrêmement rare est l'ambition la plus démesurée, qui lui fait tramer ce qu'il y a de plus noir, de plus profond, de plus incroyable pour ruiner tout ce qu'il craint

d'obstacles et tout ce qui peut rendre, même sans le vouloir, son chemin moins sûr et moins uni. Avec cela une imagination également vaste, fertile, déréglée, qui embrasse tout, s'égare par-tout, s'embarrasse, et qui sans cesse s'écrase elle-même, qui devient son bourreau, et est poussée par une audace effrénée et contrainte par une timidité encore plus forte, sous le contraste desquelles il gémit, se roule, s'enferme, et ne sait que faire, que devenir, et qui protège néanmoins rarement contre ses crimes. En même temps, avec son esprit, ses talens, ses connoissances, l'homme le plus radicalement incapable de travail et d'affaires : l'excès de son imagination, la foule des vues, l'obliquité de tous les desseins qu'il bâtit en nombre, tous à la fois, les croisières qu'ils se font les uns aux autres, l'impatience de les suivre et de les démêler, mettent une confusion dans sa tête, de laquelle il ne peut sortir. C'est à la guerre, la source de tant de mouvemens inutiles, dont il harasse les troupes, sans aucun fruit, et si souvent à contre-temps, en général par des marches et contre-marches que personne ne comprend, par des détachemens qui vont et reviennent sans objet, par des contre-ordres, six, huit, dix de suite, quelquefois en une même heure aux mêmes troupes, souvent à toute l'armée pour marcher et ne marcher pas, qui en font le désespoir, le mépris, la ruine.

En affaires il suit un projet huit jours, quelquefois

quelquefois quinze et jusqu'à vingt. Tout y cède, tout y est employé ; toute autre chose languit alors dans l'abandon : il ne respire que pour ce projet ; un autre naît et se grossit dans sa tête, fait disparoître le premier, en prend la place, avec la même ardeur ; c'est un homme de grippe, de fantaisie, d'impétuosité successive, qui n'a aucune suite dans l'esprit, que pour les trames, les brigues, les piéges, les mines qu'il creuse et fait jouer sous les pieds ; c'est où il a beaucoup de suite, et où il puise toute la science pour les affaires : on verra en son temps des preuves de ce qu'on lit ici : on verra les unes avec horreur, les autres avec toute la surprise que peuvent donner les propositions les plus étranges et les plus insensées ; enfin, ce qui trouvera à peine croyance, d'un homme d'autant d'esprit employé de si bonne heure, on le verra incapable de faire un mémoire raisonné sur quoi que ce soit, incapable d'écrire une lettre d'affaires. A force de raisonner, de parler, de dicter, de prendre, reprendre, dicter, refondre, corriger, raturer, changer, tout s'évapore, il ne reste rien, les jours et les nuits se passent, la tête tourne aux secrétaires, il ne sort rien ; et quand il faut pourtant quelque chose pour montrer, il se résout enfin de le faire faire par un inconnu qu'il a déniché et mis sous la clef dans un grenier, et à qui souvent encore il fait faire et défaire dix fois, et avec la plus tranquille effronterie produit cet ouvrage comme sien. Un homme en apparence si ouvert, si aimable, si fait

exprès pour jeter de la poudre aux yeux des plus réservés, pour montrer naturellement tout ce qui peut engager de tous les côtés possibles, et pour en donner, jusques en capacité de toutes les sortes, les plus avantageuses impressions, qui en même temps ne pense que pour soi, ne fait aucun pas, quelque facile ou indifférent qu'il paroisse, qui n'ait rapport à son objet, qui pense toujours sombrement et profondément, à qui nul moyen ne coûte, qui avale la trahison et l'iniquité comme l'eau, qui sait imaginer, ourdir de loin et suivre les plus infernales trames, et un de ces hommes que la miséricorde de Dieu a rendus si rares, qui, avec la noirceur des plus grands criminels, n'a pas même ce que, faute d'expression, on appelle *la vertu* qu'il faut pour exécuter de grands crimes, mais rassemble en soi, pour les autres les plus grands dangers, et ne leur plaît que pour les perdre, comme les sirènes des poëtes. Pour sa valeur, au moins plus qu'obscurcie par l'étrange timidité de général, j'en abandonne le jugement à ceux qui l'ont vu en besogne. Il en a essuyé quelquefois des bons mots le long des lignes; ses incertitudes continuelles et ses occupations qui l'ont si fort tenu sous clef à l'armée et à la cour, ne l'ont pas fait aimer. Je finirai cet article en confirmant ce que j'ai observé de lui jusqu'en Septembre 1745, que je rédige une partie de ces mémoires; et j'ajoute de nouveaux traits à ceux déjà tracés longtemps auparavant.

Le serpent qui tenta Eve, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre-humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte, la plus fidelle, la plus parfaite, autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de ce premier ordre et du chef de tous les anges précipités du ciel: la plus vaste et la plus insatiable ambition, l'orgueil le plus suprême, l'opinion de soi la plus confiante et le mépris de tout ce qui n'est point soi le plus complet; la soif des richesses, la parade de tout savoir, la passion d'entrer dans tout, surtout de gouverner; l'envie la plus générale, en même temps la plus attachée aux objets les plus particuliers, la plus brûlante et la plus poignante; la rapine hardie jusqu'à effrayer, de faire sien, tout bon, l'utile, l'illustrant d'autrui; la jalousie générale, particulière, et s'étendant à tout, la passion de dominer toute la plus ardente, une vie ténébreuse, enfermée, ennemie de la lumière, toute occupée de projets et de recherches, de moyens d'arriver à ses fins, tous bons, pour exécrables, pour horribles qu'ils pussent être, pourvu qu'ils le fassent parvenir à ce qu'il se propose; une profondeur sans fond; voilà le dedans de M. de Noailles. Le déhors, comme il vit et qu'il figure encore, on sait comme il est fait pour le corps, des pieds, des mains; une corpulence de paysan, et la pésanteur de sa marche promettoient la taille où il est parvenu. Le visage tout dissemblable. Toute sa phisionomie est d'esprit, affluence de pensées,

finesse et fausseté, et n'est pas sans grâces; une éloquence naturelle, une élocution facile, une expression telle qu'il la veut; un homme toujours maître de soi, qui sait parler toute une journée sans jamais rien dire; qui, en conversation, est tout à celui à qui il veut plaire, et qui pense et sent si naturellement comme lui, que c'est merveille qu'une fortuite conformité si semblable. Jamais d'humeur, égalité parfaite, insinuation enchanteresse, langage de courtisan, jargon de femme, bon convive, sans aucun goût, quand il le faut, revêtu sur le champ des goûts de chacun. Egale facilité à louer et blâmer le même homme ou la même chose, suivant la personne qui lui parle, grand flatteur, avec un air de conviction et de vérité qui l'empêche d'y être prodigue, et une complaisance de persuasion factice qui l'entraîne à propos, malgré lui, dans votre opinion, ou une persuasion intime toute aussi fausse, mais toute aussi parée, quand il convient de vous résister comme malgré lui, de vous entraîner où il est entraîné lui-même. Toujours à la mode, dévot, débauché, mesuré, impie tour à tour suivant qu'il convient; mais ce qui ne varie point, simple détaché, ne se souciant que de faire le bien, amoureux de l'Etat, et citoyen comme on l'étoit à Sparte; le front serein, l'air tranquille, la conversation aisée et gaie lorsqu'il est le plus agité et le plus occupé; aimable, complaisant, entrant avec vous, quand il médite de vous accabler des inventions les plus infernales; et, quelque long délai qui arrive entre

l'arrangement de ses machines et leur effet, il ne lui en coûte pas la plus légère contrainte de vivre avec vous en liaison, en commerce continuel d'affaires et de choses de concert, enfin, en apparences les plus entières de l'amitié la plus vraie et de la confiance la plus sûre. Infiniment d'esprit, et toutes sortes de ressources dans l'esprit; mais toutes pour le mal, pour ses désirs, pour les plus profondes horreurs et les noirceurs les plus longuement excogitées, et pour pensées de toutes ses réflexions pour leurs succès. Voilà le démon; voici l'homme. Il est surprenant qu'avec tant d'esprit, de grâces, de talens, tant de désir d'en faire le plus énorme usage, tant d'application à y parvenir, et tant de moyens par sa position particulière de charges, d'emplois, de famille, d'ailliances et de fortune; il n'aie pas su se faire un ami, non pas même parmi ses plus proches. Il ne ménagea jamais que sa soeur la duchesse de Guiche, par le goût déterminé de madame de Maintenon pour elle, et le duc de Guiche à cause de sa charge, pour avoir crédit sur lui, qui de son côté étoit en respect devant l'esprit du duc de Noailles. Il n'est pas moins étonnant encore que cet homme, si enfermé, et en apparence si appliqué, qui se piquoit de tout savoir, de se connoître en livres et d'amasser une nombreuse bibliothèque, qui carressoit les gens de lettres pour en tirer, pour s'en faire honneur, pour s'en faire préconiser, n'ait jamais passé l'écorce de chaque matière, et que le peu de suite de son esprit, excepté pour

l'intrigue, ne lui ait pu permettre d'approfond r rien, ni de suivre jamais quinze jours le même objet, pour lequel tour à tour il avoit abandonné tous les autres. Ce fut la même légéreté en affaires, par conséquent la même incapacité; jamais il n'a pu faire un mémoire sur rien, jamais il n'a pu être content de ceux qu'il a fait faire. Toujours corriger, toujours résoudre, c'étoit son terme favori: ce n'est pas tout, il n'a jamais pu tirer de soi une lettre d'affaire. Ses changemens d'idées désoloient ceux qu'il employoit, et les accabloit d'un travail toujours le même, toujours à recommencer; c'est une maladie incurable en lui, et qui éclate encore par le désordre qu'elle a mis dans les expéditions, les amas en divers lieux, les ordres réitérés, et changés dix, douze, quinze fois dans le même jour, et tous contradictoires aux troupes qu'il a commandées dans ces derniers temps, et à son armée entière pour marcher ou demeurer, qui l'a rendu le fléau des troupes et des bureaux. Je ne parlerai point de sa capacité militaire dont il vante volontiers les hauts faits; je me tairai pareillement sur sa valeur personnelle, j'en laisse le public juge, je m'en rapporte à lui et même aux armées ennemies opposées à la sienne, en Italie, en Allemagne et en Flandre, et aux évènemens qui en ont résulté jusqu'en cette année 1745 en Septembre.

M. de Noailles éprouva en 1694 une aventure fâcheuse à l'armée. Lui et M. de Barbesieux

étoient fort mal ensemble, tous deux bien avec le Roi, tous deux hauts, tous deux gâtés. M. de Noailles avoit souvent obtenu quantité de choses dans son gouvernement de Roussillon qui l'y rendoient fort maître et fort indépendant du secrétaire d'Etat de la guerre. Madame de Maintenon, ennemie de M. de Louvois, l'y avoit aidé, et le fils, encore moins autorisé que le père, n'y avoit pu rien changer. Il n'aimoit point M. de Luxembourg très-lié à M. de Noailles, et de tout cela naissoit un grouppe de chaque côté qui se regardoit fort de travers. Les succès de M. de Noailles cette année en Catalogne, avoient outré Barbesieux, il en craignit de nouveaux, comme des avant-coureurs de sa perte par le crédit augmenté de ses ennemis, et tout ce qui avoit été exécuté en Catalogne, applanissoit les voies du siége de Barcelone. Cette conquête mettoit le sceau à celle de toute cette principauté, et mettoit le Roi en état d'attaquer avec succès la cour d'Espagne. Il avoit toujours eu ce but: M. de Noailles, qui savoit par le Roi même l'affection qu'il avoit à ce projet, et qui en vit enfin les moyens si avancés, n'en souhaitoit pas moins l'exécution, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle assuroit solidement la vice-royauté qu'il avoit obtenue, augmenteroit son état et sa faveur, et le rendroit nécessairement le général de l'armée qui attaqueroit l'année suivante l'Espagne par les endroits les plus sensibles et les plus aisés à pénétrer, ou la forceroit à demander la paix, dont il auroit toute la gloire. Il press a

donc le Roi de donner ses ordres à temps pour le mettre en état d'entreprendre ce siége avec sureté; et M. de Barbesieux, qu'il mettoit au désespoir, n'osoit pas manquer à ce qui lui étoit prescrit, et qui étoit éclairé par M. de Noailles, de ne manquer de rien à temps, et de ne le pas ménager s'il n'avoit pas toutes choses à points.

Une flotte de cinquante-deux vaisseaux partit le 3 Octobre de Toulon, chargée de cinq mille deux cents hommes de troupes, pris en Provence de celles de M. de Vendôme; et rien ne manquoit plus que de mettre la main à l'oeuvre, lorsque M. de Noailles voulut rendre au Roi un compte particulier, et recevoir directement ses ordres, et le tout à l'insçu de Barbesieux, pour une commission si importante pour lui. Il choisit Genlis, qui, étant sans bien et sans fortune, s'étoit donné à lui; ce Genlis gagna l'amitié de M. de Noailles, jusqu'à faire la jalousie de toute sa petite armée. M. de Noailles lui procura un régiment, et le poussa fort brusquement à la brigade, puis à être fait maréchal de camp. Il avoit de l'esprit et du manége, et n'avoit d'autre connoissance ni d'autre protection que celle dont il avoit tout reçu. M. de Noailles crut donc ne pouvoir mieux faire que de le charger d'une simple lettre de créance pour le Roi, et de le lui annoncer comme une lettre vivante qui répondroit à tout sur le champ, et qui, sans l'importuner d'une besogne de dépêches, lui en diroit plus

dans une demi-heure qu'il ne pourroit lui en écrire en plusieurs jours. Les paroles volent, l'écriture demeure; un courier peut être volé, peut tomber malade et envoyer ses dépêches. Cet expédient obvioit à tous ces inconvéniens, et laissoit M. de Barbesieux dans l'ignorance et dans l'angoisse de tout ce qui se passeroit ainsi par Genlis. M. de Barbesieux, qui avoit d'autant plus d'espions et des meilleurs en Catalogne, que c'étoit pour lui l'endroit le plus dangereux, fut averti de l'envoi de Genlis et du jour de son départ, et il sut de plus qu'il devoit arriver droit au Roi, et que surtout il avoit défense de le voir en tout. Là-dessus il prit un parti hardi. Il fit attendre Genlis aux approches de Paris et se le fit amener chez lui à Versailles, sans le perdre un moment de vue. Quand il le tint, il le cajola tant, et sut si bien lui faire sentir la différence pour sa fortune, de l'amitié de M. de Noailles, quelqu'accrédité qu'il fût, d'avec celle d'un secrétaire d'Etat de la guerre, et de sa sorte, et de son âge, qu'il le gagna au point de l'embarquer dans la plus noire perfidie, de ne voir le Roi qu'en sa présence, et de lui dire tout le contraire de sa commission. Barbesieux lui prescrivit tout ce qu'il voulut, après avoir tiré de lui ce dont il étoit chargé, et en fut pleinement obéi. Par ce moyen le projet du siége de Barcelonne fut entièrement rompu sur le point de son exécution, et avec toutes les plus raisonnables apparences d'un succès certain, et sans crainte d'aucun secours dans l'état

des forces d'Espagne sur cette frontière, comme abandonnée depuis leur défaite et M. de Noailles chargé auprès du Roi de toute l'iniquité du manquement d'une telle entreprise, par cette précaution-là même qu'il avoit prise, de ne donner qu'une simple lettre de créance, en sorte que tout ce que dit Genlis, directement opposé à tout ce dont il étoit chargé, n'eut point de contradicteur, et passa pour être de M. de Noailles, et par son propre fait. On peut croire que Barbesieux ne perdit pas de temps à faire expédier les ordres nécessaires pour faire dissiper promptement tous les préparatifs, et de procurer à la flotte ceux de regagner Toulon. On peut juger aussi quel coup de foudre ce fut pour M. de Noailles; mais l'artifice avoit si bien pris, qu'il ne put jamais s'en laver auprès du Roi. On en verra les suites, qui servirent de base à la grandeur de M. de Vendôme.

NOGARET, (MADAME DE)

DAME DU PALAIS.

MADAME de Nogaret veuve d'un Cauvisson, à qui le Roi l'avoit mariée lorsqu'il cassa la chambre des filles de madame la Dauphine, dont elle étoit avec sa soeur madame d'Urfé, dame d'honneur de madame la princesse de Conti, avoit perdu son mari à Fleurus, qui n'étoit connu que sous le nom de *Son impertinence*. Il avoit assez mal vécu avec elle, et l'avoit laissée pauvre et sans enfans. Elle étoit soeur de Biron, et la maréchale de Villeroy et elle étoient sans enfans du frere et de la soeur, en grande liaison. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, de finesse, de délicatesse sous un air simple et naturel, de la meilleure compagnie du monde, et qui n'aimant rien ne laissoit pas d'avoir des amis. Elle n'avoit ni feu ni lieu, ni autre être que la cour, et presque point de subsistance; laide, grosse, avec une physionomie qui réparoit tout. D'anciennes raisons de commodité l'avoient fort bien mise avec Monseigneur qui aimoit sa soeur et elle particulièrement; et tout cela ensemble la fit dame du palais. Elle n'étoit point méchante, et avoit tout ce qu'il falloit pour l'être et pour se faire fort craindre; mais avec un très-bon esprit, elle aima mieux se faire aimer.

NOVION,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT.

On s'aperçut que Novion falsifioit les arrêts, avant qu'on osât s'en plaindre ; à la fin les rapporteurs et les chefs de la grand'chambre exigèrent un témoin d'entre les commissaires pour le voir signer. Il avoit encore une façon plus hardie pour les arrêts d'audience, il les prononçoit à son gré. Chaque côté de la séance, dont il avoit été prendre les avis, admira longtemps comment tout l'autre côté avoit pu être d'un avis différent de celui qui avoit été le plus nombreux du sien, et cela longtemps de la sorte ; comme cela arrivoit de plus en plus souvent, leur surprise fit qu'ils se l'a communiquérent, elle augmenta beaucoup quand ils s'apprirent mutuellement qu'elle lui étoit commune depuis longtemps qu'ils l'avoient causée n'étoit l'avis d'aucun, mais le sien. Ils résolurent de lui en parler la première fois qu'ils s'en apercevroient. L'aventure ne tarda pas, et le hasard fit que la cause regarda un marguillage. Quelques-uns des plus accrédités de la grand'chambre lui parlèrent, comme ils en étoient convenus entre eux, et tout modestement le poussèrent. Se trouvant à bout il se mit à rire et leur répondit qu'il seroit bien malheureux, étant premier président, s'il ne pouvoit pas

faire un marguillier quand il en avoit envie. Ces gentillesses furent enfin portées au Roi avec les couleurs qu'elles méritoient, et il étoit chassé honteusement et avec éclat, sans le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, et de tout temps fort bien et fort libre avec le Roi, qui en obtint qu'il donneroit sa démission comme un homme qui veut se retirer, et qui se chargea de la porter au Roi. Il fut ainsi chassé de sa place en 1689.

O, (MADAME D')

DAME DU PALAIS.

MADAME d'O étoit une autre espèce; Guilleragues, son père, n'étoit rien qu'un gascon gourmand, plaisant, de beaucoup d'esprit, d'excellente compagnie, qui avoit des amis, et qui vivoit à leurs dépens, parce qu'il avoit tout fricassé; et encore étoit-ce à qui l'auroit. Il avoit été ami intime de madame Scarron qui ne l'oublia pas dans sa fortune, et qui lui procura l'ambassade de Constantinople pour se remplumer; mais il y trouva, comme ailleurs, moyen de tout manger. Il y mourut; et ne laissa que cette fille unique qui avoit de la beauté. Villers, lieutenant de vaisseau et fort bien fait, fut de ceux qui portèrent

le successeur à Constantinople, et qui en ramenèrent la fille et la veuve du prédécesseur. Avant de partir de Turquie, et chemin faisant, Villers fit l'amour à mademoiselle de Guilleragues, et lui plut; et tant fut procédé que, sans bien de part et d'autre, la mère consentit à leur mariage. Les vaisseaux relâchèrent quelques jours sur le bord de l'Asie mineure, vers les ruines de Troye. Le lieu étoit trop romanesque pour y résister. Ils mirent pied à terre et s'épousèrent. Arrivés avec les vaisseaux en Provence, madame de Guilleragues amena sa fille et son gendre à Paris et à Versailles, et les présenta à madame de Maintenon; ses aventures lui donnèrent compassion des leurs. Villers se prétendit bientôt d'O, et en prit le nom et les armes. Rien n'étoit si intrigant que le mari et la femme, ni rien aussi de plus gueux. Ils firent si bien auprès de madame de Maintenon, que M. d'O fut mis auprès de M. le comte de Toulouse, avec le titre de gouverneur et d'administrateur de sa maison. Cela lui donna un être, une grosse subsistance, un rapport continuel avec le Roi, et des privautés et des entrées à toutes les heures, qui n'avoient aucun usage par devant. C'est comme les heures des premiers gentilshommes de la chambre, mais qui étoient bien plus grandes et plus libres, pouvant entrer par les derrières dans les cabinets du Roi presqu'à toute heure; ce que n'avoient pas les premiers gentilshommes de la chambre, ni aucune sorte d'entrée; outre qu'il suivoit son pupile chez

le Roi, et y demeuroit avec lui à toutes sortes d'heures et de temps, tant qu'il y étoit. Sa femme fut logée avec lui dans l'appartement de M. le comte de Toulouse qui lui entretint soir et matin une table fort considérable; ils n'avoient pas négligé madame de Montespan, et l'eurent favorable pour cette place, et tant qu'elle demeura à la Cour. Ils la cultivèrent depuis, parce que M. le comte de Toulouse l'aimoit fort. d'O peu à peu avoit changé de forme, et lui et sa femme tendoient à leur fortune par des voies entièrement opposées, mais entre eux parfaitement de concert. Le mari étoit un grand homme froid, sans autre esprit que du manége et d'imposer aux sots par un silence dédaigneux, une mine et une contenance grave et austère, tout le maintien important, devot de profession ouverte, assidu aux offices de la chapelle, où dans d'autres temps on le voyoit encore en prières, et n'avoit commerce qu'avec des gens en faveur ou en place, dont il espéroit tirer parti, et qui, de leur côté, le ménageoient à cause de ses amis. Il sut à peu-près gagner l'amitié de son pupile, pour demeurer dans sa confiance, quand il n'auroit plus de ressource de son titre et de ses fonctions auprès de lui. Sa femme lui aida fort en cela, et ils y réussirent si bien que, leur temps fini par l'âge de M. le comte de Toulouse, ils demeurèrent tous deux chez lui comme ils y avoient été, avec toute sa confiance et l'autorité entière sur toute administration chez lui. Madame d'O vivoit d'une autre sorte. Elle

avoit beaucoup d'esprit, plaisante, complaisante, toute à tous, et amusante. Son esprit étoit tout tourné au romanesque, tant pour elle que pour autrui. Sa table rassembloit du monde chez elle, et son humeur y étoit commode à beaucoup de gens, mais avec choix, et dont elle pouvoit faire usage. Lorsque le comte de Toulouse commença à être hors de page et à se sentir, elle lui plut fort par ses facilités. Elle devint aussi amie intime des vieilles et des jeunes par des intrigues et des vues différentes; et comme elle faisoit mieux ses affaires chez elle que dehors, elle sortoit peu et toujours avec des vues. Cet alliage de dévotion et de retraite d'une part, de tout l'opposé de l'autre, mais avec jugement et prudence, étoit quelque chose de fort étrange dans ce couple si uni et si concerté. Madame d'O se donnoit pour aimer le monde, le plaisir, la bonne chère: et pour le mari, on l'auroit si bien pris pour un pharisien, il en avoit tant l'air, l'austérité, les manières, que j'étois toujours tenté de lui couper son habit en franges par derrière. Bref tous ces manéges firent madame d'O dame du palais. Si son mari, qui étoit demeuré avec le titre de gentilhomme de la chambre de M. le comte de Toulouse, et toutes ses entrées par derrière, l'eût été d'un prince du sang, c'eût été une exclusion sûre; mais le Roi avoit donné à ses enfans naturels cet avantage sur eux, de faire manger, entrer dans ses carrosses, aller à Marly, et sans demander, leurs principaux domestiques, sans que M. le Duc, quoique

gendre

gendre du Roi, ait pu y atteindre pour les siens. Il arriva, depuis son mariage, que Monseigneur, revenant de courre le loup qui l'avoit mené fort loin, manqua son carrosse, et s'en venoit avec Sainte-Maure et d'Urfé; en chemin il trouva un carrosse de M. le Duc, dans lequel étoit Saintrailles qui étoit à lui, et le chevalier de Sillery qui étoit à M. le prince de Conti, et frère de Puisieux, qui fut depuis chevalier de l'ordre. Ils s'étoient mis dans ce carrosse qu'ils avoient rencontré, et y attendoient si M. le Duc ou M. le prince de Conti ne viendroient point. Monseigneur monta dans le carrosse pour achever la retraite qui étoit encore longue jusqu'à Versailles, fit monter avec lui Sainte-Maure et d'Urfé, laissa Saintrailles et Sillery à terre, quoiqu'il y eût place de reste encore pour eux, et ne leur offrit point de monter. Cela ne laissa pas de faire peine à Monseigneur par honte; et le soir, pour sonder ce que le Roi penseroit, il lui conta son aventure, et ajouta qu'il n'avoit ôsé faire monter ces messieurs avec lui. Je le crois bien, dit le Roi, d'un ton élevé; un carrosse où vous êtes, devient le vôtre, et ce n'est pas à des domestiques de princes du sang à y entrer. Mme de Langeron en a été un exemple singulier. Elle fut d'abord à madame la Princesse, et tant qu'elle y fut, elle n'entra point dans les carrosses, et ne mangea point à table. Elle passa à madame de Guise, petite-fille de France, et dès ce moment elle mangea avec le Roi, madame la Dauphine et Madame, car la Reine

étoit morte, avec qui elle auroit mangé aussi, et entra dans les carrosses sans aucune difficulté. La même madame de Langeron quitta madame de Guise, et entra à madame la Princesse, et dès lors il ne fut plus question pour elle de plus entrer dans les carrosses ni de manger. Cette exclusion dura le reste de sa longue vie. Elle est morte chez madame la Princesse.

ORANGE. (PRINCESSE D') ET DUC D'HANNOVER.

Deux événemens fort étranges se suivirent fort près. La mort de la princesse d'Orange, à la fin de Janvier 1695, dans Londres; la cour n'en eut aucune part, et le Roi d'Angleterre pria le Roi qu'on n'en prît pas le deuil, qui fut même défendu à MM. de Bouillon et de Duras, et à tous ceux qui étoient parens du prince d'Orange. On obéit et on se tut; mais on trouva cette sorte de vengeance petite, et on eut des espérances de changement en Angleterre; mais elles s'évanouirent incontinent, et le prince d'Orange y parut plus accrédité, plus autorisé et plus affermi que jamais. Cette princesse, qui avoit toujours été fort attachée à son mari, n'avoit pas paru moins ardente que lui pour son usurpation, ni moins flattée de se voir sur le trône de son pays aux dépens de son père et de ses autres

enfans. Elle fut regrettée, et le prince d'Orange qui l'aimoit et la considéroit avec une confiance entière, et même avec un respect fort marqué, en fut quelques jours malade de douleur.

L'autre événement fut étrange. Le duc de Hanover qui briguoit un neuvième électorat en sa faveur, et qui, par la révolution d'Angleterre, étoit appelé à cette couronne après le prince et la princesse d'Orange, et après la princesse de Danemarck, comme le plus proche de ligne protestante, étant fils aîné de la duchesse Sophie, laquelle étoit fille de l'électeur Palatin, qui se fit couronner roi de Bohême, et qui en perdit sa dignité et ses états, et d'une fille de Jacques I, roi d'Ecosse puis d'Angleterre, fils de la fameuse Marie Stuart, et père de Charles I, qui eut la tête tranchée, et du roi Jacques II, détrôné par le prince d'Orange. Ce duc d'Hanover avoit épousé sa cousine germaine de même maison, fille du duc de Zell. Elle étoit belle, il vécut avec elle pendant quelque temps. Le comte de Koenigsmarck, jeune et fort bien fait, vint à sa cour, et lui donna de l'ombrage. Il devint jaloux, il les épia, et se crut pleinement assuré de ce qu'il eût voulu ignorer toute sa vie ; mais ce ne fut qu'après longtemps. La fureur le saisit, il fit arrêter le comte, et tout de suite jeter dans un four chaud. Aussitôt après il renvoya sa femme à son père qui la mit dans un de ses châteaux, gardée étroitement par des gens du duc de

Hanover. Il fit assembler le consistoire pour rompre son mariage. Il fut décidé fort singulièrement qu'il l'étoit à son égard, et qu'il pouvoit épouser une autre femme; mais qu'il subsisteroit à l'égard de la duchesse de Hanover, qu'elle ne pouvoit se remarier, et que les enfans qu'elle avoit eus pendant son mariage, étoient légitimes; le duc de Hanover ne demeura pas persuadé de ce dernier article.

ORRY.

C'ÉTOIT une manière de lourdaud de beaucoup d'esprit, de la lie du peuple, et qui avoit fait toutes sortes de métiers pour vivre, puis pour gagner. D'abord rat de cave, puis homme d'affaires de la duchesse de Portsmouth qui le trouva en friponnerie et le chassa. Retourné à son premier métier, il s'y fit connoître des gros financiers qui lui donnèrent diverses commissions dont il s'acquitta à leur gré, et qui le firent percer jusqu'à Chamillart. On eut envie de savoir plus distinctement ce que c'étoit que la consistance et la gestion des finances d'Espagne; on n'y voulut envoyer qu'un homme obscur, qui n'effarouchât point ceux qui en étoient chargés, et qui eût pourtant assez d'insinuation pour s'introduire, et de lumières pour voir et en rendre bon compte. Orry fut proposé et choisi. Il étoit depuis peu revenu d'Espagne, pour y rendre compte de ce qu'il y avoit

appris. Madame des Ursins, à l'appui de la régence de la Reine, dont elle avoit saisi les bonnes grâces au dernier point, avoit dès lors projeté de la faire entrer dans toutes les affaires, et de les gouverner, elle, par ce moyen. Orry lui fit sa cour; son esprit lui plut; elle le trouva d'humeur à entreprendre sous ses auspices; c'étoit pour elle un moyen de mettre le nez dans les finances, que de l'y pousser; ils se lièrent de valet à maîtresse, et Orri en apporta ici les plus fortes recommandations. Chamillart, ravi qu'on se fût bien trouvé de son choix, l'appuya ici de toute sa faveur, et le fit renvoyer avec des commissions qui le firent compter. Nous le verrons devenir assez rapidement un principal personnage.

PARIS. (LES FRÈRES)

Ils étoient fils d'un hôtelier qui tenoit cabaret au pied des Alpes, et dont l'enseigne étoit *à la montagne*. Ce cabaret étoit une maison seule sans village ni hameau, et ils servoient tous quatre de garçons de cabaret, pour panser les chevaux, servir dans les chambres, &c.; tous quatre forts, grands, bien faits. L'un d'eux se fit soldat aux Gardes, et l'a été assez long-temps: une aventure assez singulière les fit connoître.

Bouchu, intendant de Grenoble, étoit aussi intendant de l'armée d'Italie. Lorsqu'après la

capture du maréchal de Villeroi à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée, Bouchu, quoiqu'âgé et fort goutteux, mais qui avoit été beau et bien fait, n'avoit pas perdu le goût de la galanterie. Il se trouva que le principal commis des munitionnaires, chargé de tout ce détail, et de faire tout passer à l'armée, étoit galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que M. l'Intendant aimoit, et lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il étoit plus jeune et plus aimable.

Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et pour cela retarda tant et si bien le transport de toutes choses, par toutes les remises et les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce commis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée.

Le commis, qui se vit perdu, et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourroit, en attendant le reste. Heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret *esseulé* de la montagne, et s'informa là comme il fesoit par-tout. Le maître hôtelier lui parut avoir de l'esprit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils, il pourroit lui trouver quelque passage.

Vers la fin du jour ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de

l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désiroit. Il mande son convoi de mulets au plus vîte; il passa avec eux, conduit par les frères Pâris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connoissoient, à la vérité fort difficiles, mais courts; en sorte que, sans perdre une seule charge, le convoi joignit M. de Vendôme, arrêté tout court faute de pain, et qui juroit et pestoit étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avoit rejeté toute la faute.

Après les premiers emportemens, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres, et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avoit projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter ce commis, qui lui fit valoir sa vigilance et son industrie à travers des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu qu'il avoit gardées et apportées, combien il l'avoit pressé de faire passer les munitions et les farines à temps; que c'étoit la faute unique de l'Intendant à cet égard qui avoit mis l'armée dans la détresse où elle s'étoit trouvée, et fit confidence en même temps au général de la haine de Bouchu, jusqu'à hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine; en même temps il se loua beaucoup de l'intelligence et de la bonne volonté de l'hôtelier et de ses fils, auxquels il devoit l'invention et le bonheur du passage de son convoi.

Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venoit d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne le fît pendre, pour avoir joué à perdre l'armée du Roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'à force de bassesses, et qui, au bout de deux ans, se vit forcé de se retirer. Ce fut aussi le commencement de la fortune de ces frères Pâris.

Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi; et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance, et leur valurent de gros profits; enfin ils furent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, et vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le duc, et qu'après de courtes éclipses il sont redevenus maîtres des finances et des contrôleurs-généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et defait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu à leurs pieds la ville et les provinces.

PIERRE I,

CZAR DE MOSCOVIE.

Ce prince étoit en Hollande à apprendre lui-même la construction des vaisseaux. Bien qu'*incognito*, ne voulant point s'incommoder de sa grandeur ni de sa personne, il se faisoit pourtant tout rendre, mais à sa mode. Il trouva sourdement mauvais que l'Angleterre ne s'étoit pas assez pressée de lui envoyer une ambassade dans ce proche voisinage, d'autant que sans la commettre il avoit fort envie de se lier avec elle pour le commerce. Enfin l'ambassade arriva. Il différa de lui donner audience, puis indiqua le jour et l'heure, mais à bord d'un gros vaisseau hollandois qu'il devoit aller examiner. Il y avoit deux ambassadeurs, qui trouvèrent le lieu sauvage, mais il fallut bien y passer. Ce fut bien pis quand ils furent arrivés à bord. Le Czar leur fit dire qu'il étoit aux hunes, et que c'étoit là où il les verroit. Les ambassadeurs qui n'avoient pas le pied assez marin pour hasarder les échelles de cordes, s'excusèrent d'y monter; le Czar insista, les ambassadeurs se troublèrent et finirent par sauter ce fâcheux bâton. Ils montèrent. Le Czar, dans ce terrain si serré et si fort au milieu des airs, les reçut avec la même majesté que s'il eût été sur son

trône. Il écouta la harangue, répondit obligeamment pour le Roi et la nation, se moqua de la frayeur répandue sur le visage des ambassadeurs, et leur fit sentir en riant que c'étoit pour les punir d'être arrivés trop tard. Ce prince passa ensuite en Angleterre, et y fut reçu en monarque qu'on veut gagner. Après avoir satisfait ses vues, il repassa en Hollande. Il désiroit voir Venise, Rome, toute l'Italie, et surtout la France. Il fit sonder le Roi là-dessus, et fut fort étonné et mortifié que le Roi déclina honnêtement sa visite. Il voyagea en Allemagne, et fut jusqu'à Vienne. L'Empereur le reçut à la Favorite, accompagné de deux de ses grands officiers seulement. Au bout de trois semaines le Czar fut averti d'une conspiration fort grande en Moscovie. Il partit précipitamment pour s'y rendre. En passant en Pologne il y vit le Roi, et ce fut là que furent jetés les premiers fondemens de leur amitié et de leur alliance. En arrivant il trouva la conspiration fort étendue, et sa propre soeur à la tête. Il l'avoit toujours aimée tendrement, mais il ne l'avoit point mariée. La nation en gros étoit outrée de ce qu'il lui avoit fait couper sa barbe, rogner ses habits longs, ôter force coutumes barbares, et de ce qu'il mettoit des étrangers dans les premières places, et dans sa confiance. Il pardonna à sa soeur qu'il mit en prison, et fit pendre aux grilles de ses fenêtres les principaux coupables, tant qu'il en put tenir par jour.

POLIGNAC. (CARDINAL DE)

L'ABBÉ de Polignac, après les aventures de Pologne et l'exil dont elles furent suivies, étoit enfin revenu sur l'eau. C'étoit un grand homme très-bien fait, avec un beau visage, beaucoup d'esprit surtout, de grâces et de manières; toutes sortes de savoir avec le débit le plus agréable, la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmans, une expression particulière; tout couloit de source, tout persuadoit; personne n'avoit plus de belles-lettres, savissant à mettre les choses les plus abstraites à la portée commune, amusant en récits, et possédant l'envie de tous les arts, de toutes les fabriques et de tous les métiers: ce qui appartenoit au sien, au savoir et à la profession ecclésiastique, c'étoit où il étoit le moins versé. Il vouloit plaire aux valets, à la servante comme au maître ou à la maîtresse. Il butoit toujours à toucher le coeur, l'esprit et les yeux. On se croyoit aisément de l'esprit et des connoissances dans sa conversation; elle étoit à la convenance des personnes avec qui il s'entretenoit, et sa douceur et sa complaisance faisoient aimer sa personne, et admirer ses talens. D'ailleurs, tout occupé de son ambition, sans amitié, sans reconnoisance, sans aucun sentiment que pour soi; faux, dissipateur,

sans choix sur les moyens d'arriver, sans retenue ni pour Dieu ni pour les hommes; mais avec des voiles et de la délicatesse qui lui faisoient des dupes, galant surtout, plus par facilité, par coquetterie, par ambition, que par débauche; et si le coeur étoit faux et l'ame peu correcte, le jugement étoit nul, les mesures erronées, et nulle justesse dans l'esprit; ce qui, avec les dehors les plus gracieux et les plus trompeurs, a toujours fait périr entre ses mains toutes les affaires qui lui ont été commises. Avec une figure et des talens propres à en imposer, il étoit aidé par une naissance, à laquelle les biens ne répondoient pas ce qui écartoit l'envie, et lui concilioit la faveur et les désirs. Les dames de la cour les plus aimables, celles d'un âge supérieur, les plus considérables, les hommes les plus distingués par leur place ou par leur considération, les personnes des deux sexes qui donnoient le plus de ton, il les avoit tous gagnés. Le cardinalat étoit de tout temps son grand point de vue; deux fois il avoit entrepris une licence, deux fois il l'avoit abandonnée. Les bancs, les séminaires, l'apprentissage, l'épiscopat, toutes ces choses lui puoient; il n'avoit pu s'y captiver, il lui falloit du grand, du vaste, des affaires, de l'intrigue. Celles du cardinal de Bouillon, auquel il s'étoit attaché, l'avoient fort écarté, et plus d'une fois avoient pensé le perdre. Torci, que pour ses vues il avoit toujours particulièrement cultivé, l'avoit sauvé plusieurs fois, et étoit toujours son intime; et depuis ce dernier retour, toute la fleur de la cour

l'environnoit sans cesse; il y brilloit avec éclat, il en fesait les délices; le Roi même s'étoit rendu à lui par M. du Maine, à la femme duquel il s'étoit livré : il étoit de tous les voyages de Marly, et c'étoit à qui jouiroit de ses charmes, il en avoit pour toutes sortes d'états, de personnes et d'esprits. Avec tout le sien, il lui échappa une flatterie dont la misère fut relevée et dont le mot est demeuré dans le souvenir et le mépris du courtisan. Il suivoit le Roi dans ses jardins de Marly, la pluie vint, le Roi lui fit une honnêteté sur son habit peu propre à la parer : „ Ce „ n'est rien, Sire, répondit-il, la pluie de „ Marly ne mouille point. „ On en rit fort, et ce mot lui fut fort reproché.

POMPADOUR. (L'ABBÉ DE)

L'ABBÉ de Pompadour avoit un laquais presqu'aussi vieux que lui, à qui il donnoit, outre ses gages, tant par jour pour dire son bréviaire à sa place, et qui le balbutioit dans un coin des antichambres, où son maître alloit. Il s'en croyoit quitte de la sorte, apparemment sur l'exemple des chanoines qui paient des chantres pour aller chanter au choeur pour eux.

POMPONNE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

POMPONNE, fils du célèbre Arnaud d'Andilly, et neveu du fameux Arnaud, laissa, à sa mort qui fit beaucoup du bruit, un grand vide pour le conseil et les honnêtes gens. Cette famille illustre en science et piété, n'a pas besoin d'un éloge; aussi je m'en tiendrai ici à M. de Pomponne. D'Andilly, par ses emplois et par l'amitié dont la Reine-mère l'honora avant et depuis sa retraite à Port-royal-des-champs, malgré les tempêtes du jansénisme, fit employer son fils dès sa première jeunesse en plusieurs affaires importantes en Italie où il fit des traités et conclut des ligues avec plusieurs princes. Son père, extrêmement aimé et estimé, lui donna plusieurs protecteurs, dont M. de Turenne fut un des principaux. Pomponne passa par l'intendance des armées à Naples, en Catalogne, et par-tout avec tant de modération, de sagesse et de succès, que sa capacité, soutenue des amis de son père et de ceux que lui-même s'étoit procurés, le fit choisir, en 1665, pour l'ambassade de Suède; il y demeura trois ans; et passa après à celle de Hollande. Il réussit si bien en toutes deux, qu'il fut renvoyé en Suède, où, combattu

par l'art de la maison d'Autriche, il vint à bout de conclure la fameuse ligue du Nord si utile à la France en 1671. Le Roi en fut si content, qu'ayant perdu peu de mois après Lyonne, ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, il crut ne pouvoir mieux remplacer un si grand ministre que par Pomponne. Toutefois il en garda le secret, et ne le manda qu'à lui, par un billet de sa main, avec ordre d'achever en Suède le plutôt qu'il pourroit ce qui demandoit à l'être nécessairement de la même main, et de revenir incontinent après. Il arriva au bout de deux mois, dans la même année 1671, et fut aussitôt déclaré. Son père, retiré dès 1644, eut la joie de voir son fils, par son mérite, dans une place si importante, et mourut trois ans après à 85 ans. Pomponne parut encore plus digne de cette charge par la manière dont il l'exerça, qu'avant d'en être revêtu. C'étoit un homme excellent par un sens droit, juste, exquis, qui pesoit tout, faisoit tout avec maturité et sans lenteur, d'une modestie, modération, simplicité de moyens admirables, et de la plus solide et de la plus éclairée piété. Ses yeux montroient de la douceur et de l'esprit; toute sa physionomie, de la sagesse et de la candeur; une dextérité, un art, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant; une finesse, une souplesse sans ruse, qui savoit parvenir à ses fins sans irriter; une douceur, une patience qui charmoit dans les affaires, et avec cela, une fermeté, et, quand il le falloit, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'état et

la grandeur de la couronne, que rien ne pouvoit entamer. Avec toutes ces qualités il se fit aimer de tous les ministres étrangers, comme il l'avoit été dans tous les pays où il avoit négocié. Poli, obligeant, et jamais ministre qu'en traitant, il se fit adorer à la cour, où il mena une vie égale, unie et toujours éloignée du luxe et de l'épargne, et ne connoissant de délassement de son grand travail qu'avec sa famille, ses amis et ses livres. La douceur et le sel de son commerce étoient charmans, et ses conversations, sans qu'il le voulût, infiniment instructives. Tout se faisoit chez lui, et par lui, avec ordre, et rien ne demeuroit en arrière, sans alterer sa tranquillité. Ces qualités étoient en trop grand contraste avec celles de Colbert et de Louvois, pour en pouvoir être soiffertes avec patience; tous deux en avoient de très-grandes; mais si elles paroissoient quelquefois brillantes, elles n'étoient pas si aimables, et s'ils avoient des amis, Pomponne avoit les siens particuliers, et, quoique moins puissans peut-être, en plus grand nombre, et de plus qu'eux étoit généralement aimé. Chacun des deux tendoit toujours à embler la besogne d'autrui, et c'est ce qui les avoit rendu ennemis l'un de l'autre; tous deux vouloient, sous différens prétextes, manier les affaires étrangères; tous deux s'en trouvèrent également, sagement et doucement repoussés. Non-seulement ils n'y purent jamais surprendre la moindre prise; mais la grande connoissance qu'avoit Pomponne des affaires générales de l'Europe, et en particulier

celle

celle que son application, ses voyages, ses négociations lui avoient acquise des maisons, ministres, cours étrangères, intérêts, ressorts, lui donnoit un tel avantage sur ces objets, que, sans sortir de sa modestie et douceur, ils n'osoient le contredire au conseil, où, devant le Roi, il les avoit mis souvent sans repartie lorsqu'ils l'avoient hasardé. Ils furent donc long-temps à chercher comment pouvoir entamer un homme si difficile et si insupportable à leur ambition vis-à-vis d'eux. Ce désir de s'en délivrer, pour mettre en sa place quelqu'un qui ne pût pas si bien se défendre, réunit pour un temps ces deux ennemis, et ils se concertèrent.

Le jansénisme, qui alors servoit à tant de monde, aux jésuites contre les parlemens, aux cagots contre les gens instruits, aux gens de caractère toujours redoutables, aux hypocrites; ce jansénisme, dont peu voyoient alors les ressorts intérieurs, comme du temps de la ligue peu en voyoient les mystères, fut leur ressource. C'étoit en effet le miracle du mérite de Pomponne, que fils, frère, neveu, cousin-germain, et parent le plus proche, ou lié des noeuds les plus intimes avec tout ce qu'on avoit rendu le plus odieux au Roi, et en gros et personellement, il pût conserver ce ministre dans un poste de la première confiance. Les deux autres allant toujours l'un après l'autre à la sappe, s'aperçurent de leurs progrès sur l'esprit du Roi : ils le pressèrent, et vinrent à bout de lui faire faire un

sacrifice sous le prétexte de la religion ; ce ne fut pas sans une extrême répugnance. Le Roi, si content de la gestion de Pomponne, ne voyoit en lui que mesure, sagesse, et surtout pour les objets de jansénisme : il avoit peine à se défier de lui, même sur ce point; et le danger et le scandale de se servir du neveu de M. Arnaud dans ses affaires les plus secrètes et les plus importantes, ne lui paroissoit rien en comparaison du danger et de la peine de s'en priver. A force d'attaques continuelles, il céda à la fin, et comme la dernière goutte d'eau est celle qui fait répandre le vase, un rien perdit Pomponne après tant d'assidues préparations.

Ce fut en 1679, on traitoit le mariage de madame la Dauphine, et on attendoit le courrier qui devoit en apporter la conclusion. Dans ces momens critiques, Pomponne supputa et crut qu'il auroit le temps d'aller passer quelques jours à Pomponne. Madame de Soubise étoit bien au fait de tout ; mais elle n'osoit s'expliquer, quoiqu'elle fût dans le temps de sa beauté et de sa faveur, et qu'elle fût amie de Pomponne. Elle se contenta de le conjurer de remettre ce petit voyage, et de l'avertir qu'elle voyoit des nuages qui ne devoient pas lui permettre de s'absenter, et elle le pressa tant qu'il lui fut possible. Les gens les plus parfaits ne sont pas sans défauts. Il ne put, ni comprendre tout ce que madame de Soubise vouloit qu'il entendît, ni avoir la complaisance de sacrifier ce petit voyage à son conseil et à son

amitié. Pomponne est à six lieues de Paris. Pendant son absence arriva le courrier de Bavière, et en même temps une lettre à Louvois qui avoit des gens par-tout. C'étoit la conclusion, avec le détail de tous les articles du traité et du mariage. Louvois va tout aussitôt porter la lettre au Roi qui s'étonne de n'avoir pas de nouvelles par ailleurs. Les dépêches de Pomponne étoient aux chiffres, et le déchiffreur étoit à l'opéra pendant l'absence de son maître ; et pendant ce temps Colbert et Louvois mirent le Roi dans l'impatience et en colère, et firent si bien que Pomponne, en arrivant à Paris, trouva un ordre du Roi de lui envoyer les dépêches et sa démission, et de s'en retourner à Pomponne. Ce grand coup frappé, Louvois, dont Colbert qui avoit ses raisons, avoit exigé de ne pas dire le mot de cette menée à son père, se hâta de lui aller conter la menée et les succès. Mais, lui répondit froidement l'habile le Tellier, avez vous un homme tout prêt pour mettre en place ? Non, lui répondit le fils ; on n'a songé qu'à se débarrasser. Vous n'êtes qu'un sot, mon fils, avec votre esprit et vos vues, Colbert en sait plus que vous ; à l'heure qu'il est, il sait le successeur et il le propose ; vous serez pis qu'avec l'homme que vous avez chassé, qui, avec toutes ses bonnes parties, n'étoit pas plus à Colbert qu'à vous, et vous vous en repentirez. Colbert s'étoit assuré de la place pour son frère Croissy, alors à Aix-la-Chapelle ; et ce fut un coup de foudre pour le Tellier et Louvois, qui les brouilla plus que

jamais avec Colbert, et, par une suite nécessaire, avec ce frère. Pour Pomponne, il sentit sa chute et son vide ; mais il le supporta en homme de bien et de courage, avec tranquillité; il eut peu à peu la liberté de venir et de demeurer à Paris; aucun de ses amis ne le délaissa, tout le monde prit part à sa disgrâce. Les étrangers, qui en regrettant sa personne qu'ils aimoient, lui continuoient toujours des marques de considération dans les occasions qui s'en pouvoient présenter, furent bien aises d'être soulagés de sa capacité. Le Roi, après quelque temps, voulut voir Pomponne, par les derrières, dans ses cabinets : il le traita en prince qui le regrettoit, et lui parla même de ses affaires de temps en temps, mais rarement. Cela se répétoit toujours sur le même pied de la part du Roi. A la fin, à une de ses audiences, le Roi lui témoigna la peine qu'il avoit ressentie en l'éloignant, et qu'il ressentoit encore. Pomponne avoit répondu avec le respect et l'affection qu'il devoit; le Roi continua à lui parler avec beaucoup d'estime et d'amitié, et lui dit qu'il avoit toujours envie de le rapprocher de lui, qu'il ne le pouvoit encore, mais qu'il lui demandoit sa parole de ne point s'excuser, et de revenir dans son conseil, dès qu'il le commanderoit; en attendant, de garder le secret de ce qu'il lui disoit. Pomponne le lui promit; et le Roi l'embrassa. L'évènement a fait voir ce que le Roi pensoit alors, c'étoit de se défaire de Louvois en l'envoyant à la bastille. La parenthèse seroit déplacée

ici, je pourrai avoir lieu ailleurs de raconter un fait aussi curieux. Dans le moment que ce ministre fut mort, le Roi écrivit de sa main à Pomponne de revenir sur le champ prendre sa place dans les conseils. Un gentilhomme ordinaire du Roi fut chargé en secret de ce message, et par le Roi même; il trouva l'illustre disgrâcié qui s'alloit mettre au lit, et le lendemain matin il vint à Versailles, débarqua chez Bontemps, qui le mena par les derrières chez le Roi. Le Roi ne dédaigna pas de lui faire des excuses de l'avoir éloigné, et si tard rapproché; il ajouta qu'il craignoit qu'il n'eût de la peine de voir Croissy faire les fonctions qu'il avoit si dignement remplies. Pomponne, toujours modeste, doux, homme de bien, répondit au Roi que, puisqu'il le vouloit attacher à son service, et qu'il s'étoit engagé d'y rentrer, il ne songeoit qu'à le bien servir, et que pour bien commencer et ôter toute occasion de jalousie, il alloit voir Croissy, et lui apprendre les bontés du Roi, et lui donner son amitié. Le Roi touché, l'embrassa et le congédia. Mais la surprise de Croissy fut sans pareille, quand il s'entendit annoncer M. de Pomponne; elle ne diminua pas quand il apprit ce qui l'amenoit: celle de la cour, qui n'avoit pas songé à un retour après douze ans de disgrâce, et qui n'en avoit pas eu le moindre vent, fut grande aussi, mais mêlée de beaucoup de joie. Il entra au premier conseil qui se tint, et M. de Beauvilliers en même temps. Pomponne, dès le même jour, eut logement au château assez grand, et vécut avec toutes

sortes de mesures et de prévenances avec Croissy, et Pomponne et son gendre vécurent ensemble en vrai père et en vrai fils; il y trouva tout ce qu'il pouvoit désirer pour devenir un bon et sage ministre, il y ajouta du sien toutes les lumières et les instructions qu'il put, dont Torcy sut bien profiter. Pomponne lia amitié étroite avec Beauvilliers ; la confiance devint intime entre eux et le duc de Chevreuse; il fut aussi fort uni avec Pelletier. Il mourut le 26 Septembre 1699 à Fontainebleau, à l'âge de 81 ans, dans le désir depuis longtemps de la retraite que l'état de sa famille ne lui avoit pas encore permis. Sa tête et sa santé étoient entières, il n'avoit jamais été malade; un soir il mangea force pêches et du veau froid, l'indigestion qu'il en eut l'emporta en quatre jours; Torcy son gendre eut les postes, et sa veuve 12000 livres de pension. Elle étoit avare, obscure, et on ne la voyoit guère : sa soeur, charmante, belle et vertueuse femme de M. de Pens, lieutenant général, qui eut les mousquetaires noirs : son fils unique, beau, spirituel avec qui j'avois été élevé ; car Pomponne étoit l'ami particulier de mon père qui les logeoit.

Pomponne ne fut pas heureux dans les enfans qu'il éleva ; le cadet fut tué à la tête d'un régiment ; l'aîné devint apoplectique, avare, obscur, et ne fut compté pour rien ; et l'abbé de Pomponne ne fut qu'aumônier du Roi.

PONTCHARTRAIN,

MINISTRE D'ÉTAT.

M. DE PONCHARTRAIN étoit petit-fils du premier Phelippaux qui fut secrétaire d'état à la place de Forget, sieur du Frêne, trois semaines avant la mort funeste de Henri IV, par le crédit de la Reine dont il étoit secrétaire des commandemens. Il mourut en 1621 pendant le siège de Montauban. Son fils eut sa charge, mais comme il n'avoit que huit ans, d'Herbault, frère aîné de son père, l'exerça par commission, et se la fit donner après en titre, dépouillant son neveu. La Vrilliere, son fils, l'eut après lui, et de père en fils elle leur est demeurée. Le neveu dépouillé fut conseiller au parlement, puis président en la chambre des comptes de Paris, et mourut dans cette charge en 1685. Il fut un des juges de M. Fouquet que l'on tira tous des cours supérieures du royaume. Sa probité fut inflexible aux menaces et aux caresses de Mrs Colbert, le Tellier et Louvois réunis pour la perte du surintendant. Il ne put trouver matière à sa condamnation, et par cette grande action, se perdit sans ressource. Il étoit pauvre, tout son désir et celui de son fils, dont il s'agit ici, étoit de faire tomber la charge sur sa tête, en se démettant. La vengeance des ministres fut inflexible. A son tour

il n'en put jamais avoir l'agrément, tellement que ce fils demeura dix-huit ans conseiller aux requêtes du palais, sans espérance d'aucune autre fortune. Je lui ai ouï dire souvent combien il étoit affligé d'être exclus d'avoir la charge de son père. Il logeoit chez lui avec sa femme, fille de Maupeou, président aux enquêtes. Ils n'avoient qu'un carrosse pour eux deux, et lui un cabinet pour travailler où on entroit du haut du degré, sans rien entre deux, et couchoient au second étage. Sa mère, qui étoit morte en 1653, étoit fille du célèbre Talon, avocat-général au parlement, puis conseiller d'état, qui a laissé des mémoires si curieux et si rares des troubles de la minorité, en forme presque de journal. Mon père étoit ami des Phelippeaux et des Talons, et lui et ma mère ont vu une fois MM. de Pontchartrain pere et fils, vivant comme je le remarque. Le fils avoit un frère et deux soeurs. Le frère fut conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes; bon homme et fort homme d'honneur, mais qui seroit demeuré toute sa vie maître des requêtes, sans la femme de son aîné qui le fit conseiller d'état et intendant de Paris. Les soeurs épousèrent, l'aînée M. Bignon, avocat-général au parlement après son célèbre père, puis conseiller d'état; l'autre, M. Habert de Montmor, conseiller au parlement, fils de celui qui fut un des premiers membres de l'académie françoise, lorsque le cardinal de Richelieu la forma. Celle-ci mourut sans enfans dès 1660; l'autre mourut en 1690,

et ne vit point la fortune de son frère, qui l'aimoit si tendrement qu'il a toujours traité ses enfans comme les siens, et en a fait deux conseillers d'état d'église, et vécut intimement et avec déférence de sa fortune avec M. Bignon son beau-frère, jusqu'à sa mort. Tel étoit l'état de cette famille si malaisée et si reculée que, lorsque le père mourut en 1685, ils n'en furent guère plus à leur aise, que simple conseiller aux requêtes du palais, et ne vivant point en amitié avec la Vrillière ni Châteauneuf son fils, de qui seul il pouvoit tirer quelque lustre, parce qu'il ne leur pouvoit pas donner la charge de secrétaire d'état. Pontchartrain, né galant et avec un feu et une grâce dans l'esprit que je n'ai point vu dans aucun autre, si ce n'est M. de la Trappe, se distinguoit dans les sociétés à sa portée, et plus encore par sa capacité et sa grande facilité et son assiduité au palais. Je lui ai ouï dire bien des fois que son château en Espagne étoit d'arriver avec l'âge à une place de conseiller d'honneur au parlement, et d'avoir une maison dans le cloître Notre-Dame. Il vécut ainsi jusqu'en 1677, que la place de premier président du parlement de Rennes vaqua, et que les affaires de la province la rendirent assez long-temps vacante par la difficulté de la remplir. M. Colbert qui, par sa place, avoit grand désir que celle-ci fût remplie, à cause des états où le premier président de Bretagne est toujours second commissaire du Roi, et pour avoir un homme de qui il pût tirer conseil

sur ce qui se passoit dans le commerce de cette province si maritime, en raisonnoit souvent dans son cabinet avec ses familiers: de ce nombre étoit Hotman, qui avoit été fait intendant des finances et intendant de Paris, en la capacité duquel il avoit beaucoup de confiance. Hotman avoit épousé une Colbert, cousine germaine de Villacerf et de Saint-Pouange, mais qui n'étant pas comme eux fille d'une soeur de M. le Tellier, étoit demeurée avec son mari fort attachée à M. Colbert, dont elle étoit, comme eux, issue de germain. Hotman étoit un homme qui ne craignoit point de dire son avis, et qui, malgré l'aversion qu'il connoissoit en M. Colbert pour M. de Pontchartrain et pour toute sa famille, lui en proposa le fils, comme celui qu'il jugeoit le plus propre à être premier président de Rennes, et il en dit tant de bien sur ce qu'il en savoit, qu'il persuada M. Colbert. Ce fut donc ainsi que l'ennemi de Pontchartrain débourba son fils par une sorte de nécessité. La surprise qu'ils en eurent fut grande, quand ils apprirent que c'étoit à Hotman à qui ils devoient cette fortune, avec qui ils n'avoient aucune liaison. Ils avoient si peu pensé à cet emploi, que la difficulté pécuniaire de le remplir le mit sur le point du refus. Leurs amis les encouragèrent, et voilà Pontchartrain en Bretagne. Hotman, qui mourut sans enfans en 1683, eut le loisir de s'applaudir du choix qu'il avoit proposé. Pontchartrain y mit le parlement et la justice sur un pied tout différent

qu'il n'avoit été, fit toutes les fonctions d'intendant dans une province qui n'en souffroit point encore, mit tout en bon ordre, et se fit aimer partout. Il y eut des grands démêlés d'affaires avec le duc de Chaulnes qui étoit adoré en Bretagne, et qui n'étoit pas accoutumé qu'autre que lui et les états, dont il étoit le maître, se mêlassent de rien dans ce pays. On a vu que M. Pelletier, contrôleur-général des finances, le tira de là en 1687, pour le faire intendant des finances, qu'il fit toutes sous lui, tant qu'il les garda, et comment il les lui fit donner en 1689, quand il voulut quitter ce pénible emploi. Pontchartrain eut toutes les peines du monde à l'accepter, et au lieu de la reconnoissance qu'il devoit à Pelletier, de lui avoir fait faire un si grand pas, il lui en voulut mal, le lui déclara, et ne put jamais le lui pardonner; bien estimable de craindre des fonctions si grandes pour tant d'autres, et qui portent avec elles les richesses, l'autorité et la faveur; fort blâmable, je ne puis m'empêcher de l'avouer, de n'avoir pas senti, plus que le dégoût des finances, de quel écueil de fortune il l'avoit tiré, et en quelle place et en quelle passe son amitié et sa probité le mettoient, et aux dépens de son propre frère. Un an après, la mort de Seignelay combla ses voeux, quand il se vit revêtu d'une charge de secrétaire d'état, avec le département de la marine et celui de la maison du Roi. Il fit alors des instances pour être déchargé des finances; il ne faisoit que d'y entrer en chef,

la guerre aussi ne faisoit que commencer : en homme d'esprit il avoit bien pris avec M. de Louvois qui n'en vouloit point d'autre aux finances, et Mme de Maintenon, à qui sa femme et lui avoient également plu, étoit encore plus éloignée d'un changement. Le contrôleur-général étoit, de tous les ministres, celui qu'elle cultivoit le plus. Elle y avoit un intérêt pour mille affaires qu'elle protégeoit, et pour faire auprès du Roi tout ce qui alloit à approcher ou éloigner à son gré les gens et les choses, parce que c'étoit lui d'ordinaire qui y avoit la principale influence. Personne n'étoit si propre à cette espèce de manège que Pontchartrain. C'étoit un très-petit homme, maigre, bien pris dans sa petite taille, avec une physionomie d'où sortoit sans cesse des étincelles de feu et d'esprit, et qui tenoit encore plus qu'elle ne promettoit ; jamais tant de promptitude à comprendre, de légéreté et d'agrément dans la conversation, tant de justesse et de vivacité dans les reparties, tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de subite connoissance des hommes, ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualites une simplicité éclairée et une sage gaieté surnageoient à tout, et le rendoient charmant et en riens et en affaires. Sa propreté étoit singulière, et à travers tout sa galanterie qui subsista dans l'esprit jusqu'à la fin ; beaucoup de piété, de bonté, et j'ajouterai, de dignité avant et depuis les finances, et dans cette gestion même autant qu'elle en pouvoit comporter. Il m'avouoit

lui-même la difficulté, et c'est ce qui la lui rendoit si pénible, et il s'en expliquoit même souvent avec amertume aux parties qui la lui montroient; aussi vouloit-il souvent les quitter, et ce ne fut que par ruses que sa femme les lui fit garder, en lui demandant tantôt deux, tantôt quatre, tantôt huit jours de délai; c'étoit une femme d'un grand sens, sage, solide, d'une conduite éclairée, égale, suivie, unie, qui n'eut rien de bourgeois que la figure, libérale, galante en ses présens et en l'art d'imaginer et d'exécuter des fêtes; noble et magnifique au dernier point, et avec cela ménagère et d'un ordre admirable. Personne, et cela est surprenant, ne connoissoit mieux la cour et les gens qu'elle, et n'avoit, comme son mari, plus de tours et de grâces dans l'esprit. Elle lui fut d'un grand usage pour le conseil et la conduite, et il eut le bon esprit de le connoître et d'en profiter; leur union fut toujours intime. Sa piété fut toujours un grand fond de vertu qui augmenta sans cesse, qui l'appliqua aux lectures et à la prière, qui lui fit, quand elle put, embrasser toutes sortes de bonnes oeuvres, et qui la rendit la mère des pauvres; avec cela gaie et de fort bonne compagnie. Tous deux mettoient beaucoup dans la conversation, et fort loin de la bavarderie, et tous deux fort capables d'amitié, et lui de servir et de nuire; et ce qu'ils ont donné aux pauvres est incroyable. M. de Pontchartrain avoit toujours les yeux et les mains ouvertes à leurs besoins. Toujours en quête des pauvres

honteux, de gentilshommes et de demoiselles dans le besoin, des filles dans le danger, pour les tirer de péril et de peine, en mariant ou en plaçant les unes, et donnant des pensions aux autres, et tout cela dans le dernier secret. Outre de grandes sommes réglées aux pauvres de leurs paroisses en tous lieux, ils étoient ingénieux à assister, et ce tour et cette galanterie qu'elle avoit dans l'esprit, elle l'employoit toute à secourir des personnes qui cachoient leurs besoins, qu'elle faisoit semblant d'ignorer elle-même. C'étoit une grosse femme très-laide, d'une laideur ignoble et grossière, qui ne laissoit pas que d'avoir de l'humeur, qu'elle domptoit autant qu'il lui étoit possible. Jamais il n'y eut de meilleurs parens ni de meilleurs amis que ce couple, ni de gens plus polis, on pourroit ajouter quelquefois plus respectueux, et qui se souvenoient le mieux de ce qu'ils étoient, et de ce qu'étoient les autres, quoiqu'à travers ce levain que mêlent en tout la faveur, et les places, et l'autorité. Ils furent long-temps parfaitement bien avec madame de Maintenon; mais peu à peu il y eut des froideurs entre elle et Pontchartrain, qu'elle ne menoit pas avec la facilité qu'elle vouloit. Sa femme, qu'elle goûtoit toujours et dans tous les temps, tâchoit de rendre Pontchartrain plus complaisant; et pour l'amour d'elle, madame de Maintenon en souffrit des roideurs qu'elle n'eut jamais passées à un autre; mais la pelotte grossit tant, qu'elle fut ravie de s'en défaire honnêtement par les

sceaux. Il fut ministre d'Etat. Il avoit lu assez pour être instruit de beaucoup de choses. A travers son application et son assiduité à ses fonctions, et son goût pour le monde et pour la bonne compagnie, il étoit élevé dans le parlement et dans ses maximes, desquelles il n'étoit rien moins qu'esclave; mais il avoit pris le bon sur les maximes de France à l'égard de Rome. Ces matières qui se représentoient souvent au conseil, sous divers aspects, ne lui échappoient sous aucun. L'extrême facilité de son appréhension et l'agilité ferme et forte de son élocution blessoient souvent le duc de Beauvilliers. Ils étoient aigris l'un contre l'autre, et quelquefois jusqu'à l'indécence, de la part de Pontchartrain, qui, ayant plus de fond que le Duc, ne le ménageoit pas dans les occasions où il s'agissoit des maximes de France à l'égard de Rome. Enfin le duc de Beauvilliers et Pontchartrain étoient devenus ennemis autant que des gens de bien le peuvent être. Le nombre immense des créations d'offices et d'affaires extraordinaires auxquelles la nécessité de la guerre engagea, ne laissa pas de tomber en partie sur Pontchartrain, et c'étoit ce qui le pressoit sans cesse de quitter les finances.

Il le fut d'établir la capitation et le dixième, inventés l'un et l'autre par le puissant Basville, le maître du Languedoc, sous le nom d'intendant, et qui les proposoit sans cesse pour en faire sa cour. Pontchartrain eut horreur des deux impôts que leur facilité à imposer et à

augmenter rendoient continuels et d'une pesanteur extrême. Il rejeta le dernier sans souffrir qu'on le mît en délibérations, et ne put éviter l'autre.

Le jour même que M. Boucherat mourut l'après-dîner, qui, comme je l'ai remarqué, c'étoit un mercredi, veille du départ du Roi pour Fontainebleau, personne, dès le matin, ne crut qu'il passât la journée. Le Roi, au sortir du conseil, dit à Pontchartrain, qui en sortoit le dernier : „ Seriez-vous bien aise d'être chancelier de France? „ Oh! Sire, répondit-il, si je vous ai demandé plus d'une fois de me décharger des finances, pour demeurer simple ministre et secrétaire d'Etat, vous pouvez juger si je les quitterois de bon coeur pour la première place où je puisse arriver! „ Eh bien, dit le „ Roi, n'en parlez à personne, sans exception; „ mais si le chancelier meurt, comme il est „ peut-être mort à cette heure, je vous fais „ chancelier; et votre fils, secrétaire d'Etat en „ titre, exercera tout-à fait. Vous continuerez, „ pour ce voyage, de demeurer dans votre „ appartement ordinaire, parce que j'ai „ donné le logement de la chancellerie, où j'ai „ bien vu que le chancelier ne viendroit pas, „ et que cela m'embarrasseroit à reloger ceux „ que j'y ai mis. „ Pontchartrain embrasse les genoux du Roi, saisit l'occasion de demander et d'obtenir de conserver son logement de Versailles au château, et se retira dans la plus grande joie qu'il ait jamais sentie, moins d'être

chancelier,

chancelier, quoiqu'il en fût accablé, à ce que je lui ai ouï dire, que d'être délivré du fardeau des finances, qui lui devenoit, malgré la paix, plus insupportable tous les jours. Cela alla du mercredi au samedi que Pontchartrain devoit arriver à Fontainebleau. Ce soir-là le Roi entrant chez madame de Maintenon, il dit au maréchal de Villeroi, capitaine des Gardes en quartier, de faire avertir chez Pontchartrain qu'il vînt lui parler dès qu'il seroit arrivé. Il y fut d'abord, et il en sortit chancelier de France. On étoit à la comédie, un officier des Gardes y vint dire au maréchal de Villeroi, que le Roi avoit fait apporter les sceaux chez madame de Maintenon, et qu'on avoit vu M. de Pontchartrain les emporter de là chez lui. On s'y attendoit plus qu'à aucun autre; toute l'attention se termina à qui seroit contrôleur général; on n'attendit pas longtemps. Le soir même, au sortir du souper, le Roi dit, dans son cabinet, à Monseigneur et à Monsieur, qu'il avoit écrit un billet de sa main à Chamillart, par un des gens de madame de Maintenon, par lequel il lui mandoit qu'il lui donnoit la place de contrôleur général; cela se répandit au coucher, et de là, par toute la cour; le courrier n'avoit pas trouvé Chamillart à Paris, et fut le trouver à Montfermeil, qui en est à quatre lieues, vers Chelles et Livry; il arriva le lendemain dimanche après midi.

Pontchartrain cherchoit à marier son fils. Il lui avoit fait faire une grande tournée par

les ports du levant et du ponent, pour lui faire voir les choses dont il entendoit parler tous les jours, et connoître les officiers; tout s'y passa moins en étude et en examen qu'en réceptions, en festins et en honneurs, tels qu'on auroit pu les rendre au dauphin. Chacun s'y surpassa en bassesses pour le maître naissant de son sort et de sa fortune, qui revint peu instruit, et beaucoup plus gâté qu'auparavant, et dans l'opinion d'être parfaitement au fait de tout. Le père crut avoir trouvé tout ce qu'il pouvoit désirer en mademoiselle de Malauze, qui étoit pensionnaire à la Ville-l'évêque à Paris.

Sa mère, qui étoit petite-fille de M. de Saint-Chamond étoit morte. Son père étoit un homme retiré dans la province, après avoir servi quelque temps jusqu'à être brigadier, et s'étoit remarié à une Bérenger Montinon, dont il avoit deux fils. Sa mère étoit soeur des maréchaux de Duras et de Lorges qui avoient pris soin de cette famille avec amitié. L'alliance en plut tant à Pontchartrain, qu'il traita ce mariage, et qu'il en demanda l'agrément du Roi. Sa surprise fut grande, lorsqu'il entendit le Roi lui conseiller de penser à autre chose. Comme cela lui convenoit, il insista tellement, que le Roi lui dit franchement que cette fille portoit les armes de Bourbon qui le choqueroient accollées avec les siennes; qu'il la vouloit marier à son gré, et qu'en un mot il désiroit qu'il n'y pensât plus. La mortification fut grande, les ministres n'y étoient pas accoutu-

més. Peu à peu ils s'étoient mis sous ce règne au niveau de tout le monde, ils avoient pris l'habit et toutes manières de gens de qualité; leurs femmes étoient parvenues à manger et à entrer dans les carrosses, par madame Colbert, sous prétexte de suivre madame la princesse de Conti qu'elle avoit élevée, et d'ailleurs étoit extrêmement bien avec la reine. Douze ou quinze ans après, M. de Louvois l'obtint pour sa femme, sous prétexte qu'elle étoit fille de qualité et par l'émulation qui étoit entre Colbert et lui. De là leurs belles-filles, et à cet exemple les autres femmes des secrétaires d'Etat, et à la fin celles des contrôleurs généraux. Leurs alliances les soutenoient dans ce brillant nouveau; et leur autorité, dont tout sans exception dépendoit, leur avoit acquis une supériorité et des distinctions étranges sur tout ce qui n'étoit point titré, qui leur rendit bien amer et bien nouveau le refus du Roi sur une alliance dont il n'auroit pas fait de difficulté avec qui que c'eût été de la noblesse ordinaire. Pontchartrain se garda bien de se vanter de ce qui lui étoit arrivé, et se hâta seulement de trouver des prétextes de rompre. Mais le Roi, si secret toujours, ne jugea pas à propos de l'être dans cette occasion. Il en parla aux maréchaux de Duras et de Lorges, à M. de Bouillon, parce que leur mère étoit soeur de M. de Turenne, et à d'autres encore, de manière que ce que Pontchartrain avoit caché fut su, et que ses confrères n'en furent pas moins mortifiés que lui. Mademoiselle de

Malauze, unique de son lit, et ses deux frères, étoient la sixième et dernière génération, et la seule existante de Charles, baron de Malauze, sénéchal de Toulouse, et de Bourbonnois, bâtard du duc François II de Bourbon, connétable de France, qui ne laissa point d'enfans légitimes, et qui étoit frère du comte de Beaujeu, mari de la célèbre madame de Beaujeu, fille de Louis XI, soeur et régente de la minorité de Charles VIII, qui fut duc de Bourbon après son frère, et qui ne laissa qu'une fille héritière de Bourbon, qui épousa le malheureux connétable de Bourbon si cruellement persécuté par la mère de François I. Ils étoient frères de Louis de Bourbon, élu évêque de Liége, qui laissa un bâtard, tige des sieurs de Busset qui subsistent encore. Outre ces frères légitimes, ils en eurent un bâtard, comte de Roussillon, amiral de France, et qui figura avec sa femme, bâtarde de Louis XI et de Margueritte de Sassenages; mais l'amiral étoit bien loin alors d'être officier de la Couronne, et la marine de ce temps là d'être sur un grand pied en France. Peu à peu ces bâtards de Bourbon ont changé leur barre de bâtards et leurs autres et diverses marques de bâtardise en bandes, comme les princes de cette maison, et l'ont enfin raccourcie comme eux, tellement qu'il n'y a plus aucune différence entre les armes des légitimes et des bâtards, et c'est ce qui choquoit si fort le Roi, qui ne voulut pas voir, disoit-il, à la chaise à porteur de la

nouvelle mariée, les armes de Bourbon accolées à celles de Phelippeaux.

Pontchartrain eut lieu de se consoler par une alliance d'une bien autre sorte, et à laquelle le Roi consentit sans peine; car les mêlanges qui mettoient tout à l'unisson, ne lui étoient point du tout désagréables en eux-mêmes. Ce fut une autre nièce des maréchaux de Lorges et de Duras; mais celle-là fille de leur soeur et de la maison de la Rochefoucault, sur qui il jeta les yeux, étoit soeur des comtes de Roucy et de Blansac, et des chevaliers de Roucy. Elle étoit élevée dans l'abbaye de Notre-Dame à Soissons. Ils étoient la troisième génération de Charles de la Rochefoucault, fils du comte de la Rochefoucault qui fut tué à la Saint-Barthelemi, et de sa seconde femme Charlotte de Roye, comtesse de Roucy, soeur de la princesse de Condé, première femme du prince de Condé tué à la bataille Jarnac. Toute cette branche de la Rochefoucault-Roye étoit huguenotte, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le comte de Roye, père de celle dont il s'agit, et sa femme, se retirèrent en Dannemarck. Comme il étoit lieutenant-général en France, il fut fait grand maréchal, et commanda toutes les troupes. C'étoit en 1683, et en 1686, il fut fait chevalier de l'Eléphant. Il étoit là très-grandement établi, et lui et la comtesse de Roye sur un grand pied de considération. Ces rois du Nord mangent ordinairement avec du monde, et le comte et la comtesse de Roye

avoient très-souvent l'honneur d'être retenus à leurs tables avec leur fille mademoiselle de Roye. Il arriva à un de ces dinés que madame de Roye, frappée de l'étrange figure de la reine de Dannemarck, se tourna vers sa fille et lui demanda si elle ne trouvoit pas que la Reine ressembloit à madame Panache comme deux gouttes d'eau. Quoiqu'elle l'eût dit en françois, il arriva qu'elle n'avoit pas parlé assez bas, et que la Reine l'entendit, et lui demanda ce que c'étoit que cette dame Panache. La comtesse de Roye, dans sa surprise, lui répondit que c'étoit une dame de la cour de France qui étoit fort aimable. La Reine qui avoit vu sa surprise, n'en fit pas semblant, mais inquiète de la comparaison, elle écrivit à Mageron, envoyé de Dannemarck à Paris, et qui y étoit depuis quelques années, de lui mander ce que c'étoit que madame Panache, sa figure, son âge, sa condition, et sur quel pied elle étoit à la cour de France, et surtout qu'elle vouloit absolument n'être pas trompée, et en être informée au juste.

Mageron, à son tour, fut dans un grand étonnement; il manda à la Reine qu'il ne comprenoit pas par où madame Panache pouvoit lui être connue, beaucoup moins la sérieuse curiosité qu'elle lui marquoit d'être informée d'elle exactement; que madame Panache étoit une petite et fort vieille créature, avec des yeux et des lippes éraillés à faire mal au coeur à ceux qui la regardoient;

une espèce de gueuse qui s'étoit introduite à la cour sur le pied d'une manière de folle, qui étoit tantôt au souper du Roi, tantôt au dîner de monseigneur et de madame la Dauphine, ou à celui de Monsieur à Versailles ou à Paris, où chacun se divertissoit à la mettre en colère, et qui chantoit pouille aux gens à ces dîners-là pour faire rire, mais souvent fort sérieusement et avec des injures qui embarrassoient et qui divertissoient encore plus les princes et les princesses qui lui emplissoient les poches de viande et de ragoûts, dont la sauce découloit tout du long de ses jupes, et que les uns lui donnoient une pistole ou un écu, et les autres des chiquenaudes et des croquignoles, dont elle entroit en furie, parce qu'avec les yeux pleins de chassie, elle ne voyoit pas au bout de son nez, ni qui l'avoit frappée, et que c'étoit le passe-temps de la cour. A cette réponse la reine de Dannemarck se sentit si piquée qu'elle ne put plus souffrir la comtesse de Roye. Elle en demanda justice au Roi son mari. Il trouva bien mauvais que des étrangers qu'il avoit comblés des premières charges et des premiers honneurs de sa cour, avec de grosses pensions, se moquassent d'eux d'une manière si cruelle. Il se trouva des seigneurs du pays et des ministres jaloux de la fortune et du grand établissement dont le comte de Roye jouissoit; tellement que la Reine obtint que le Roi le remercieroit, et lui feroit dire de se retirer. Il ne put conjurer l'orage, il vint avec sa famille à Hambourg, en atten-

dant qu'il sût ce qu'il pourroit devenir; et à la révolution d'Angleterre, il y passa, c'est-à-dire, quelque mois devant. Le roi Jacques qui y étoit encore, le fit comte de Lifort et pair d'Irlande, dont un fils qui l'avoit suivi prit le nom. Le comte de Roye étoit donc à Londres avec un fils et deux filles, et le comte de Ferestham, frère de sa femme, chevalier de la jarretière et capitaine des Gardes du corps. A la révolution ils ne se mêla de rien, et a passé dix-huit ans en Angleterre sans charge et sans service, et mourut aux eaux de Bath en 1690. Les autres enfans du comte de Roye étoient demeurés en France; on les avoit mis dans le service après leur avoir fait faire abjuration, et les autres dans des colléges ou des couvens. Le Roi leur donna des pensions, et messieurs de la Rochefoucault, de Duras et de Lorges, leur servoient de père. Ce fut donc principalement avec M. le maréchal de Lorges, qui aimoit extrêmement la comtesse de Roye, que le mariage se traita; on conta que la fille n'avoit rien et n'auroit jamais grand chose; ce fut ce qui y détermina, et ce qui, joint au solide du ministère, apprivoisa la roguerie de M. de la Rochefoucault. La comtesse de Roucy surtout fut transportée d'un mariage dont elle comptoit bien tirer un grand parti pour la considération, et mieux encore pour les affaires pécuniaires, auxquelles dans la suite elle ne s'épargna pas.

Les Pontchartrain furent transportés d'aise,

Le contrôleur général alla chercher toute la parenté, et ils ne firent point la petite bouche de l'honneur qu'ils recevoient de cette alliance. Le comte de Roucy alla chercher sa belle-soeur à Soissons, et le mariage se fit à petit bruit à Versailles, dans la chapelle, à minuit, par l'évêque de Soissons Bruslard. Outre le présent ordinaire du Roi à ces mariages des ministres, il ajouta 6000 liv. de pension aux quatre que la mariée avoit déjà, et donna cinquante mille écus à Pontchartrain, qui fit appeler son fils le comte de Maurepas. Près de quatre millions que le chevalier des Augers et un armateur prirent en ce temps-là sur les Espagnols, mirent en bonne humeur à propos pour cette libéralité.

Quant au caractère de Pontchartrain, on observera que sa taille étoit ordinaire, le visage long, mafflé, fort lippu, degoûtant, gâté de petite vérole qui lui avoit crevé un oeil; celui de verre dont il l'avoit remplacé, étoit toujours pleurant et lui donnoit une physionomie fausse, rude, refroignée, qui faisoit peur d'abord; mais pas tant encore qu'elle en devoit faire. Il avoit de l'esprit, mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire, appliqué, sachant bien sa marine, assez travailleur et voulant le paroître plus qu'il ne l'étoit. Son naturel pervers, que rien n'avoit pu adoucir ni redresser, le moins du monde, perçoit partout: il aimoit le mal pour le mal, et aimoit à en faire; si quelquefois il faisoit du bien, c'étoit

avec une vanterie qui lui en faisoit perdre le mérite, et devenoit synonyme au reproche : encore l'avoit-il fait acheter cherement par les refus, les difficultés qu'il présentoit toujours, même pour les choses les plus communes, et par les manières de le faire qui piquoient, qui insultoient même, et lui faisoient des ennemis de tous ceux qu'il prétendoit obliger : avec cela, noir, traître, et s'en applaudissant, fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire ; pédant, il avoit tous les défauts et tout le degoût d'un homme né dans le ministère et gâté à l'excès : son commerce étoit insupportable par l'autorité brutale qu'il y usurpoit, et par ses infatigables questions. Il se croyoit tout dû et exigeoit tout avec l'insolence d'un maître dur : il s'établissoit gouverneur de la conduite de tout le monde, et en exigeoit compte ; malheur à qui l'y avoit accoutumé par besoin, ou par lâcheté ; c'étoit une chaine qui ne se pouvoit rompre qu'en rompant avec lui. Outre qu'il étoit méchant, il étoit malin encore et persécuteur jusqu'aux enfers de celui à qui il en vouloit. Ses propos ne démentoient point les désagremens dont il étoit chamarré : il étoit éternellement divisé en trois points, et sans cesse demandoit, en s'applaudissant, s'il se faisoit bien entendre ; avec qui que ce fût, maître de la conversation, interrompant, questionnant, prenant la parole et le ton avec des ris forcés à tout moment, qui donnoient envie de pleurer. Il étoit d'ailleurs d'une expression pénible,

maussade, pleine de répétitions avec un air de supériorité d'état et d'esprit qui faisoit vomir et révoltoit en même temps. Curieux de savoir le dedans et le dessous de toutes les familles et des intrigues, envieux et jaloux de tout, et dans sa marine comme un comite sur ses galériens. Aucun officier général, même pour des riens, n'étoit à couvert de ses sorties en pleine audience publique, et nul homme ou femme de la cour, de ses airs d'autorité : il disoit les choses les plus désagréables avec volupté, et réprimandoit durement, en maître d'école, sous prétexte d'amitié et en forme d'avis; son délice étoit de jetter dans des panneaux, de rendre de mauvais offices. En garde surtout contre son père et sa mère et leurs amis et contre les grâces qu'ils pouvoient désirer de lui ; il s'en piquoit même, pour ne pas paroître sous leur férule, au point que le chancelier et la chancelière s'étoient fait une règle de ne lui rien demander, ni recommander, et ne s'en cachoient même pas, assurés de la négative. En général il triomphoit de refuser et de faire mystère des choses les plus futiles, surtout d'être herissé de difficultés sur les choses qui en souffroient le moins. L'importance lui tournoit la tête : son ver rongeur étoit de n'être point ministre. D'ailleurs incapable de société, d'amusement, de conversation ordinaire, toujours plein des fonctions, de ses occupations, et, avec qui que ce fût, hommes et femmes, roi de ses momens et de ses heures et le tyran de sa famille et de ses

familiers. Sa première femme si parfaite en tout, en mourut à la fin à force de vertu ; sa seconde l'a vengée. On a vu sa conduite avec le comte de Toulouse, d'O et le maréchal d'Estrées. Les femmes des deux derniers l'avoient perdu auprès de Madame la Dauphine, et, auprès du Dauphin, tout ce qui avoit pu l'approcher. Madame de Maintenon qui aimoit sa première femme, et qui a toujours conservé du gout et de la considération pour la chancelière, ne le pouvoit supporter. Il ne tenoit au Roi que par l'amusement cruel des délations de Paris, qui étoit son departement, et lui avoit causé des prises avec d'Argenson, lieutenant de police, qu'il vouloit sous lui tenir comme petit garçon. D'Argenson en savoit plus que lui : il s'étoit habilement saisi de la confiance du Roi, et par elle du secret de la bastille et des choses importantes de Paris : il les avoit même enlevées à Pontchartrain à qui, en habile homme, il n'avoit laissé que les délations des femmes et des folies des jeunes gens. Il s'étoit ainsi déchargé de l'odieux de sa charge, surtout des lettres courantes de cachet, et se conservoit le mérite envers beaucoup de gens considérables de tous états, d'avoir sauvé leurs proches de ses griffes, soit en lui soufflant les aventures, ou diminuant auprès du Roi, ou racommodant ce qu'il avoit gâté. Les Jesuites et Sulpiciens regardoient d'Argenson comme leur appui fidelle, et le servoient comme tel auprès du Roi et de Madame de Maintenon, tandis qu'ils n'avoient que de l'aversion

pour Pontchartrain, tant il les servoit de mauvaise grâce, et n'imputoient la chasse qu'il ne cessoit de faire aux moindres soupçons de jansénisme qu'au plaisir qu'il prenoit à faire du mal. La singularité d'un si détestable caractère m'a engagé à m'étendre; la suite en fera voir encore davantage la nécessité. Avec tant de vices et d'insolence, il étoit d'une vérité à surprendre sur sa naissance, il ne disoit pas tout, mais seulement qu'ils étoient de petits bourgeois de Montfort-l'Amaury, et assez pour désespérer la Vrilliere qui là-dessus étoit glorieux fort mal à propos.

LA PRUSSE.

FRÉDERIC III,

ELECTEUR DE BRANDEBOURG,

PREMIER ROI DE PRUSSE.

Cet Électeur possédoit la Prusse à un étrange titre : les chevaliers de l'ordre Teutonique chassés de Syrie par les Sarrasins ne savoient où se retirer, et ils étoient trente mille tous allemands. Rome, l'Empire et la Pologne convinrent de leur donner la Prusse à conquérir sur les peuples barbares et idolâtres, qui en étoient les habitans et les maîtres, et qui avoient un Roi, et une forme d'état : la conquête fut difficile, longue, et sanglante; à la fin elle réussit, et l'ordre Teutonique

devint très-puissant. Le grand-Maître y étoit absolu et traité en roi avec de grands revenus; il y avoit un Maître de l'ordre sous les grands Maîtres, qui avoit son état à part et grand nombre de commanderies. La religion y fleurit et l'ordre avec elle, jusqu'à entreprendre des conquêtes et à envahir la Samogitie et la Lithuanie, ce qui causa de longues et cruelles guerres entre eux et les Polonois. Luther ayant répandu sa commode doctrine en Allemagne, ces chevaliers s'y engagèrent, et usurpèrent héréditairement leurs commanderies. Albert de Brandebourg étoit lors le grand-Maître, il réunit tous les droits et les priviléges de l'ordre qui l'avoit élu, s'en appropria les richesses communes, se moqua du Pape et de l'Empereur; et, sous prétexte de terminer la guerre de Pologne, partagea la Prusse avec elle, dont la part fut appellée Prusse royale, et la sienne ducale, et lui Duc de Prusse. A son exemple Gothard Kettler, qui étoit en même temps maître de l'ordre, s'appropria la Courlande en duché héréditaire sous la mouvance de la Pologne, et sa postérité l'a conservée jusqu'à nos jours, que le dernier mâle étant mort, la Czarine en a su récompenser les services amoureux de Biron tout simple gentilhomme du pays. Frédéric étoit petit-fils, fils et frère des trois premiers Electeurs de Brandebourg de la maison d'aujourd'hui, il eut trois fils entre autres de la fille de Casimir roi de Pologne, Casimir qui fit la branche de Culmbach qui servit fort utilement Charles V et Ferdinand

son frére, il laissa un fils unique, mort sans postérité. Georges qui fit la branche d'Anspach l'ancienne, qui s'éteignit aussi dans son fils, et Albert qui, grand maître de l'ordre Teutonique, secoua le joug de Rome, de ses voeux, de l'Empire, et se fit duc héréditaire de Prusse, dont il prit l'investiture du Roi de Pologne; ainsi la Prusse, qui étoit province de Pologne, fut séparée en deux, comme je viens de dire, en 1525; ce fut cet Albert qui érigea l'université de Koenigsberg, capitale de la Prusse ducale. Il mourut en mars 1568. Il ne laissa qu'un fils, Albert-Frédéric, duc de Prusse, mort imbécille en 1618, en qui finirent les trois branches susdites. Il avoit épousé en 1573 mademoiselle Eléonore fille ainée de Guillaume duc de Clèves, Juliers, Berg &c. soeur de J. Guillaume, mort sans enfans le 15 mars 1609, d'Anne mariée au palatin duc de Neubourg, de Sibille, mariée à un prince d'Autriche, margrave de Burgau, mais morte sans enfans. J. Sigismond, Électeur de Brandebourg eut donc de sa femme d'Anne, fille ainée d'Albert-Frédéric de Brandebourg duc de Prusse et de mademoiselle Eleonore fille ainée de Guillaume duc de Clèves, Berg, Juliers &c. qu'il partagea enfin provisionellement avec le Palatin de Neubourg; Frédéric-Guillaume, né Électeur de Brandebourg, petit fils de ce mariage, eut quelque pensée de faire ériger sa Prusse ducale en royaume par l'Empereur, sans pousser plus loin cette idée. Frédéric III son fils et

son successeur le suivit davantage, et servit bien l'Empereur Léopold en Hongrie sur le Rhin, où il ouvrit la guerre de 1688 par les siéges de Keysersvert et de Bonn, qu'il prit en personne, s'étant toujours depuis rendu nécessaire à l'Empereur, il s'assura sur lui de son dessein, et dans cette conjoncture favorable où l'Empereur cherchoit partout des troupes, de l'argent et des alliés pour disputer la succession d'Espagne, l'Électeur donna un repas aux principaux de sa cour, dans lequel il leur porta la santé de Frédéric III roi de Prusse et Électeur de Brandebourg, et se déclara roi de cette manière, il fut aussitôt traité de Sa Majesté par les conviés et par tout ce qui n'osa et ne voulut pas se brouiller avec lui, et s'alla bientôt après installer lui-même en cette nouvelle dignité à Koenigsberg par un nouvel hommage de toute la Prusse ducale, c'est le père de celui qui vient de mourir et le grand père de celui d'aujourd'hui.

Fin du Tome III. des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome III de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du Duc de Saint-Simon, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

NOTE PREMIÈRE.

Sur M. de Montespan, époux de la maîtresse du Roi Louis XIV, et sur la manière dont le Roi et Colbert s'y prirent pour éloigner ce mari irrité de la Capitale.

Tirée des manuscrits de Colbert.

Pour servir d'addition à l'article MONTESPAN.

COLBERT nous dévoile lui-même le secret de Louis XIV, les craintes pusillanimes de ce Roi, qui se croyoit injurié par le ressentiment d'un mari qui demandoit sa femme, qui ne vouloit que des louanges, et qui souffroit de voir ses fautes relevées. Ces anecdotes inconnues et curieuses sont tirées de la correspondance de Colbert avec Louis XIV.

LETTRE de Colbert à Louis XIV.

De Seaux le 24 mai 1678.

JE reçus hier, Sire, le billet de V. M. du 17, et j'exécuterai ponctuellement ce qu'il

plaît à V. M. de m'ordonner sur le sujet de M. de Montespan. Sur quoi je crois qu'il est bon qu'elle soit informée qu'il y a environ trois ou quatre ans qu'elle m'ordonna de tenir la main pour qu'un procès qu'il avoit au Parlement fût jugé, pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de V. M., son procès fut jugé, et il se retira comme je crois.

Il y a environ quinze jours que M. de Montespan m'aborda, et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion un procès qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province, ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre. Si V. M. estimoit nécessaire de faire cette diligence auprès dudit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite. Cependant j'exécuterai l'ordre de V. M.

Le Roi répond.

Vous pouvez faire. Dites un mot au juge pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte plus tôt.

Lettre de Louis XIV à Colbert.

15 juin.

Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets, c'est un fol que vous me ferez plaisir de faire suivre de près; et pour que le prétexte de rester à Paris ne dure pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au Parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme : comme il en est capable et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne paroisse pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

NOTE SECONDE.

Addition à l'article de Madame d'O, Dame du Palais.

M. d'O, vice-Amiral, mourut sans jamais avoir rien su du métier de la marine.

Son élévation étonnante lui avoit fait des jaloux et des ennemis, et on disoit de lui qu'il n'avoit pas les moindres talens d'un

militaire, n'ayant donné que des preuves d'inutilité à l'armée de Flandres.

La méchanceté lui fit cette énigme qui amusa toute la Cour; étant relative à son caractère, à sa conduite sur mer, sur terre, et à son voyage en Orient.

ENIGME.

Je suis un insigne animal;
Mon sang est vif; mais sans courage,
Avare, ambitieux, brutal;
Au demeurant, Normand très-sage;
Je ne vaux rien sur terre;
Encore moins sur l'eau;
Et j'intimide le vaisseau,
Quand on y parle d'abordage.
Des mâtins je suis fort couru,
Du grand Seigneur assez connu;
J'ai fréquenté la Gent Arabe:
Et mon nom n'est qu'une syllabe,
Sans A, sans E, sans I, sans U.

Tiré des Mémoires de Maurepas, auteur des vers.

NOTE TROISIÈME.

Pour servir d'addition à l'article des frères Pâris.

Extraite des Mémoires du Comte de Maurepas.

MESSIEURS Pâris, au nombre de quatre frères, dont l'aîné s'appelle *Páris*, le second *la Montagne*, le troisième *Montmartel*, et le dernier *Duverney*, qui avoient commencé leur fortune dans les vivres, avoient donné des projets d'administration pour les finances dès le temps du feu Roi.

Pâris l'aîné, est celui qui a le plus d'esprit et par conséquent est capable de penser et d'inventer.

La Montagne est très-propre à suivre une affaire et à faire tenir des registres.

Montmartel entend parfaitement les changes étrangers et le commerce extérieur du Royaume.

Enfin *Duverney* est habile dans les négociations, à traiter avec les Ministres, les favorites, et à beaucoup se donner de soin pour le succès d'une affaire.

Ce sont eux qui ont fait le premier établissement des régistres-journaux et de recette générale, et ils se tenoient chez eux; ils influoient aussi sur les différentes caisses que M. Desmarets a établies pendant son administration, pour lesquelles il n'a point été acquitté les billets qu'elles devoient payer, et ce Ministre déclare lui-même dans un mémoire qu'il a fait courir après la régence pour justifier son administration, qu'elles n'étoient point faites pour cela, et qu'il avoit été forcé de se servir de cette ressource, ayant trouvé les finances du Royaume entièrement épuisées.

Les Pâris n'avoient point, de son temps, l'autorité qu'ils ont eu depuis, ils ont gouverné sous l'administration du Duc de Noailles, sous d'Argenson, et Law avoit eu bien de la peine à leur ôter leur crédit. Le systême qu'il avoit établi, et à la chûte duquel les Pâris n'ont pas peu contribué, n'ayant pas réussi, et M. le Duc d'Orléans ayant été obligé de l'abandonner, les quatre frères recommencèrent à être écoutés, c'est l'aîné qui a inventé le *Visa* et Duverney qui l'a fait exécuter.

Ils ont gouverné les finances sous M. de la Houssaye et sous M. Dodun, et ils ont

continué d'être écoutés par M. le Duc d'Orléans, par M. le Cardinal Dubois et ensuite par M. le Duc, chez lequel leur autorité a augmenté.

Ils ont fait l'établissement des registres-journaux à la guerre et à la marine, qui ont été abolis par M. des Forts.

Pâris l'aîné, la Montagne et Montmartel ont été exilés hors de Paris peu de temps après que M. des Forts a été Contrôleur-général. Duverney a été arrêté et mis d'abord à la Conciergerie, ensuite transféré à la Bastille, d'où il est sorti ayant été aussi exilé comme ses trois autres frères.

Ils sont auteurs d'un traité *sur les finances de France* qui est manuscrit, d'une histoire du systême et d'une histoire du *Visa* en quatre volumes in-folio aussi manuscrits.

M. le Marquis de Luchet a donné une Vie curieuse de Pâris.

NOTE QUATRIÈME.

SUPPLÉMENT A L'ARTICLE DE PIERRE I.

Pièces relatives au Czar Pierre I. et à son fils, remises au Duc de Saint-Simon en 1720, par M. le Baron de Schlenitz, Ministre du Czar, et imprimées sur l'original, tiré des portefeuilles du Duc de Saint-Simon.

La première de ces pièces nous montre l'état des moeurs des Russes au commencement de ce siècle et fournit des anecdotes jusqu'à ce jour inconnues sur l'affaire d'Alexis. On n'a rien voulu changer dans cette pièce originale, quoique le style soit dans plusieurs endroits celui d'un Russe qui parle mal le françois, à cause du prix même de la simplicité qui règne dans le recit des anecdotes La voici.

„ Kleboff étoit un jeune homme de con-
„ dition, fort savant et employé à conduire
„ des recrues : sa mauvaise destinée l'ayant
„ conduit un jour près du Convent de Resdal
„ où étoit enfermée la Czarienne répudiée,

„ il y entra par curiosité pour la voir. Com-
„ me il étoit bien fait de sa personne, cette
„ Princesse l'aima d'abord, et lui témoigna
„ de l'empressement. Pour le revoir elle fut
„ obligée de suborner le Trésorier du Mo-
„ nastère, et deux Chanoinesses religieuses
„ pour faciliter les fréquentes visites de ce
„ gentilhomme. Elle forma même le dessein
„ de l'épouser sur ce que l'Archevès ou Evê-
„ que lui avoit fait entendre, que dans un
„ an S. M. le Czar devoit mourir : elle fiança
„ donc, et demanda la permission à l'Evê-
„ que de coucher avec lui, ce qu'il lui
„ accorda.

„ L'année expirée cette Princesse deman-
„ da à l'Evêque d'où venoit, que sa pro-
„ phétie ne s'accomplissoit pas, il lui ré-
„ pondit, que les péchés énormes de M.
„ Lopugin son père, en étoient la cause,
„ qu'il étoit en enfer ; mais qu'il espéroit,
„ par le secours de ses prières, de l'en faire
„ sortir. Kleboff pendant ce temps étoit oc-
„ cupé à former le dessein de faire monter
„ sur le trône le Prince Alexewicz, qu'en
„ ce cas il falloit faire la paix avec le Roi de
„ Suède, lui rendre ses provinces, raser
„ Péterbourg, massacrer les étrangers, faire
„ mourir le Prince Meszikow et plusieurs
„ autres personnes de distinction, et la Cza-

„ rienne régnante et remettre l'état sur
„ l'ancien pied, en bornant l'autorité du
„ Prince Alexewicz. Quelque temps après
„ l'Evêque vint annoncer à la Czarienne
„ répudiée qu'il savoit par révélation que son
„ père avoit la tête hors de l'enfer. Quel-
„ ques mois après il lui dit, que le corps
„ étoit aussi dehors, jusqu'au nombril; et
„ qu'il falloit continuer les prières pour voir
„ l'accomplissement des choses, qu'il lui
„ avoit prédit. Kleboff alors par ordre vint
„ à Péterbourg, d'où l'impatience de la Prin-
„ cesse l'engagea de lui écrire. Les réponses
„ de son amant étant trop élevées, elle se
„ plaignit de son stile sublime, et le pria de
„ lui écrire dans des termes les plus simples,
„ et de retourner à Moscaw. A cet effet elle
„ lui fit remise de quelque argent pour
„ l'affranchir du service. On prétend qu'il
„ fut ensuite dans des villages pour engager
„ quelques milliers de personnes dans les
„ intérêts du Prince Alexewicz. L'Evêque de
„ son côté vint après annoncer à la Czarien-
„ ne répudiée que son Père étoit hors de
„ l'enfer jusqu'aux genoux. Madame l'A-
„ besse qui avoit remarqué le changement
„ de conduite de cette Princesse écrivit à
„ une Dame de la Cour d'en avertir le
„ Prince Meszikow, celle-ci n'en fit rien, et
„ brûla la lettre.

„ Le Czar arriva alors à Péterbourg, et
„ partit ensuite pour Moscaw. Il n'y fut pas
„ long-temps qu'il n'eut des soupçons de
„ Kleboff, ce qui l'engagea de le faire arrê-
„ ter à la campagne, on saisit aussi ses
„ papiers. Le projet de la conspiration étoit
„ en chiffres, qu'on n'a jamais pu déchiffrer.
„ Quels tourmens, qu'on ait pu lui faire
„ souffrir, il n'a jamais voulu découvrir les
„ complices. Etant extrêmement mal, le
„ Docteur Ariskin avertit le Czar, qu'il ne
„ vivroit pas vingt-quatre heures, sur quoi
„ S. M. ordonna qu'il fût empalé; il a souf-
„ fert cette mort d'une tranquillité incroya-
„ ble. Un Prêtre s'étant approché pour
„ l'exhorter il demanda le saint-sacrement,
„ mais on le lui refusa, à cause qu'il ne
„ vouloit rien avouer.

„ L'Evêque a été brûlé, un autre ecclésias-
„ tique complice a eu la tête tranchée et a
„ été exposé sur la roue. Le Trésorier du
„ Monastère a été roué, les deux Chanoines-
„ ses ont été *knoutées* (c'est une manière de
„ donner le fouët avec un seul nerf de
„ boeuf, qui fait couler le sang à chaque
„ coup) l'Abesse absoue.

„ Le Prince Alexewicz étant arrivé à
„ Moscaw fut menacé du dernier supplice,

„ s'il ne déclaroit ceux qui lui avoient con-
„ seillé la fuite, et généralement tout ce
„ qu'on avoit tramé contre l'Etat. Le Prince
„ déclara qu'on n'avoit qu'à arrêter Kikin, et
„ qu'on sauroit tout; sur quoi S. M. lui dit
„ de prendre garde à dire la vérité, car il
„ s'agissoit de verser le sang des coupables.
„ Kikin fut conduit d'ici à Moscow, et
„ examiné par toutes sortes de tourmens,
„ pour lui faire avouer ses crimes. Il a bien
„ déclaré qu'il étoit coupable d'une conspi-
„ ration, qu'il avoit tramée depuis long-
„ temps; mais il n'a point nommé les com-
„ plices; il fut rompu vif, S. M. le vint
„ voir exposé sur la roue. Il avoua qu'il
„ souffroit justement, et pria S. M. de lui
„ faire couper la tête. Ce Prince fit signe
„ de la main qu'on la lui coupât. S. M.
„ a fait remettre au Baron de Loos, Envoyé
„ de Pologne, l'ordre du Roi son maître,
„ dont il étoit revêtu. Le Czar a fait ren-
„ dre aussi à la veuve Kikin une cassette de
„ joyaux d'une valeur considérable. Elle
„ est enceinte, et l'on croit qu'il la rema-
„ riera à un favori, qui est le même Capi-
„ taine Romanzoff, qui a ramené le Prince
„ Alexewics; on dit que le Czar lui a fait pré-
„ sent de neuf mille roubles, et l'on assure
„ que la veuve de Kikin en a quatre-vingt
„ mille de dot.

„ La Princesse Gallyczyn a eu le batokes
„ dans la basse-cour du Palais.

„ La Princesse Treiorba a été knoutée.

„ Un parent de M. le grand Amiral
„ Apraxin l'a été aussi, de même que le
„ jeune Lopugin; Poslanowski, Denschick
„ ou Page du Czar, a été roué, de même
„ qu'un Commissaire de l'Artillerie, pour
„ avoir dit qu'il ne vouloit pas reconnoître
„ le Prince Pierre Petrowicz pour légitime
„ successeur de la Couronne.

„ Le jeune Prince Gagarin fut mis en
„ prison pour avoir dit que le Prince Ale-
„ xewicz étoit fou d'être revenu dans le pays;
„ mais à la prière de son beau-père, M. le
„ Baron de Schaffiroff, il fut mis en liberté.

„ Le Prince Dolhoruki, Lieutenant-Gé-
„ néral, est exilé en Sibérie, ses biens sont
„ confisqués, et S. M. l'a dégradé de tous
„ ses honneurs, ayant fait remettre à M. de
„ Westphalen, Envoyé de Dannemarck, l'or-
„ dre de l'Elephant, dont ce Général étoit
„ muni.

„ M. Lopugin, frère de la Czarienne ré-
„ pudiée, a eu les knoutes, et un bras rom-

„ pu par accident. Il doit être envoyé en „ Sibérie, et ses biens sont confisqués.

„ La Czarienne répudiée doit être enfermée dans un Monastère situé sur une isle „ du lac de Ladoga.

„ La Princesse Marie Alexiowna doit être „ enfermée dans la forteresse de Schlussel- „ bourg.

„ Et le Prince Alexewicz est gardé à vue „ à Péterbourg. „

NOTE

NOTE CINQUIÈME.

SUR LE PRINCE ALEXIS, FILS DU CZAR PIERRE I.

Suite des pièces originales relatives au procès du Prince Alexis, tirées du porte-feuille du Duc de Saint-Simon et remises en 1720 à ce Seigneur, par M. Hop, Ministre des Hollandois à Paris : imprimées sur l'original, déposé comme la pièce précédente, chez le libraire éditeur.

Mémoire présenté aux Etats-Généraux par le Prince de Kurakin, Ambassadeur du Czar.

Extrait du Registre des Résolutions de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Samedi le 6 août 1718.

„ Le sieur Renswoude, Président à l'as-
„ semblée, a représenté et fait connoître à
„ Leurs Hautes Puissances que le sieur

„ Prince Kurakin, Ambassadeur Extraordi-
„ naire et Plénipotentiaire de Sa Majesté
„ Czarienne, étoit venu chez lui pour com-
„ muniquer à Leurs Hautes Puissances la
„ mort du Czarowitz, fils aîné de Sa Majesté
„ Czarienne, et qu'il lui avoit remis à cet
„ effet le *Pro memoria* ci après inséré, sur
„ quoi ayant été délibéré, il a été trouvé
„ bon et arrêté de prier, et de commettre
„ par la présente ledit sieur de Renswoude,
„ Président à l'assemblée, pour aller chez
„ ledit Prince Kurakin faire un compliment
„ de condoléance de la part de Leurs Hau-
„ tes Puissances.

PRO MEMORIA.

„ Sa Majesté Czarienne n'a rien tant à
„ coeur, que d'assurer jusqu'à la postérité
„ la plus reculée, le bonheur et le salut de
„ ses peuples, et la conservation de ses Etats.

„ Elle a été fondée de croire que les Ré-
„ glemens pleins de sagesse et de justice,
„ qu'elle a faits en dernier lieu, sur la suc-
„ cession dans son Auguste Maison, fixeront
„ pour toujours une heureuse tranquillité
„ dans sa Famille Impériale, un constant
„ repos chez les Peuples soumis à sa domi-
„ nation, et une félicité durable dans ses
„ Etats.

„ L'acquiescement volontaire du Prince
„ Alexi son fils aîné à la disposition faite par
„ Sa Majesté à cet égard, en vertu de son
„ pouvoir absolu, l'abjuration solemnelle
„ que le Prince fit ensuite de la succession,
„ les applaudissemens universels de tous les
„ Etats de l'Empire Russien, donnés à l'in-
„ stitution du second fils de Sa Majesté Cza-
„ rienne, le Seigneur Czarowitz-Pierre pour
„ Prince héréditaire du Trône Russien; tout
„ répondit aux vues salutaires que Sa Majesté
„ a formées pour une félicité permanente de
„ ses Etats et de ses Peuples.

„ Cependant Sa Majesté vient de voir lui
„ envier ces solides espérances par son pro-
„ pre fils le Czarowitz Alexi; il trame des
„ desseins funestes pour exciter une rebellion
„ contre Sa Majesté Czarienne, tentant la
„ fidélité des armées, et des premiers Corps
„ de l'Empire Russien.

„ Il désire et souhaite la mort de son Père
„ et Seigneur, et ne vise pas à moins qu'à
„ usurper le Trône Russien du vivant même
„ du Czar; ces crimes se vérifient.

„ Il en a fait un aveu devant une assem-
„ blée de tous les corps ecclésiastiques et
„ séculiers provoqués par Sa Majesté Cza-
„ rienne.

„ Pour ne rien donner à un ressentiment
„ personnel, Sa Majesté veut que cette as-
„ semblée examine les crimes de son fils,
„ qu'elle en instruise le procès, ordonnant
„ aux Ecclésiastiques de consulter les Saintes
„ Ecritures et les Canons de l'Eglise, pour
„ donner leur jugement sur le cas en ques-
„ tion; aux Séculiers d'avoir devant les yeux
„ tous les droits divins et humains, civils
„ et militaires, pour prononcer la sentence;
„ aux uns et aux autres dispense de tous
„ égards personnels, et ordre d'observer
„ une parfaite impartialité, tant à l'égard de
„ Sa Majesté Czarienne que par rapport à
„ son fils.

„ Les premiers jugent ce fils digne de la
„ mort, par toutes les loix divines et hu-
„ maines; les autres prononcent la sentence
„ selon tous les droits, remettent à la sou-
„ veraine clémence de Sa Majesté Czarienne
„ la décision finale : le manifeste joint avec
„ toutes les procédures en leur jour en con-
„ tient tout le détail.

„ Dès lors Sa Majesté Czarienne, d'un
„ côté pressée par le devoir de Prince de
„ pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de
„ ses Etats et de ses Peuples, à présent et à
„ l'avenir, et de l'autre, pénétrée d'une ten-

„ dresse naturelle de Pere pour son fils,
„ balance entre les sentimens de la justice
„ et ceux de la compassion, il lui paroît dif-
„ ficile de se déterminer dans une affaire de
„ si grande importance à tous égards, et qui
„ la touche de si près.

„ La Providence Divine, toujours adora-
„ ble dans ses jugemens, vient de délivrer
„ en même temps Sa Majesté Czarienne de
„ son état d'incertitude, sa Maison Impériale
„ d'une douloureuse honte, et tout l'Empire
„ de bien des dangers: la sentence de mort
„ prononcée sur les grands crimes du Prince
„ Alexi, lui fut déclarée.

„ Une espèce d'apoplexie le saisit par la
„ terreur, et le fit croire expiré; revenant
„ après un peu à soi-même, il se confessa,
„ et communia avec une piété chrétienne:
„ Sa Majesté Czarienne ayant été encore le
„ voir, sur ses instances, avec tous ses Mi-
„ nistres, et Sénateurs, et émue par ses lar-
„ mes et témoignages de repentance, lui
„ ayant tout pardonné, Dieu retira de ce
„ monde ledit Pierre Alexi, fils aîné de Sa
„ Majesté Czarienne à six heures du soir du
„ 26 juin dernier vieux style: son corps fut
„ porté le lendemain dans l'Église de la Tri-
„ nité, où il demeura exposé en vue selon

„ la coutume jusqu'au 30 de juin qu'on fit
„ les funerailles, avec toutes les cérémonies
„ usitées dans l'Eglise Grecque, aux fune-
„ railles des personnes de la famille Impé-
„ riale.

„ Tous les Archevêques et autres person-
„ nes Ecclésiastiques y assistèrent, le corps
„ fut inhumé dans le tombeau de la famille
„ Czarienne qui est dans la nouvelle Eglise
„ Cathédrale à Saint Péterbourg.

„ Leurs Majestés le Czar et la Czarisse et
„ toute la Maison Czarienne par une ten-
„ dresse naturelle, plus sensible à la perte
„ d'un fils, qu'aux offenses énormes qu'Elle
„ en a reçu, ressent une véritable affliction
„ de sa mort, se soumettant pourtant avec
„ une resignation chrétienne, aux Décrêts
„ de la Providence qui en a voulu disposer
„ ainsi, selon les apparences, pour le bien et
„ l'entière tranquillité de l'Empire Russien.

„ Sa Majesté ordonne à son Ambassadeur
„ Extraordinaire auprès de Leurs Hautes
„ Puissances de leur notifier ces tristes évé-
„ nemens. Elle ne doute pas que Vos Hautes
„ Puissances n'y prennent beaucoup de part,
„ comme ses bons et anciens amis.

MÉMOIRE présenté le 8 août 1718 aux Etats Généraux des Provinces-Unies, par le Prince Kurakin, Ambassadeur du Czar, au sujet du sieur de Bie, Président d'Hollande auprès de Sa Majesté Czarienne, et qu'elle a fait mettre en arrêt.

„ L'AMBASSADEUR Extraordinaire et „ Plénipotentiaire de Sa Majesté Czarienne, „ a ordre de faire connoître à Leurs Hautes „ Puissances que Sa Majesté Czarienne est „ avertie déjà depuis long-temps de bonne „ main, que le Résident le sieur de Bie, „ pendant tout le temps de son séjour à la „ Cour de Sa Majesté a toujours mandé à ses „ Maîtres, et encore plus à ses amis et corres- „ pondans particuliers, les nouvelles le moins „ fondées et fait des rapports extrêmement „ préjudiciables à la réputation et à l'inté- „ rêt de Sa Majesté.

„ Il seroit encore supportable en quelque „ manière, si ces rapports et ces nouvelles „ préjudiciables eussent été vraies; mais, „ ou elles sont entièrement fausses, ou du „ moins capables par une fausse application

„ de tourner au préjudice des affaires de Sa „ Majesté et à l'encouragement de ses enne- „ mis, comme aussi à altérer la bonne har- „ monie entre le Czar et Leurs Hautes Puis- „ sances; entr'autres il fait souvent mention „ dans ses lettres de la grande disposition „ des sujets de Sa Majesté Czarienne à se „ révolter contr'Elle, nouvelle trop impor- „ tante à Sa Majesté pour ne la pas appro- „ fondir de plus près.

„ Quelques copies de ces lettres, et en „ dernier lieu quelques-unes de ces lettres „ en original, sont tombées entre les mains „ de Sa Majesté, elles sont remplies de ces „ sortes de fausses nouvelles, qui ne laissent „ pas d'être importantes: les circonstances „ qu'il allégue feroient croire qu'on est sur le „ point de voir éclater une révolte contre Sa „ Majesté Czarienne.

„ Le Résident fait semblant de craindre „ d'y périr, et écrit que cette crainte l'avoit „ obligé de demander son rappel, dans d'au- „ tres lettres il fait mention de recevoir ces „ sortes d'avis de quelques amis.

„ L'affaire est de la plus grande consé- „ quence: Sa Majesté en doit nécessairement „ juger que le Résident a des avis de quel-

„ que machination de révolte, ou même
„ communication là-dessus avec l'un ou
„ l'autre, et que de peur d'en être rendu
„ responsable, quand l'affaire viendroit à
„ être découverte, il a demandé son rappel,
„ on peut inférer cela par ses lettres.

„ Comme Sa Majesté Czarienne estime
„ que ledit Résident, par sa conduite sus-
„ pecte et par les communications qu'il a eu,
„ selon toutes les apparences, avec des sujets
„ séditieux, est déchu des priviléges dus à
„ son caractère public, et qu'il s'en est frus-
„ tré lui-même, joint que dans ces cas de
„ rebellion, tout retardement peut devenir
„ dangereux; ainsi Sa Majesté s'est trou-
„ vée obligée de prendre ses mesures, et
„ d'ordonner à ses Ministres, d'appeller
„ chez eux ledit Résident, de lui déclarer
„ de bouche tout ce qui est dessus, de lui
„ faire connoître toute sa mauvaise et sus-
„ pecte conduite, et de lui demander d'où
„ il avoit tiré les circonstances qui se trou-
„ vent dans ses lettres : on fit en attendant
„ chercher par un Secrétaire de la Chancel-
„ lerie les papiers du Résident dans sa mai-
„ son, pour y mieux découvrir cette dan-
„ gereuse affaire.

„ Quand les Ministres de Sa Majesté Cza-

„ rienne eurent prouvé clairement au Résident toutes ses mauvaises démarches, il ne „ pouvoit point les désavouer; il confessa „ d'avoir écrit de telles lettres, disant l'avoir „ fait sur des indices, et des avis de quelques „ personnes; il en dénonça quelques-unes, „ mais il paroît qu'il cache les principales.

„ Cependant il engagea sa parole d'honneur, et sa conscience de dire la vérité „ sur tous les points des questions que Sa „ Majesté Czarienne lui feroit proposer, de „ sorte que quoiqu'il ait mérité d'être tenu „ en arrêts jusqu'à ce qu'il eut accompli sa „ promesse, on le laissa pourtant d'abord „ en liberté de retourner dans sa maison, „ où il n'y eut pas même de garde mise, „ mais libre entrée et sortie pour lui, sa famille, et pour tout le monde.

„ Les Ministres de Sa Majesté envoyèrent „ le lendemain un Secrétaire de la Chancellerie chez ledit Résident suivant ce dont „ ils étoient convenus avec lui, avec les „ questions rédigées par articles, et dressées „ sur les lettres qu'il avoit écrites, et sur ce „ qu'il a dit de bouche.

„ La copie des réponses qu'il a faites sur „ ces demandes par articles a été envoyée

„ ici à l'Ambassadeur susdit. Le Résident „ avoue tout, à la reserve de ses communi- „ cations, dont il n'a voulu rien déclarer, „ alléguant d'avoir écrit ces rapports sans y „ entendre malice. Sa Majesté Czarienne es- „ time avoir eu des raisons importantes de „ procéder avec lui plus rigoureusement, „ et de le tenir en arrêt à l'exemple de ce „ qui est arrivé l'année dernière en Angle- „ terre, ou sur de pareils soupçons d'une „ machination de révolte, le Comte Gylem- „ bourg envoyé Extraordinaire du Roi de „ Suède, fut arrêté, et tenu sous une forte „ garde, tous ses papiers ayant été saisis, „ et à l'exemple de ce que Leurs Hautes „ Puissances ont arrêté, le Ministre Pléni- „ potentiaire du Roi de Suède le Baron de „ Gortz, avec le Secrétaire d'Ambassade „ Gyllembourg, saisissant tous leurs papiers, „ et les tenant fort long-temps sous une „ forte garde.

„ Cependant, vu le désir qu'a Sa Majesté „ d'entretenir la bonne amitié avec Leurs „ Hautes Puissances, elle a ordonné d'en „ user modérément avec leur Résident; „ mais comme il a engagé sa parole de dé- „ noncer les personnes dont il a reçu ces „ avis, Sa Majesté l'ayant laissé à cette con- „ dition en liberté, Elle a ordonné de lui

„ en demander encore une fois les noms: „ jusqu'à présent son refus de les déclarer, „ a causé de grands soupçons à Sa Majesté „ et s'il persiste, Sa Majesté sera contrainte „ contre sa volonté de le tenir en arrêt, „ jusqu'à l'arrivée de la réponse de Leurs „ Hautes Puissances, car il y a trop de dan- „ ger de laisser tomber des affaires de cette „ nature, sans les approfondir.

„ Sa Majesté ordonne au reste d'assurer „ Leurs Hautes Puissances de l'amitié inal- „ térable qu'Elle veut entretenir constam- „ ment avec cet Etat, ainsi que ci-devant; „ et que ce qui s'est passé n'étant point à „ leur préjudice, le Résident s'étant attiré „ lui-même ces affaires, par sa mauvaise „ conduite, qui seule le fait décheoir des „ priviléges attachés à son caractère.

„ En même temps l'Ambassadeur est char- „ gé de demander à Leurs Hautes Puissances „ non seulement le rappel dudit Résident „ de la Cour de Sa Majesté, mais aussi une „ satisfaction sur lui pour sa conduite entiè- „ rement coupable, et d'envoyer s'ils le „ trouvent à propos, une autre personne „ d'honneur et de confiance en sa place, que „ Sa Majesté recevra agréablement, ne pou- „ vant plus admettre à sa Cour ledit Résí- „ dent. „

NOTE SIXIÈME.

Additions à l'article du Cardinal de Polignac. Pour servir de supplément à la Notice du Duc de Saint-Simon : et Lettres extraites de sa Correspondance avec le Duc de Richelieu alors Ambassadeur à Vienne.

Le Cardinal de Polignac avoit été envoyé à Rome par M. le Duc, premier Ministre de France, pour traverser la création de Fleury qui vouloit être Cardinal, et pour les affaires de la Bulle.

Polignac avoit des idées sur le jansénisme et le molinisme, supérieures à toutes celles des querelleurs du temps, il paroît se jouer de leurs disputes et un peu du cérémonial de l'église romaine.

Ces lettres extraites, ces fragments, d'une correspondance précieuse indiquent bien des choses nouvelles sur le ministère de M. le Duc.

LETTRE de M. le Cardinal de POLIGNAC à M. le Duc de RICHELIEU.

1 Septembre 1725.

L'AFFAIRE du Cardinal de Noailles étoit finie le mois de mars dernier. Le Pape et lui étoient convenus de leurs faits : une cabale terrible ayant su ce projet en France, l'a renversé.... Les grands obstacles viennent plus de Paris que de Rome...

Du même au même.

de Rome ce 12 janvier 1726.

LA première congrégation secrette sur l'affaire du Cardinal de Noailles s'est tenue le 8, on est convenu de quelque chose, mais non encore de l'essentiel, qui consiste à déclarer que tels et tels sentimens ne sont pas condamnés par la Bulle : tout le monde est d'accord qu'ils ne le sont pas : mais on ne convient pas que Sa Sainteté doive le dire avant la publication du mandement de M. de Noailles. S'il ne s'agissoit que du Pape, il l'auroit déjà fait : mais la Cour accablée des oppositions et protestations de nos Evêques, redoutant même leurs menaces, desire avoir une paix générale et m'ordonne de faire en

sorte que Sa Sainteté ne fasse rien que de l'aveu de cette congrégation.

Mais plus nous approchons d'un accommodement, plus les chefs des deux partis cabalent pour que nous n'ayons point la paix: leur importance finiroit alors et c'est ce qu'ils ne veulent pas.

Du même au même.

de Rome ce 30 mars 1726.

LES ennemis de la paix de l'Eglise ont fait courir le bruit à Paris et ici que j'étois rappellé. M. le Cardinal de Noailles ne m'a pas fait réponse. Les deux partis outrés de l'accommodement proposé par la congrégation de Rome desirent que la réponse qu'il fera ne contente point cette Cour, les uns pour le tenir séparé du Saint-Siège, les autres dans la crainte qu'il n'obtienne après sa réconciliation tout ce qu'il voudra.

Du même au même.

de Rome ce 20 avril 1726. (mot à mot.)

JE vous croyois bien honnête homme, bien aimable et bien supérieur, mais je ne vous croyois pas aussi dévot que moi. Vous

fréquentez les églises, vous entendez tous les jours le sermon: quand vous seriez Cardinal à Rome, et sous un Pape saint comme tous les Papes ensemble, vous n'en feriez pas davantage. Je vous écris cela le samedi saint au soir, après avoir passé toute la semaine au Vatican, fatigué plus que je ne puis vous le dire de nos fonctions, qui me paroîtroient encore plus édifiantes, si elles n'étoient pas si longues : mais c'est la coutume à laquelle il faut s'abandonner.... Il faut que Riperda soit fou pour avoir révélé aux Ministres d'Angleterre et de Hollande à Madrid des secrets que ceux de Vienne n'osent avouer tout-à-fait, ou qu'il ait résolu de brouiller les cartes... Je ne vois pas comment l'Empereur se tirera d'affaire. (*)

Du même au même.

de Rome le 27 avril 1726.

Il faut desirer que les ennemis de M. le Duc soient humiliés et ne puissent lever la tête : nous les connoissons tous, ce ne sont que des brouillons ou des ignorans : voilà

(*) Cette lettre suffit pour dévoiler les sentimens de Polignac : il semble se jouer du cérémonial de l'Eglise romaine : il étoit Cardinal cependant : cette lettre est bien contradictoire avec sa conduite.

comme

comme étoient ceux que votre grand Cardinal avoit à combattre, et dont il vint à bout avec tant de peine.

Du même au même.

de Rome le 25 mai 1726.

Il est vrai que l'année dernière le Pape fit merveilleusement bien tout ce qui étoit en lui pour empêcher que le renvoi forcé de l'Infante ne produisît une rupture. Sa négociation alloit son train, et les deux Rois de France et d'Espagne prenoient en lui une égale confiance, lorsque les Anglois vinrent à la traverse et voulurent être médiateurs de l'accommodement : ils avoient leurs raisons de s'en mêler et nous de ne pas les offenser. Le Roi d'Espagne accepta d'abord leur médiation, nous en fimes de même, et le pape demanda de se retirer. Pour Albéroni, il desiroit fort l'union ; Riperda éloigne tout retour.

Du même au même.

de Rome le 6 juillet 1726.

Ce qui me fait plus de peine sur la disgrace de M. le Duc, c'est la joie de Paris, Vienne et Rome à la vue de cet événement :

les motifs en sont par-tout différens... Les nouvelles charges qu'il a mises sur le peuple en sont une des causes.... Vous ne sauriez croire rien de plus vif que l'empressement du Roi pour voir M. de Fréjus Cardinal.

Du même au même.

de Rome le 13 juillet 1726.

M. le Duc avoit eu toutes sortes d'égards pour celui qui l'a débusqué et qu'il craignoit. Dans les affaires de la bulle il n'avoit rien fait sans son aveu. Il avoit envoyé ici autant de courriers que les adversaires de M. de Noailles avoient voulu pour porter leurs oppositions.

Je vous promis il y a quinze jours mes tristes réflexions sur M. le Duc. J'étois dans l'erreur sur M. de Fréjus : par les lettres du Prince il me paroissoit qu'il étoit plein d'égards pour lui... Quelque desir qu'il eût de la paix de l'Eglise, il avoit déféré deux fois aux sentimens de M. de Fréjus qui s'opposoit aux facilités que le Pape vouloit bien avoir pour le Cardinal de Noailles.... M. de Fréjus me marque qu'il l'avoit combattu pendant six mois, pour empêcher l'événement... Rien ne m'a tant surpris que la confiance de

M. le Duc envers Messieurs de Rohan; que pouvoit-il espérer? Tout le monde les connoît pour ce qu'ils sont, courtisans, flateurs, tracassiers, occupés de leurs intérêts, rampans auprès des affranchis, changeants avec la faveur.

Rien ne pouvoit être plus sensible à M. le Duc que l'emprisonnement de Pâris du Verney. On poussa la vengeance trop loin.

Du même au même.

à Rome ce 21 juin 1727.

LA relation qui vous a justement indigné a fait éclorre un nouvel écrit fondé sur celui-là, mais d'une autre main qui ne m'est pas moins injurieuse. Il est triste, après avoir fait tout ce qu'on a pu faire, de ne recueillir pour tout fruit que des libelles diffamatoires des deux partis. (*)

(*) C'est que Polignac vouloit la paix de l'Eglise, et que les chefs vouloient faire la guerre, conserver leur importance, être à la tête d'une armée toujours rangée en bataille, car dans les deux partis jésuitique et janséniste, il faut soigneusement distinguer les chefs et le commun des partisans. Peu de chefs avoient de la religion, presque tous en faisoient l'instrument de leurs vues personnelles.

NOTE SEPTIÈME.

Sur Louis XIV, sur son caractère belliqueux, sur ses expéditions personnelles à la guerre.

LOUIS XIV à COLBERT.

Du camp près de Nuys le 31 mai 1672.

Il m'a paru si important à la réputation de mes armes de ne commencer ma campagne que par quelque chose de grand, éclat, que je n'ai pas jugé que l'attaque de Maestricht suffit pour cela. Outre qu'il y avoit trop de monde pour le pouvoir emporter dans un espace de temps qui ne rompit pas mes autres vues... J'ai estimé plus avantageux à mes desseins, et moins commun pour la gloire, d'attaquer tout à-la-fois quatre places sur le Rhin, et de commander actuellement en personne à tous les quatre siéges... J'ai choisi pour cet effet Rhinberg, Wesel, Burik et Orsoy; je me suis chargé particulièrement du siége de Rhinberg, comme le mieux fortifié, et d'où je pourrai visiter chaque jour les travaux de tous les autres

siéges : mon frere aura soin du détail du siége d'Orsoy, M. le Prince de celui de Wesel, M. de Turenne de celui de Burik... J'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aye trompé l'attente publique.

Le même au même.

Au camp de Dinse, le mardi 30 août 1672.

J'AI cru qu'il étoit bon de faire voir aux ennemis qu'ils ne devoient pas s'assembler devant moi. C'est pourquoi j'ai marché à eux et les ai fait retirer tous séparés; je ne sais s'ils feront quelque chose, mais j'ai su, à n'en pouvoir douter, que l'épouvante est grande dans leur armée, et qu'ils fuyoient de dix lieues.

COLBERT à LOUIS XIV.

De Paris le 26 mai 1674.

DANS le moment, Sire, que nous tremblions ici pour l'attaque de la citadelle de Besançon, nous avons reçu l'heureuse et agréable nouvelle de sa prise. César prit la ville et s'en glorifia dans ses ouvrages.... Votre Majesté la prit de même en 1668; depuis ce temps-là la puissance de toute la

maison d'Autriche s'est appliquée pendant sept années à la rendre imprenable, favorisée d'une situation sur un roc vif, et Votre Majesté prend cette citadelle en vingt-quatre heures; il faut, Sire, se taire, admirer, remercier Dieu tous les jours, de nous avoir fait naître sous le règne d'un Roi tel que Votre Majesté, qui n'aura d'autres bornes de sa puissance que celles de sa volonté. J'ai expédié les ordres pour le *Te Deum* qui sera chanté aujourd'hui, et je puis assurer Votre Majesté que toute cette ville est en joie et en réjouissances.... Je travaille à trouver les fonds nécessaires pour remettre à Hambourg pour la Suède.

Réponse du Roi à la marge.

JE ne doute nullement que vous n'ayez beaucoup de joie de l'heureux succès que j'ai eu à Besançon.... Je suis très-aise de la joie publique.... Bon.

A COLBERT.

Au camp de Necrasselt, le 2 juin 1676.

JE suis ici dans un lieu où j'ai besoin de patience, je veux avoir ce mérite de plus à

la guerre, et faire voir que je sais embarrasser mes ennemis par ma seule présence; car je sais qu'ils ne souhaitent rien avec tant d'ardeur que mon retour en France.

Au même.

Au camp devant Cambray, 28 mars 1677.

On ouvre la tranchée ce soir à la ville, si vos souhaits sont exaucés, elle sera bientôt prise; la citadelle durera davantage. J'avoue que j'ai un très-grand plaisir de me voir devant Cambray.

Au même.

De Condé le 26 mai 1677.

J'ai été très-aise de ce que le Comte d'Estrées a fait, l'action est très-belle; mais j'ai grand regret de tant de braves gens qu'on y a perdus et de mes quatre vaisseaux; mais, malgré la perte, cette affaire est fort glorieuse pour la France.

Au même.

De Dunkerque le 29 juillet 1680.

J'AI voulu attendre que j'eusse tout vu devant que de vous écrire. . . . J'entendrai bien mieux présentement les lettres de marine que je ne faisois, car j'ai vu le vaisseau de toutes manieres, et faire toutes ses manoeuvres, tant pour le combat que pour faire route; je n'ai jamais vu d'hommes si bien faits que le sont les soldats et les matelots, si je vois jamais beaucoup de mes vaisseaux ensemble, ils me feront grand plaisir; les travaux de la marine sont surprenans, et je ne m'imaginois pas les choses comme elles sont; enfin je suis très-satisfait. Mon voyage me coûtera quelque chose; mais mon argent sera bien employé, car j'aurai plus de pieces qui verront la rade et les attaques à revers.

NOTE HUITIEME.

Sur Louis XV, sur sa jeunesse, sur son caractère, sur son attachement aveugle à Fleury son précepteur. Sur la Reine et sur sa Cour et ses Ministres au commencement de son mariage, et sur les amours de ce Monarque.

Renvoi de l'Infante.

Janvier 1724.

MONSIEUR le Duc, témoin de la délicatesse de la santé du Roi, et redoutant, en cas de mort, de voir le Duc d'Orléans monter sur le trône, perdit la patience, et ne voulut plus attendre l'âge nécessaire à l'Infante, pour donner au Royaume de France un héritier; Madame de Prie, sa favorite, craignant de perdre sa place, sollicitoit à chaque instant le renvoi de cette Princesse: elle s'imagina, pour conserver son crédit, de faire une Reine de France, dans la vue d'éloigner les Orléans qui avoient juré sa perte. D'un autre

côté, Madame la Duchesse pressoit tous les jours le Ministre son fils, de donner en mariage, Mademoiselle de Vermandois, au jeune Roi. Il se détermina à envoyer Madame de Prie à Tours, où elle étoit au couvent; mais la jeune Princesse, non seulement ne voulut point sortir; mais elle déclara qu'elle préféroit les plaisirs de la vie religieuse au faste de la couronne; mais quand ensuite elle en fut sortie, quand on connut surtout la conduite qu'elle mena, on reconnut que si elle avoit eu de la piété et de la modération, la constance n'étoit point dans son caractère, car elle se laissa aller à toutes sortes de débordemens. Madame la Duchesse étoit furieuse de son refus, et vouloit qu'on substituât Mademoiselle de Charolois, que le Roi aimoit un peu, ou Mademoiselle de Clermont. Mais Madame de Prie avoit déjà observé, qu'une Princesse sans crédit seroit plus favorable au maintien de sa faveur auprès de M. le Duc son amant.

Elle chercha donc, de concert avec Duverney son ami, une Princesse, et le renvoi de l'Infante fut résolu; mais, au lieu d'observer avec l'Espagne les formes honnêtes et respectueuses que se doivent les têtes couronnées, cette détermination fut effectuée d'une manière qui scandalisa l'Europe entière, qui

irrita, qui jetta même dans une sorte de désespoir, Philippe V et la Reine d'Espagne.

Ainsi le Roi épousa la fille de Stanislas, à la place de l'Infante : il étoit déjà tout prêt à consommer un mariage, et à donner, par la naissance d'un Dauphin, la tranquillité à l'Europe ; au lieu qu'en attendant l'âge compétent pour épouser l'Infante, il étoit dans le cas d'attendre encore long-temps l'époque que la nature a indiquée, parce que le tempérament de la Princesse étoit très-retardé, et que sa santé paroissoit foible et chancelante.

Voici des détails intéressans sur l'intérieur de la Cour, depuis le mariage de Louis XV.

LETTRE de M. le Marquis de Silly, du 18 *au* 24 *septembre* 1725.

A Fontainebleau, le 18 septembre 1725.

LE Roi paroît fort content de son mariage ; sa vigueur est au-dessus de son âge ; les fatigues de la nuit ne prennent rien sur celles du jour ; il chasse à son ordinaire, il couche régulièrement avec la Reine ; mais jusqu'à présent sa galanterie pour elle est muette, s'il lui parle, ce n'est que la nuit,

il ne la voit point du tout en particulier pendant le jour : elle, de son côté, fréquente volontiers l'Eglise ; elle entend ordinairement deux messes ; elle fait ses dévotions tous les huit jours, et ce jour-là elle en entend quatre. Les après-dînés elle se retire seule dans son cabinet, on dit qu'elle y prie Dieu. A sept heures il y a musique, jeu ou comédie : après soupé on joue au lansquenet quand il y a des joueurs.

La jeune Duchesse d'Orléans ne quitte point la Reine, dans tous les temps où elle est en public ; elles s'étoient connues en Allemagne, et la Reine y paroît plus accoutumée qu'aux autres, et plus libre par conséquent. Dans le parti de M. le Duc, on trouvoit que la Duchesse d'Orléans s'empressoit trop, et que ses soins et ses attentions n'avoient pas même la dignité qu'il conviendroit. La Reine a donné les entrées à la Duchesse de Tallard et à Madame de Prie, une partie du public a gémi ; l'autre en a parlé. Cette dernière a eu deux ou trois conversations particulières avec la Reine, et M. Duverney une ou deux. Ce sont les seules personnes qui ont été jusqu'à présent admises dans l'intérieur du cabinet. Je crois que M. de Fréjus en a eu une autre. Quelques gens pensent que c'est par simple bienséance ;

quoi qu'il en soit, l'opinion de ceux qui croient pénétrer, est que jusques à présent la Reine se livre aux deux premiers personnages; mais, selon moi, cela demande réflexion, et dans les circonstances présentes, il me semble qu'il seroit difficile qu'elle fît autrement. Cependant il pourroit arriver, sans miracle, que M. de Fréjus se dégoûteroit. Vous ne doutez pas, je pense, que les deux personnages en question ne profitassent de l'occasion si elle se présentoit. M. le Duc paroît plus attaché que jamais à Madame de Prie, il a cependant des galanteries; on le croit même amoureux de Madame d'Egmont, avec qui il est certainement en commerce. M. Duverney est toujours dans la confiance intime de Son Altesse Sérénissime.

La rareté de l'argent augmente chaque jour, et je ne vois pas que l'on cherche à faire des opérations convenables pour rétablir les finances. Dodun est revenu sur l'eau; cependant son état n'est pas encore bien certain: le public est excessivement déchaîné contre lui; néanmoins s'il étoit le maître, (ce qui n'est point du tout) je suis presque convaincu que les affaires iroient beaucoup mieux, malgré tous les ennemis qu'il a. Je ne crois pas qu'il perde sa place. Je suis toujours persuadé que Madame de Prie le

soutient et qu'elle le soutiendra ; il dépend d'elle ; un autre ne seroit peut-être pas aussi docile, et elle ne voudra jamais que les Pâris, quelque attachés qu'ils fassent semblant d'être à elle, soient absolument les maîtres. On augmente les compagnies d'infanterie de huit hommes, celles de cavalerie de dix. Coigny est parti, depuis quatre jours, pour aller en Roussillon, visiter la frontière d'Espagne, et commander les troupes. On continue de s'inquiéter ici, très-mal à propos, je crois, sur une guerre imaginaire ; il est bon de vous dire, que, dans le même temps qu'on augmente les troupes, on n'est pas en état de payer celles qui sont actuellement sur pied. Les masses et les quartiers d'hiver sont dûs.

Le 22 septembre.

A l'égard du cinquantième, le clergé est absolument déterminé à n'y point consentir, et on sera contraint de l'exiger par autorité. Il est difficile de bien juger du produit de cette imposition, qui révolte plus que jamais les esprits de tous les ordres du Royaume.

On porte tous les matins un porte-feuille à la Reine, c'est M. Duverney qui le lui remet ; il seroit difficile de savoir ce qu'il

contient ; mais le public, en général, ne croit pas ce porte-feuille rempli de vérités ; jusqu'à présent le Roi ne l'a vue que la nuit en particulier; M. de Fréjus est toujours dans la même confiance du Roi ; je n'ai pas oüi dire qu'il voie la Reine en particulier.

On a cru la Reine grosse, parce que ses ordinaires n'ont point paru le 12 ; mais ils sont revenus le 15. Et le Roi, qui meurt d'envie d'avoir un enfant, et qui s'étoit flatté de la grossesse de sa femme, fut hors de lui pendant une heure, quand il apprit qu'elle ne l'étoit pas.

A Fontainebleau, le 21 octobre 1725.

Il ne paroît pas, jusqu'à présent, que le Roi prenne aucune sorte de goût pour la Reine, il ne lui parle, ni en public, ni en particulier; il mène le même train de vie, et je sais, d'assez bonne part, qu'il revient à la société des petits garçons; il est vrai cependant qu'il est un peu plus apprivoisé avec les dames; il me semble même qu'il a une sorte de préférence pour Madame de Nesle, qui tient un peu du désir; mais tout cela n'est encore qu'une foible lueur ; quoi qu'il en arrive, vous le saurez promptement.

LETTRES écrites par M. le Duc de Richelieu à M. de Silly, en 1725.

LE Duc de Gesvres m'écrit régulièrement et très-amplement : il n'y a que lui seul bien avec le Roi, qui n'est pas encore en état de rendre service. Je ne sais si Madame de Prie et M. Duverney le ménagent assez. Il en sait plus qu'eux. Il seroit dangereux que Madame de Nesle augmentât sa faveur.... Je veux faire quelque chose de bien, incontestablement, et puis revenir à notre Cour.... J'ai trouvé, en arrivant, le mépris et de l'aversion à Vienne pour la France.

Le Duc de Noailles est en état de jouer un grand rôle, sa conduite est dextre.... Le Duc de Gesvres jouera un personnage, SI LE ROI VIT, mais dans la classe où il est, et dont il ne sortira jamais.... La Reine est un fort petit esprit, elle jouera dans peu un médiocre personnage.... L'amour de M. le Duc pour Madame d'Egmont, ne peut être compté pour quelque chose que parmi ses maquereaux.

Le Roi Philippe se retirant à Saint-Ildephonse, apprit que Montgom, dont il aimoit

moit la mère, s'étoit retiré du monde : il lui écrivit pour venir vivre avec lui. En France on ouvrit les lettres, Montgom ne se soucioit pas d'y aller : on voulut l'y engager, on s'y prit mal, il éluda : le Roi Louis mourut, et on sait le reste. Montgom est mon ami intime, il me l'a dit.

A Fontainebleau, le 29 octobre 1725.

L'ENTREVUE de Bouron a produit un changement dans la conduite de la Reine, elle a pris le parti d'agacer le Roi, et d'aller le chercher dans son cabinet; il paroît que cette nouvelle conduite réussit et que le Roi s'accoutume à elle ; je vous manderai exactement le progrès que cela fera.

Pour faciliter la réussite d'un projet vraisemblablement formé par ceux qui ont fait le mariage, on ôta hier les entrées chez la Reine à tous les grands Officiers du Roi, à la réserve du premier gentilhomme de la chambre, de façon que le Roi sera, ou seul avec elle, ou avec d'autres femmes; on ne peut, en général, qu'approuver le dessein qu'on a sur cela : reste à savoir si ceux qui sont à la tête des affaires, sont assez assurés de l'esprit et des sentimens de la Reine, et de ceux du Roi Stanislas son père, qui la

gouverne despotiquement : ce père, qu'on regarde ici comme un bon homme, passoit en Pologne pour un *barone*, expression italienne, dont vous connoissez la valeur : vous croirez bien que chacun fait des almanacs, et que les intrigues redoublent : pour moi j'attends, et je ne vois pas encore assez clair sur le caractère du Roi ; je soupçonne seulement qu'il a plus d'esprit qu'on ne pense; qu'il ne se livre pas aisément, et que s'il se confie à quelqu'un, c'est à M. de Fréjus ; je ne négligerai rien pour être le mieux instruit qu'il me sera possible de l'intrinséque. J'ai même lieu de présumer que je le serai, et je vous promets de ne point quitter la Cour jusqu'au mois de janvier ; mais pour lors les voyages de Marly me la feront perdre de vue. Le Roi ira le 3 janvier jusqu'à la Purification, et il y retournera deux jours après la fête, pour y rester jusqu'au premier dimanche de carême; et comme le nombre des logemens n'est pas considérable ; que la maison de la Reine en emporte beaucoup ; qu'outre cela il faut mener des joueurs ; il n'y a pas apparence que les courtisans de mon espèce, qui ne tiennent pas à la cabale régnante, y trouvent de place. Tous les gens sensés ont pensé comme vous sur les entrées données à Mesdames de Tallard et de Prie.

La dernière est la seule qui en fait usage, et cet usage est très-fréquent.

Il n'est plus question de Madame d'Orléans ; vous jugez bien que son absence donnera occasion de détruire aisément le peu de progrès qu'elle pouvoit avoir fait auprès de la Reine ; quoiqu'elle soit plusieurs heures en public, il me paroît que personne, jusqu'à présent, n'a bien démêlé son caractère : on va, comme vous savez, fort vîte en besogne ici, et bien des gens, même des plus capables, ne présument pas beaucoup de son esprit ; Madame de Prie et M. Duverney, qui se relaient tous les jours dans son cabinet, pourroient en dire des nouvelles plus certaines. A l'égard de tout le reste de ce qui l'approche, le traitement me paroît assez égal ; Nangis semble avoir quelque préférence ; vous connoissez, je crois, la portée de son esprit : vous jugerez par-là du chemin que cela peut faire : vous croyez bien que Madame de la Vrillière, qui est toujours ici, l'aidera de ses conseils ; mais, quoi qu'il en soit, il n'agira, je crois, que subsidiairement, sans oser s'écarter de la dépendance de ceux qui gouvernent.

Je suis bien de votre avis, tant que M. le Duc ne trouvera pas un objet qui satisfasse

les besoins de son esprit, Madame de Prie n'a rien à craindre; une de ses principales attentions, est de le faire passer de l'amour à l'amitié, sans qu'elle paroisse craindre d'en être la dupe; cependant M. le Duc est plus amoureux que jamais de Madame d'Egmont, et la figure de Madame de Prie change beaucoup.

Madame d'Agenois vient de dîner avec cette dernière, elle vous mandera le précis de ce qu'elle lui a dit sur votre compte: il me paroît que vous devez être content de la façon dont Madame de Prie s'est expliquée sur ce qui vous regarde, et on ne peut, ce me semble, mieux parler qu'a fait Madame d'Agenois.

J'allai voir avant-hier M. de Morville, et je lui parlai tout à mon aise dans mon carosse, en le ramenant de la chancellerie chez lui. Je trouvai le moyen de me faire dire, que vous lui aviez écrit une lettre de votre main, par rapport aux dépenses que vous aviez faites, et que vous étiez obligé de faire; et j'appuyai vos raisons par toutes celles qu'on peut mettre en usage en pareille occasion; il m'objecta l'état malheureux des finances.

J'oubliois de vous dire, que le clergé s'est

séparé hier au soir fort mécontent : le Gouvernement est plus aheurté que jamais, à l'imposition du cinquantième, et le clergé paroît fort résolu de n'y point consentir; il est à craindre qu'il n'y ait quelque fou qui donne occasion de scandale.

Le Roi continue de voir plus souvent la Reine, et la familiarité paroît s'augmenter entr'eux.

Ici finissent les correspondances de M. de Silly, si curieuses sur l'intérieur de la Cour du Roi Louis XV.

Après plusieurs amours passagères, on sait que ce Prince s'attacha à Madame de Mailly, l'aînée des autres soeurs qu'il aima dans la suite : ces amours, les aventures des favorites, leur disgrace ou leur mort, ont été chantées par des poëtes du temps. L'esclavage ne permettoit pas d'en publier les poésies, mais aujourd'hui, les temps de l'histoire sont arrivés, et nous croyons qu'il est permis de placer ici les parodies des belles tragédies de Racine, qui furent faites sur ces divers objets.

SUR LA DISGRACE DE MADAME DE MAILLY,

Supplantée en 1742, le 2 novembre, par sa soeur, Madame de la Tournelle, qui fut depuis Duchesse de Châteauroux.

POUR l'intelligence de ces poésies, il faut savoir les détails que le Duc de Richelieu raconte ainsi dans des lettres de ce temps-là.

„ Le Duc d'Agenois étoit aimé, il idolâ-
„ troit Madame de la Tournelle. Et m'étant
„ apperçu du refroidissement du Roi pour
„ Madame de Mailly, et du goût qu'il mon-
„ troit pour sa soeur, je fus prié par le Roi
„ d'amener le Duc d'Agenois aux Etats de
„ Languedoc, où j'engageai une jolie femme
„ de l'agacer, pour changer son coeur....
„ Je fis intercepter les lettres du Duc d'Age-
„ nois et de la Marquise, pour les irriter
„ et les brouiller... et je fis tomber une
„ lettre de tendresse que j'avois fait écrire
„ à mon neveu, par la nouvelle maîtresse,
„ entre les mains de Madame de la Tour-

„ nelle, qui, de dépit, écouta le Roi, au „ mois de novembre 1742. Le Roi savoit „ quel étoit l'amour de Madame de la Tour- „ nelle pour mon neveu d'Agenois : il en „ fut convaincu à son séjour à Rheims, en „ juillet 1744, quand elle sut que le Duc „ d'Agenois avoit été blessé en Italie. Elle „ en eut une ébullition de sang, la fièvre, „ ce qui fit arrêter la Cour un jour de plus „ à Rheims „.

„ Le Roi avoit décidé que Madame de „ Châteauroux n'iroit pas en Flandre. Mais „ m'étant brouillé avec le Duc d'Ayen, je „ crus avoir besoin de la présence de la „ Duchesse pour soutenir mon crédit et ba- „ lancer celui du Maréchal de Noailles.... „ Je persuadai donc à Madame de Château- „ roux de venir près le Roi, et j'en pris „ les suites sur mon compte. Elle partit donc „ avec la Princesse de Conty, la Duchesse „ de Chartres, et sa soeur, Madame de „ Lauraguais. La paix fut bientôt faite avec „ le Roi; mais l'armée et le public en fu- „ rent scandalisés, et on désapprouva le „ voyage surtout, et la compagnie des Prin- „ cesses : Madame de Châteauroux fut chan- „ sonnée par les grenadiers, sous le nom „ emprunté de *Madame Anrou*, qui étoit „ une vieille dame autrefois chansonnée „.

On sait que le Roi fut obligé de courir à Metz, à cause des mouvemens de l'ennemi de ce côté-là : Madame de Châteauroux le suivit : il y tomba malade dangereusement et l'évêque de Soissons demanda la retraite de Madame de Châteauroux, à laquelle le Roi renonça le 13 août 1744 : l'Evêque de Metz cria au scandale, et insista sur ce que la renonciation du Roi fût publique avant que de lui administrer le viatique : Madame de Châteauroux étoit déjà haïe du peuple, et on disoit qu'elle étoit la cause de la maladie du Roi, qu'elle le cachoit dans sa maladie aux grands, obligés de forcer les portes.

Le Roi guéri, écrivit à Madame de Châteauroux pour la faire revenir ; elle exigea une réparation publique, elle lui fut faite le 26 novembre, huit jours après le retour du Roi à Versailles, et Maurepas fut envoyé pour lui faire des excuses de la part du Roi et l'inviter à revenir prendre son rang et sa charge de surintendante de la maison de Madame la Dauphine. Elle étoit déjà malade : elle avoit eu des craintes, des avanies, des avertissemens d'être lapidée à son passage à Jouarre, ce qui fit une révolution dans la masse du sang : elle mourut à Paris le 8 décembre 1744, onzième jour d'une fièvre maligne : elle eut presque toujours le transport,

et ne parloit alors que de ses ennemis. Voilà les événemens singuliers et curieux que chantent les poésies suivantes en forme de dialogue.

MADAME DE MAILLY.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
Ma soeur, je l'ai jugé trop peu digne de foi.
On dit, et sans frémir, je ne puis vous le dire,
Qu'à m'ôter mon amant, aujourd'hui tout conspire,
Que vous-même, étouffant tout amour fraternel,
Vous m'allez, dans le sein, porter ce coup mortel.
On dit que sous mon nom, cette intrigue voilée,
Aux yeux de l'univers doit être aussi célée,
Et que d'un amour feint, cachant vos nouveaux feux,
Vous voulez me charger d'un emploi si honteux.
Qu'en dites-vous, ma soeur, que faut-il que j'en pense,
Ne faites-vous pas taire un bruit qui nous offense?

MADAME DE LA TOURNELLE.

Ma soeur, j'ignore encor de mon Roi les desseins,
Mais je sais ce qu'on doit aux voeux du Souverain,
Et lorsque j'en serai par sa bouche informée,
J'obéirai, ma soeur, sans en être alarmée.

MADAME DE MAILLY.

Ah ! je sais trop le sort que vous me réservez.

MADAME DE LA TOURNELLE.

Pourquoi le demander, puisque vous le savez?

MADAME DE MAILLY.

Pourquoi je le demande ! o ciel, puis je le croire?
Oser des trahisons avouer la plus noire !
Vous pensez qu'approuvant vos desseins odieux,
Je vous serve à couvrir la honte de vos feux,
Que mon sang, mon amour, mon honneur y consente.

MADAME DE LA TOURNELLE.

Mais si vous n'êtes pas même la complaisante,
N'appréhendez-vous pas d'avoir votre congé?

MAILLY.

Je ne crains que l'horreur d'un amour partagé.

LA TOURNELLE.

Vous le partagiez bien avec la Vintimille,
Et ne suis-je donc pas de la même famille,
N'est-elle pas ma soeur? Ah ! vos transports jaloux
S'allument un peu tard.

MAILLY.

Perfide, taisez-vous.
Loin de les adoucir, c'est augmenter mes peines,
De voir qu'un même sang ait coulé dans vos veines.
Vintimille, l'objet de ma tendre pitié,
N'eut jamais pour Louis que la simple amitié;
Leurs sentimens toujours s'éloignerent du crime,
Ce qu'on prit pour amour n'étoit que de l'estime.
Le Roi dut à mon sort unir tous ses momens.
Je défendrai mes droits, fondés sur ses sermens.
N'est-ce pas moi qui l'ai pour Choisy fait inscrire?

LA TOURNELLE.

Aux arrêts du destin, ma soeur, il faut souscrire,
Accusez Richelieu, plaignez-vous à l'amour,
Ou bien n'en accusez que vous-même en ce jour.

MAILLY.

Moi!

LA TOURNELLE.

Vous qui de Chauvelin embrassant la défense,
Vouliez, avec Fouquet, seule régir la France,
Vous qui n'avez jamais usé de la faveur,
Ni pour votre mari, pour père, ni pour soeur.
Pour rester à la Cour vous n'avez qu'une voie:
Mais vous expirerez de l'excès de ma joie.
Les nouveaux feux du Roi consultés de couvrir,
Ou partez pour jamais; on vous laisse partir.

MADAME DE MAILLY.

Juste Ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage?
Est-ce ainsi qu'au mépris on ajoute l'outrage?
Moi! j'aurois protégé Bellisle et Chauvelin!
L'un est un fou, ma soeur, et l'autre est un vilain.
A les faire régner quel intérêt m'appelle,
Tant que respirera l'Eminence immortelle,
Dont le Roi n'écoutant que les sages avis,
A ses justes arrêts sera toujours soumis?
Vit-on les favoris du Dieu de la finance
Dans mes stériles champs apporter l'abondance?
Et m'a-t-on jamais vue employer ma faveur
Que pour me conserver dans un rang si flateur?
Qu'ai-je acquis? Où sont donc les choses que j'ai faites?
Je n'ai pas seulement de quoi payer mes dettes.
Hélas, avec mon Roi j'ai dépensé mon bien,
De tout ce que j'avois il ne me reste rien.
Enfin, Louis me plut, je prétendis lui plaire,
Je fus de ses sermens seule dépositaire;
Contente de régner à jamais sur son coeur,
Le mien lui donna tout et rien à la grandeur.
Jouissez de la place où je fus élevée,
Votre flamme, par moi, ne sera point voilée.
J'achèterois trop cher la faveur à ce prix,
J'aime mieux la disgrace et m'en vais à Paris.

LA TOURNELLE.

Puisque vous le voulez, faites-en la folie,
Et rompez tous les noeuds de ce sang qui nous lie,

Assez d'autres viendront briguer à mes genoux
Ce que je n'eusse fait volontiers que pour vous.
Louis eût fait couler vos jours dans l'opulence,
Si vous l'eussiez payé d'un peu de complaisance.
Partez; je ne crains point un impuissant courroux,
Et nous nous passerons à merveille de vous.

MAILLY.

Rendez grâces au noeud qui retient ma colère,
Je vois encor en vous la fille de ma mère;
Peut-être sans ce nom, malgré l'amour du Roi,
Ma soeur m'auroit frappé pour la dernière fois.
Je ne dis plus qu'un mot, c'est à vous de l'entendre.
J'ai mon amour enfin et ma gloire à défendre,
Et je laisse à venger ma gloire et mon amour
Au temps, à mon ingrat, à ma soeur Flavacourt.

Fin de la parodie d'Iphigénie, Acte IV.

PARODIE

DE LA DERNIÈRE SCÈNE DE MITHRIDATE.

Janvier 1743.

LE ROI ET LES CARDINAUX DE FLEURY ET DE TENCIN.

LE ROI *à Fleury.*

Ah que vois-je, Monsieur, quel état est le vôtre ?

LE CARDINAL DE FLEURY.

Cessez et retenez vos larmes l'un et l'autre;
Mon sort de sa tendresse et de son amitié,
Veut d'autres sentimens que ceux de la pitié,
Et ma gloire d'ailleurs, digne d'être admirée,
Par les pleurs de mon Roi n'est que trop honorée.
J'ai régi vos Etats autant que je l'ai pu,
La mort dans mon projet m'a seule interrompu:
Ennemi des Seigneurs, et de leur tyrannie,
Je n'ai point de leur joug subi l'ignominie;
Et j'ose me flatter qu'un Ministre fameux,
Qu'une pareille haine a signalé contr'eux,
N'a pas plus abaissé leur orgueil et leur gloire,
Et de jours malheureux plus marqué leur histoire.

Le ciel n'a pas voulu, qu'achevant mon dessein,
Je visse, avant ma mort, en ma place Tencin;
Mais du moins, en mourant, quelque joie me
console,
Je meurs environné d'ennemis que j'immole.
De Fouquet j'ai signé l'exil de cette main,
Et mes derniers regards ont proscrit Chauvelin.
A ce cher Cardinal je dois cette fortune,
Il épargne à mes yeux leur présence importune.
Que ne puis je payer ce service important,
De tout ce que ma place a de plus éclatant.
Sire, il soutiendra bien l'Etat et la Couronne,
A Votre Majesté souffrez que je le donne,
Et tous les voeux enfin que j'exigeois de vous,
Pour mon ami Tencin je les demande tous.

LE CARDINAL TENCIN.

Vivez, Monsieur, vivez, pour nous voir l'un et
l'autre,
Sacrifiez toujours mes sentimens aux vôtres;
Vivez pour triompher de Bellisle vaincu,
Pour venger.....

LE CARDINAL DE FLEURY.

C'en est fait, je n'ai que trop vécu,
Sire, songez à vous et gardez de prétendre
Que de tant d'ennemis vous puissiez vous dé-
fendre;
Bientôt vous les verrez de fureur irrités,
Fougueux, dans vos Etats, fondre de tous côtés.
Ne perdez point le temps que vous laisse leur
fuite,

A rendre à mon tombeau des soins dont je vous
quitte,
Tant de François sans vie, en cent lieux dis-
persés,
Suffisent à ma cendre et l'honorent assez.
Faire une prompte paix est l'unique remède
Pour un temps plus heureux.

LE ROI.

Moi, Monsieur, que je cède,
Que le Prusse impuni, les Anglois triomphans,
N'éprouvent pas bientôt.....

FLEURY.

Non, je vous le défends,
Tôt ou tard Frédéric rendra la Silésie,
Fiez-vous en aux soins de la Reine d'Hongrie.
Mais je sens affoiblir ma force et mon esprit.
Je sens que je me meurs, approchez-vous, mon
fils,
Dans cet empressement plus consolant que triste
Cassegrin vous dira si je meurs Fouquetiste.

TENCIN.

Il expire grand Dieu!

LE ROI.

Calmez votre douleur
Et venez au public montrer son successeur.

LE

LE DUC DE RICHELIEU

DONNANT AU

DUC D'AGENOIS

UNE AUTRE MAITRESSE.

Pour faciliter les amours du Roi Louis XV, et détacher Madame de la Tournelle de son amant d'Agenois.

On reconnoîtra aisément qu'Agenor est le Duc d'Agenois, et Osmin son confident. Cette pièce a été faite dans un temps où l'on employoit des noms orientaux pour parler des personnages de la Cour de France. Zélide est le nom de Madame la Duchesse de Châteauroux.

ENTRETIEN
D'AGENOR SELICIS,
BACHA DE BENDER,
ET D'OSMIN SON CONFIDENT.

Le premier est réduit à l'extrémité par le chagrin que lui a causé la perte de Zélide sa maîtresse, enlevée par le Grand-Seigneur.

CETTE pièce fut faite après l'affaire de Dettingen, où la Maison du Roi fut si maltraitée, après notre retraite d'Allemagne, d'où le Prince Charles nous avoit chassés, et obligés de venir défendre et garder notre frontière sur le Rhin, les armées ne s'étant séparées que le 3 décembre 1743.

AGENOR.

Non la mort, cher Osmin, n'a rien d'affreux pour moi,
Je la vois s'approcher sans trouble et sans effroi.
J'ai tout perdu, *Zélide* à mes feux est ravie,
Rien ne peut désormais m'attacher à la vie.

OSMIN.

M'en croirez-vous, Seigneur? de pareils sentimens
Ne sont bons, selon moi, qu'au pays des romans.
A quel affreux malheur que le destin vous livre,
C'en seroit un plus grand, si vous cessiez de vivre.

AGENOR.

Quoi! dans tout le sérail, n'étoit-il point d'objet
Capable de fixer l'inconstant Mahomet?
Et, si d'un changement il pouvoit être avide,
Eût-on cru que son choix tomberoit sur Zélide?
Que de raisons sembloient m'en devoir garantir!
Mais aux plus fortes loix loin de s'assujettir;
Dans la même famille amant héréditaire.....

OSMIN.

Ah Seigneur, arrêtez, respectez le mystère.
Le devoir qui retient le commun des humains,
Ne fut dans aucun temps le frein des Souverains.
C'est à nous d'approuver tout ce qu'ils veulent faire,
Et, si nous les blâmons, il faut du moins nous taire.

AGENOR.

Je connois ce devoir, Osmin, et c'est pourquoi
Le jour est maintenant un supplice pour moi.
Aux regards du Sultan, forcé de me contraindre,

Il jouit de mon bien, sans que j'ose m'en plaindre.
Fier de son bonheur même, il semble, au fond du coeur,
Se faire un jeu cruel d'irriter ma douleur.
Chaque jour de Zélide il relève la gloire,
Et par mille présens assure sa victoire.
C'est là, je l'avoûrai, la source de l'ennui,
Qui m'a réduit au point où je suis aujourd'hui.

OSMIN.

Eh quoi! faut-il, Seigneur, que ce coup vous accable?
La perte d'une femme est-elle irréparable?
Jeune, aimable, bien fait, est-il quelque beauté
Dont vous puissiez jamais vous trouver maltraité?
Croyez-moi, prévenez le sort qui vous menace;
Que d'un frivole amour le souvenir s efface.
Abandonnez Zélide à tous ces vains honneurs:
Qu'à son gré le Sultan, comblé de ses faveurs,
L'accable de ses biens, qu'il la fasse princesse,
Vous, vivez, apportez ailleurs votre tendresse,
Mais tâchez cependant de faire un si bon choix...

AGENOR.

Penses-tu, cher Osmin, qu'une seconde fois
Je doive m'exposer à la peine cruelle
Que dans un coeur sensible excite une infidelle?
Non, non, si le Ciel veut me rappeler au jour,
Je saurai me soustraire au pouvoir de l'amour,

Et désormais exempt de ses vaines alarmes,
D'un sexe suborneur défier tous les charmes.

OSMIN.

Tous les projets sont vains, il faut exécuter.
Seigneur, commencez donc par tâcher d'écarter
Ce chagrin obstiné qui vous ronge et vous tue,
Et ranimez enfin votre force abattue.
Mais ce n'est point assez; pour mieux vous dégager,
Il faut servir l'Etat dans son pressant danger.
L'Euphrate teint de sang la campagne dernière,
A Koulikan, à peine, a servi de barrière.
Ce terrible ennemi, déjà fier conquérant,
A semblé jusqu'ici triompher en courant:
Des généraux de nom, agresseurs téméraires,
Ont fait périr, sans fruit, nos braves janissaires.
Le Croissant sous ces coups commence à chanceler;
C'est à le bien servir qu'il faut vous signaler.
En vengeant les affronts dont la Porte est flétrie
Vous servirez ensemble et vous et la patrie:
Et dans le sang persan éteindrez un désir,
Qui se rallumeroit cent fois dans le loisir.

AGENOR.

De tes conseils, Osmin, je goûte la sagesse;
Ainsi, loin de pleurer une ingrate maîtresse,
De mon coeur, sans retour, je la vais effacer.
Si pourtant le Sultan pouvoit y renoncer!
Dans les bras d'un amant orné du diadême,

Au fond du coeur encor, je suis sûr qu'elle
m'aime,
Et peut-être bientôt, contens et réunis.....
Mais non, les vains désirs sont à jamais bannis.
De ma foiblesse enfin je sens que je suis maître.
Avec ma liberté, mes beaux jours vont renaître,
Et j'espère bientôt, affrontant les hasards,
Affermir mon triomphe à la suite de Mars.

PARODIE,

DE QUELQUES SCÈNES

DE LA TRAGÉDIE DE BÉRÉNICE,

OU

ENTRETIENS

DU ROI ET DE MADAME DE CHATEAUROUX

obligée de partir.

LE ROI *seul, et dangereusement malade dans le lit, à Metz en* 1744.

Oh Ciel! qu'entends-je? Eh bien Louis que
veux-tu faire?
Ce divorce éclatant est-il si nécessaire?

Tes adieux sont-ils prêts? t'es-tu bien consulté?
Ton coeur te promet-il assez de fermeté?
Pour ce renvoi cruel auquel on te prépare,
C'est peu d'être chrétien, il faut être barbare.
Soutiendrai-je ces yeux, dont la douce langueur
Sut si bien découvrir la route de mon coeur?
Quand je verrai ces yeux armés de tous leurs charmes,
Attachés sur les miens, m'accabler de leurs larmes,
Me souviendrai-je alors de mon triste devoir?
Pourrai-je dire enfin je ne veux plus vous voir?
Je vais percer un coeur que j'adore et que j'aime.
Qui l'ordonne? un Jésuite, un Evêque, moi-même.
L'Evangile, dit-on, est contraire à mes feux:
Ne l'étoit-il donc pas à ceux de mes aïeux?
Leurs Prêtres étoient-ils moins zélés que les nôtres,
Comme eux n'étoient-ils pas successeurs des Apôtres?
Combien de fois pourtant a-t-on vu leur ferveur,
Se prêter au penchant de mon prédécesseur,
L'enhardir par l'effet de la bonté céleste?
L'adultère est-il moins défendu que l'inceste?
La Montespan pour lui délaissant son époux,
Offensoit-elle moins son Dieu que Châteauroux?
Henri quatre, des Rois le plus parfait modelle,
En étoit-il moins grand pour aimer Gabrielle?
Diane de Poitiers n'a-t-elle pas admis,
Tour-à-tour, dans son lit, et le père et le fils.

L'Eglise a des égards pour la grandeur suprême.
Des Rois et des sujets la loi n'est pas la même.
Si le peuple à des lois doit toujours obéir,
Aux voeux des Souverains ces loix doivent fléchir.
Qu'un Prêtre, qu'un Prélat, mette dans la balance
Tant de pleurs, tant d'amour, tant de persévérance,
Et qu'ils jugent... Enfin, Louis, ouvre les yeux,
Quel air respires-tu? n'es tu pas dans les lieux,
Où l'Ecriture Sainte, avec le lait sucée,
Par crainte, ou par amour ne peut être effacée,
Où l'on adore un Dieu plus puissant que les Rois,
Qui dans les saints écrits leur impose des loix?
C'est son bras qui t'arrête au milieu de ta course;
Du mal qui te dévore il peut tarir la source;
Du terme de tes jours s'il a dicté l'arrêt,
Rien ne peut en changer le terrible décret.
Ne peux-tu te résoudre à renoncer au crime?
Songe donc que la mort demande une victime.
Au Dieu de pureté veux-tu porter un coeur,
Qui brûle tour-à-tour pour l'une et l'autre soeur?
Dans ce coeur criminel choisira-t-il son temple,
Si tu ne donne au peuple un mémorable exemple?
Consulte tes sujets; daigne écouter leurs voix,
Ils blâment ton amour et détestent ton choix.
En Flandre n'a-t-on pas ouï la Renommée,
T'annoncer ton devoir jusque dans ton armée;
Et lorsque Châteauroux arriva sur tes pas,

Ce que l'on en pensoit, ne l'entendis-tu pas?
Ta maîtresse bientôt de tout le camp bernée,
Par tes Grenadiers fut même chansonnée:
Sous le nom emprunté de feu Madame Anroux,
As-tu donc méconnu ta chère Châteauroux?
Faudra-t-il tant de fois te le faire redire?
Ah! lâche, fuis l'amour, ou renonce à l'empire;
Laisse-toi dépouiller des lauriers glorieux
Dont Mars a couronné ton bras victorieux.
Pour rendre ta maîtresse à ton amour propice,
Avant que d'expirer fais-lui ce sacrifice;
Dans la nuit du tombeau va, cours te confiner,
Et fais place à des coeurs plus dignes de régner.
Sont-ce là ces projets de grandeur et de gloire,
Qui doivent dans les coeurs conserver ta mémoire?
Depuis vingt ans je règne et jusques à ce jour,
Qu'ai-je fait pour l'Etat? j'ai tout fait pour l'amour.
D'un temps si précieux quel compte dois-je rendre?
Où sont les jours heureux que je faisois attendre?
Tout le pays flamand par mes armes conquis,
Fera-t-il oublier que trois soeurs m'ont soumis?
Mes peuples ont-ils vu changer leurs destinées?
Mes provinces d'impôts sont-elles déchargées?
Dans quel état ma mort va-t-elle les laisser?
Encor si j'avois pu de l'Alsace chasser
Des ennemis cruels qui la mettent en friche;
Sur les tristes débris de la Maison d'Autriche,
Elever la grandeur de celle de Bourbon,
Et donner aux Lombards un Roi de même nom!

Par de si beaux exploits terminant ma carrière,
Mes yeux, sans nul effort, quitteroient la lumière.
Mais des événemens si grands, si glorieux,
Sont réservés aux bras d'un Prince plus heureux.
Bientôt de mon trépas j'attends l'heure fatale;
Mourrai-je sans vouloir réparer le scandale
Contre lequel mon peuple a droit de murmurer.
De la bonté de Dieu dois-je désespérer ?
Ne tardons plus, faisons ce que le Ciel exige,
Et rompons le seul lien.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Non, laissez-moi, vous dis-je,
En vain tous vos conseils veulent m'ôter d'ici.
Je veux parler au Roi... Ah, Sire, vous voici;
Eh bien, il est donc vrai que Louis m'abandonne,
Il faut nous séparer, un Prélat nous l'ordonne.

LE ROI.

N'accablez point, Madame, un Prince moribond,
Je sens toute l'horreur d'un si triste abandon,
Un trouble trop cruel m'agite et me dévore,
Sans que des pleurs si chers me déchirent encore.
Dans l'état où je suis, le moindre mouvement
Peut occasionner un vif redoublement.
Je touche à chaque instant à mon heure dernière;
Oubliez qu'à Louis vous avez été chère.

Cessez de rappeler ce coeur qui tant de fois
M'a fait de mon devoir méconnoître la voix.
Engagez bien plutôt mon amour à se taire.
D'un oeil que la vertu, que la raison éclaire,
Contemplez mon devoir dans toute sa rigueur.
De l'aimable Mailly n'êtes-vous pas la soeur?
Avant vous je l'aimois, vous n'avez que ses restes,
Ai-je pu vous aimer sans commettre un inceste?
Madame, j'ai tout lieu de craindre un Dieu vengeur;
Bien loin de m'attendrir, affermissez mon coeur.
Et puisque, par sa loi, Dieu veut que je vous quite,
De la nécessité faisons-nous un mérite.
Adieu chère Duchesse, il faut nous séparer.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Ah Ciel! est-ce le temps de me le déclarer?
Je me trompois, hélas! je me croyois aimée;
Au plaisir de vous voir mon ame accoutumée,
Ne vit plus que pour vous. Ignoriez-vous les loix,
Lorsque dans votre lit, pour la première fois,
Je fus, à vos transports, par Richelieu livrée?
Que ne me disiez-vous, Marquise infortunée,
Les restes de Conti, trop bons pour d'Agenois,
Souillés par Richelieu, sont au-dessous des Rois?
Avez-vous ignoré, qu'au pauvre la Tournelle
Je ne me suis jamais piqué d'être fidelle,
Que même de mon coeur, presque tous les Seigneurs

Avoient, bien avant vous, partagé les faveurs?
Ne l'avez-vous acquis ce coeur que pour le rendre?
N'ai je monté si haut que pour plus bas descendre?
Avant de me donner le nom de Châteauroux,
Il étoit temps encor, que ne me quittiez-vous?
L'exemple de ma soeur m'eût consolé de reste.
Vous n'aviez pas alors tant d'horreur de l'inceste,
Quand épris pour les miens de la plus tendre ardeur,
Vintimille et Mailly partageoient votre coeur.
Mille raisons alors consoloient ma disgrâce,
Auprès de d'Agenois je pouvois trouver grâce.
Tout charmant qu'il étoit, pour vous je l'ai quité
Et vous m'abandonnez! Je l'ai bien mérité.
Encor si votre haine envers moi déclarée,
M'avoit, à mes malheurs, dès long-temps préparée,
Je n'aurois pas, Seigneur, reçu ce coup cruel,
Dans le temps que j'espère un bonheur éternel.
Quand mon heureux amour peut tout ce qu'il désire,
Quand Perusseau se tait, Soissons a beau vous dire,
Que du Ciel, contre vous, j'excite le courroux,
Je crains peu ce cagot. Non, je ne crains que vous.

LE ROI.

Aussi ce que j'ai fait, seul je puis le détruire,
Je n'ai pas eu grand' peine à me laisser séduire.
Sitôt que je vous vis, mon coeur dans l'avenir
Vit tout ce qui pourroit un jour nous désunir.
Je voulois qu'à mes voeux rien ne fût inflexible.
Je n'examinois rien, je voulois l'impossible.
Enfin j'ai cru pouvoir mourir chrétiennement,
Sans rompre, avant ma mort, un lien si charmant.
Les obstacles sembloient entretenir ma flamme,
Un Prêtre en vain parloit: mais la grâce, Madame,
Ne m'avoit pas encor fait entendre sa voix,
Du ton dont elle sait parler au coeur des Rois.
Envisagez l'horreur du noeud qui nous assemble,
Pouvons-nous plus long-temps, Madame, vivre ensemble?
Je sens tous les tourmens que mon coeur va souffrir;
Mais il ne s'agit plus d'aimer; il faut mourir.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Eh bien! mourez, cruel, contentez votre gloire,
Je ne dispute plus. J'attendois, pour vous croire,
Que cette même bouche, après mille sermens
D'un amour, qui devoit unir tous nos momens,
Cette bouche à mes yeux s'avouant infidelle,
M'ordonnât elle-même une absence éternelle:

Moi-même j'ai voulu vous entendre en ce lieu.
Je n'écoute plus rien, et pour jamais adieu.
Pour jamais. Ah! Seigneur, songez bien en vous-même
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime.
Dans huit jours, dans un mois, si vous ne mourez pas,
Serez-vous insensible à mes foibles appas?
Voudrez-vous que mes jours se succèdent sans cesse,
Sans que mon cher Louis puisse voir sa maîtresse,
Sans qu'aussi tous les jours je puisse voir Louis?
Mais quelle est mon erreur? mes pleurs sont inouis.
L'ingrat, de mon départ consolé par avance,
Daignera-t-il compter les jours de mon absence?
Ces jours si longs pour moi, lui sembleront trop courts.

LE ROI.

Je n'aurai pas, Madame, à compter trop de jours.
J'espère que, dans peu, la triste renommée
Vous fera confesser que vous étiez aimée,
Et que votre départ avançant mon trépas.....

MADAME DE CHATEAUROUX.

Ah! Sire, s'il est vrai, ne nous séparons pas.
Je consens, s'il le faut, à n'être plus aimée;
Mais à ne plus vous voir suis-je donc condamnée?

Pourquoi m'enviez-vous l'air que vous respirez ?

LE ROI.

Hélas ! je l'ai promis, ma Duchesse, partez.
Si vous restiez encor, je connois ma foiblesse,
Il faudroit vous combattre, et vous vaincre sans cesse.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Quoi ! Seigneur, pour des loix que vous pouvez changer,
Dans d'éternels chagrins voulez-vous me plonger ?
Si l'Eglise a ses droits, n'avez-vous pas les vôtres,
Ses intérêts sont-ils plus sacrés que les vôtres?
Dites, parlez.

LE ROI.

Hélas ! que vous me déchirez !

MADAME DE CHATEAUROUX.

Eh quoi ! vous êtes Roi, Seigneur, et vous pleurez.

LE ROI.

Oui, Madame, il est vrai, je pleure et je soupire;
Je frémis; mais enfin, quand j'acceptai l'empire,

L'Eglise m'adopta pour l'aîné de ses fils;
Je jurai qu'à jamais je lui serois soumis.
Elle a de mes égaux exercé la constance.
Oh! si vous remontiez jusques à sa naissance,
Vous verriez de tout temps les Princes et les Rois,
Recevoir humblement ses dogmes et ses lois.
Faudra-t-il qu'à sa voix je me montre rebelle,
En souffrant dans mon coeur une ardeur criminelle?
Non, Madame, il est temps qu'un juste repentir
Etouffe pour jamais mon funeste plaisir;
Que mon peuple, qui fut témoin de mon offense,
Le soit de mon regret et de ma repentance.
Autant que je l'ai pu, j'ai rempli vos souhaits,
J'ai répandu sur vous les honneurs, les bienfaits:
Vous avez disposé des emplois et des places;
Vous êtes le canal par où coulent mes graces.
N'ai-je pas assez cher acheté vos faveurs?
Je n'ai pas tant payé celles de vos deux soeurs.
Mon peuple ne sauroit vous voir surintendante,
Quittez donc au plutôt cette place éminente.
Mon scandale à ce prix doit être réparé,
Mon aumônier a dû vous l'avoir déclaré.
Partez sans différer, j'attends dans peu la Reine,
Votre présence ici pourroit lui faire peine,
Elle est votre maîtresse, allez à Châteauroux,
Implorer le Seigneur et fléchir son courroux.
Je fais, en vous chassant, l'effort le plus insigne.
Mais, Madame, après tout, me croyez-vous indigne

De

De laisser un exemple à la postérité,
Qui sans de grands efforts ne puisse être imité.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Non, je crois tout facile à votre perfidie,
Je vous crois digne enfin, après m'avoir bannie,
De me priver de tout, même de mon Duché;
De me l'avoir donné n'êtes-vous point fâché?
Qui peut me dépouiller de la surintendance
Est capable de tout. Voilà la récompense
Du sacrifice, ingrat, que vous a fait mon coeur.
Ah! ma chère Mailly, trop malheureuse soeur,
Ton exemple devoit me servir de modèle,
Pour connoître le coeur de ce Prince infidèle.
Je ne vous parle plus de me laisser ici,
De tous vos sentimens mon coeur est éclairci.
Quoi! moi, j'aurois voulu, de mon rang dépouillée,
D'un peuple qui me hait soutenir la risée?
J'ai voulu vous pousser à cette cruauté;
J'ai réussi. Mon coeur vous doit la liberté.
Je pourrois contre vous éclater en injures,
Mettre au jour les transports de vos flammes impures,
Relever de Choisi les *lubriques festins*,
De vos appartemens les repas clandestins.
Mais si de mon affront je desire un vengeur,
Je ne le cherche, ingrat, qu'au fond de votre coeur.
Honorez les Prélats de votre confiance,
Je veux bien leur laisser le soin de ma vengeance.

Méritez le surnom de Louis le pieux;
C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

On crut, dans cette circonstance, que le Duc de Richelieu étoit disgracié, comme Madame de Châteauroux, et on fit une parodie de la tragédie de Bajazet.

Madame de Châteauroux y est sous le nom de Roxane, Richelieu, sous celui d'Acomat, la Reine sous celui d'Assahi.

MADAME DE CHATEAUROUX *seule.*

Malheureux Acomat, triste jouet du sort,
Qui n'attends désormais que la honte ou la mort,
Aurois-tu jamais cru que l'aveugle fortune
Me feroit avec toi une cause commune,
Quand esclave soumis de mes moindres desirs,
Tu n'avois d'autres soins que ceux de mes plaisirs?
Ce temps n'est pas bien loin, et ma grandeur passée,
Vient à chaque moment se peindre à ma pensée.
Souveraine au Serrail, maitresse du Sultan,
Gouvernant à mon gré tous les chefs du Divan,
De la foible Assahi craignant peu la cabale,
Ayant su rabaisser l'orgueil de ma rivale,
Je me voyois enfin au comble de mes voeux,
Lorsqu'un affreux revers nous accabla tous deux.

Toi qui me vis cent fois dans les bras de ton maître,
En l'état où je suis peux-tu me reconnoître?
Trop fidèle Acomat, de quel oeil peux-tu voir
L'amante du Sultan, sans appui, sans pouvoir,
Proscrite injustement, victime d'un faux zèle;
Toi-même poursuivi en esclave fidèle,
Exilé du Serrail, privé de tes emplois?
Eh qui peut donc compter sur l'amitié des Rois?
Voila donc à la fin le prix de tes services,
De tes soins obligeans à lui voiler ses vices.
Ton zèle, mes transports, prévenant ses desirs,
Conduisoient mon ingrat de plaisirs en plaisirs.
Tout finit, Acomat; aujourd'hui le barbare,
Après tant de bontés contre moi se déclare;
Son amour fait mon crime: et pour mieux me punir,
Il veut, dit-on, chasser jusqu'à mon souvenir.
Ah! Grand Dieu...., mais dis-moi, crois-tu qu'il soit possible,
Qu'à nos larmes toujours il demeure insensible?
Peut-être que les traits qui charmerent son coeur
Seroient assez puissans pour finir mon malheur:
Un amour mal éteint peut aisément renaître.
Aux regards du Sultan oserai-je paroître?
Je connois son penchant; son coeur, fait pour aimér,
A mon premier coup d'oeil pourra se désarmer,
Et que le peuple alors tonne, éclate, conspire,
J'aurai toujours pour moi le plus grand de l'Empire;

Bientôt même à mes pieds, mes cruels ennemis,
Brigueront mes bontés, repentans et soumis;
Mais plus je me verrai de puissance et de gloire,
Moins d'un affront reçu je perdrai la mémoire.
Je veux bien l'avouer, l'éclat de la grandeur
Pour mon coeur ulcéré auroit peu de douceur:
S'il falloit en jouir sans venger mon outrage,
La couronne à ce prix seroit un esclavage.
Acomat, du Sultan je veux fléchir le coeur;
Si j'y parviens, crois-tu que ma juste fureur
Punira foiblement les auteurs de ma peine?
Je veux que tu frémisse aux effets de ma haine.

Dans ce temps-là fut renvoyé aussi le Duc de Chatillon, Gouverneur du Dauphin, père de Louis XVI, et on fit la pièce suivante : Chatillon est sensé reciter ces vers à Richelieu.

Par votre humeur le monde est gouverné,
Vos volontés font le calme et l'orage;
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la Cour, dans un humble village.
Alcimedon, mes desirs sont contens;
Je trouve bon le désert que j'habite,
Et je vois bien qu'il faut céder aux temps,
Quitter ce monde, et devenir hermite.
Je suis heureux de vieillir sans emploi,
D'être oublié, de vivre tout pour moi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance.

Ah! si le Ciel qui me traite si bien,
Avoit pitié de vous et de la France,
Votre bonheur seroit égal au mien.

NOTE NEUVIÈME.

Sur le Père LACHAISE, Confesseur du Roi et Jésuite.

Lettre de M. le Maréchal de Villars au Révérend Père Lachaise.

MON TRÈS-RÉVÉREND PÈRE,

JE suis obligé de vous dire que le Sieur Terrien, Curé de Montpezat, mérite votre protection.....

Il y a plus de vingt ans que je vous ai supplié, mon Révérend Père, de vous souvenir d'une soeur que j'ai, religieuse dans l'abbaye Saint-André, à Vienne. Ayez la bonté de vous informer si, par sa vertu et son bon esprit elle ne seroit pas digne de

gouverner une grosse abbaye. Je vous serai très-sensiblement obligé, si vous voulez bien lui en procurer une qui l'approchât plus de Paris, (1) où j'espère passer le temps de ma vie que je ne donnerai pas au service du Roi. Vous me donneriez une grande consolation, par l'espérance de la voir plus souvent que je ne ferai quand elle demeurera à Vienne.

Nos affaires avancent tous les jours. La défaite entiere de la troupe de Catinat, la mort de Rolland, et l'exécution de tout ce qui a été pris avec lui, étonne le reste du parti, et il s'en rend plusieurs. Je vous dirai que la fermeté que ces malheureux marquent dans les plus longs et les plus cruels supplices, est surprenante, et un nommé Maillé, lieutenant de Rolland, jeune homme très-bien fait, ne quitta pas un air riant depuis la lecture de son arrêt, pendant la question et jusqu'au dernier soupir.

(1) Elle eut l'abbaye de Chelles.

NOTE DIXIEME.

De Mesmes, Premier Président pendant la Régence du Duc d'Orléans.

Pendant l'exil du Parlement à Pontoise, on ne cessa de négocier avec les chefs de la compagnie, pour obtenir d'elle ce qu'on vouloit pour réduire ses prétentions, pour la conduire à accepter la bulle.

Le premier Président de Mesmes n'avoit point de répugnance à l'accepter; car il étoit toujours de l'avis des ministres; et sous l'extérieur d'un homme pesant et lourd, il cachoit beaucoup d'esprit, qu'il employoit à gouverner, comme il vouloit, sa compagnie. Le Parlement étoit alors divisé en trois factions, dominées par trois chefs, celle du premier Président, celle de l'Abbé Menguy, juge éclairé, vif, intrigant; mais plus facile que l'Abbé Pucelle, chef du troisieme parti: cet Abbé Pucelle étoit homme de grand mérite, chef des principales têtes du Parlement, mais il étoit dur, attaché à son sentiment, difficile à ramener et parlant plus

haut que personne contre les opérations de la régence : il étoit à la tête de plus de cent Magistrats, et c'étoit avec ces trois personnages, que le Régent avoit à négocier. Les difficultés étoient grandes pour réussir avec des pareils personnages, qui trouvoient un grand mérite à résister aux volontés des Ministres ; ces difficultés cependant ne rebuterent point Dubois ni le Duc d'Orléans, qui employerent Sechelles pour négocier avec le Parlement, et qui tous les jours alloit ou venoit de la Cour à Pontoise pour cet objet, traitant avec le premier Président de Mesmes.

Ce premier Président étoit grand mangeur et il aimoit la bonne chere ; il donnoit à diner à tout le Parlement aux dépens du Roi, qui lui faisoit passer des sommes considérables pour l'indemniser d'une pareille dépense. On assure même qu'il en retira de sept à huit cents mille livres.

Sechelles convint des faits avec ce Magistrat, qui voyoit tous les jours les chefs de parti, et qui dit un jour à Sechelles, *que pour terminer il falloit sacrifier l'Abbé Menguy.* Ce Conseiller au Parlement étoit l'ami particulier du premier Président, et ce propos étonna beaucoup l'envoyé du Régent,

mais le Président lui répartit : vous êtes donc bien surpris, parce que l'abbé Menguy est mon ami et le vôtre. Dans quatre jours je lui dirai ce que nous aurons fait, mais jusqu'à ce temps-là il ne faut pas qu'il sache rien : c'est le moyen de mortifier sa curiosité et sa vivacité ; il sera inquiet de voir la paix se faire sans son concours ; et nous viendrons par-là à bout de le ramener, et nous le verrons venir de lui-même à nous : envoyons chercher sur le champ l'Abbé Pucelle.

Pucelle arrive et on négocie avec lui, on lui montre l'état des affaires, ce que demande la Cour, ce qu'on doit et ce qu'on peut accorder, et la négociation avançoit quand Menguy, jaloux et inquiet, se donnoit toutes sortes de mouvemens pour en connoître les détails, tandis que personne ne lui disoit mot : enfin craignant qu'on finît sans lui, il s'offrit, comme le Président l'avoit prévu et se réunit aux autres.

Tout étant donc conclu et arrêté pour le retour, le Duc d'Orléans voulut donner à Sechelles l'agrément de porter à Pontoise la nouvelle du rappel du Parlement, et la veille du jour que les lettres de translation à Paris devoient être envoyées, Sechelle ar-

rive à Pontoise, lorsque deux cents Présidens ou Conseillers, ou Notables de la ville étoient à table, et le jour même de la noce de la fille du premier Président avec le Duc de Lorges : le Président publia l'objet du voyage de Sechelles, la nouvelle fut reçue avec la joie et aux acclamations de toute la compagnie et des convives.

NOTE ONZIÈME.

NANTES.

Conspiration des Bretons contre la Régence du Duc d'Orléans; leur exécution à Nantes.

Le voyage de Châteauneuf à Nantes, à la tête d'une nombreuse Magistrature, consterna la Bretagne : il avoit ordre de juger à mort tous conspirateurs contre le Régent de France.

Il les assembla après plusieurs informations antérieures, et le jugement à mort fut lu

à MM. de Pontcalles, de Mont-Louis, Chevalier de Talhouet et du Coëdic, dans une petite salle voisine de celle où la séance avoit été tenue, et ensuite ils furent conduits, les mains liées, dans la chapelle du château, accompagnés chacun d'un Père Carme pour les confesser.

Ils y resterent jusqu'à huit heures un quart qu'ils furent conduits au supplice. Ils passerent par la petite rue des Jacobins, où il y avoit une double haie de soldats des compagnies des invalides en garnison au château, par la grande rue des Jacobins, par celles du port Maillard et de la Monnoie, où il y avoit aussi une double haie de soldats du régiment de Saint-Simon, infanterie, et delà ils entrerent dans la place du Bouffay, où se devoit faire l'exécution.

Ils étoient précédés par la compagnie des gardes de la Chambre Royale, commandée par un Capitaine et un Lieutenant, tous à cheval, avec chacun un flambeau de cire allumée à la main, et par le greffier de ladite chambre, et ils étoient suivis d'une troupe d'archers de la Maréchaussée, commandée par le sieur de la Griolaye, Lieutenant-général de la Maréchaussée de Bretagne

aussi à cheval, tenant chacun un flambeau allumé à la main.

L'échaffaud avoit été dressé dans la place du Bouffay, à environ vingt pas du pied du grand escalier qui conduit au palais, et vis-à-vis les fenêtres de la chambre criminelle.

Les grenadiers et partie du régiment de Saint-Simon occupoient la face de l'échaffaud du côté du Nord, la baïonnette au bout du fusil, les armes présentées et serrées à la pointe de l'épée, et le reste du bataillon étoit disposé aux quatre avenues de la place, pour les garder et empêcher qu'on y entrât, elles étoient baricadées avec des charrettes à bras, dont les portefaix se servoient pour transporter les marchandises, de sorte qu'il y avoit peu ou fort peu de spectateurs, presque tous les spectateurs s'étoient glissés adroitement dans les mâsures, et derriere les pilliers de l'ancienne halle qui avoit été incendiée au mois de février 1718, et qui n'étoit point encore rétablie.

M. de Mont-Louis fut exécuté le premier et ensuite MM. de Talhouet, le Moyne et du Coëdic, et M. le Marquis de Pontcallec fut le dernier.

Pendant cette exécution, les canons du château, chargés à boulets, étoient braqués sur la ville.

Les corps décapités et leurs têtes furent portés dans une charrette à la porte du couvent des Carmes, et ensuite transportés par le cloître sur le tombeau des Rieux, où ces Pères ont coutume de mettre leurs religieux morts, pendant l'office et la messe de leur enterrement, comptant qu'ils feroient la même chose le lendemain pour ces gentilshommes : mais il leur fut ordonné de les enterrer *incognito* et sans aucune cérémonie à la connoissance publique, ce qui fut exécuté. Ils eurent soin seulement de distinguer les têtes et de les placer chacune avec le corps qui lui convenoit, après quoi ils leur donnerent sépultures, vis-à-vis la place du choeur, les fosses sont marquées chacune d'un carreau de fayence sans armoiries.

Du 27 mars 1720.

En conséquence de l'arrêt rendu hier, par la Chambre Royale établie à Nantes, par lettres patentes du 3 octobre 1719, par lequel MM. Talhouet de Bennamour, de

l'Ambilly, J. Cervieux de Melac, la Berraye, Talhouet de Boishoram de Bourneuf, de Trenelet fils, Coquart de Roscouan, les Comte et Chevalier du Polduc, Rohan, du Groesquer l'aîné, l'Abbé du Groesquer, la Houssaye père, la Roissiere de Kerpedron, le Chevalier du Crosco, le Gouells de Kerantre, et Villegley, accusés contumax, ont été condamnés à avoir la tête tranchée, cette exécution a été faite par effigie, en un tableau attaché à une potence, qui a été, à cet effet, plantée dans la place publique du Bouffay de ladite ville de Nantes.

Des lettres patentes ont été régistrées en la Chambre Royale, séante à Nantes, le quinze avril mille sept cents vingt.

Par lettres patentes données à Paris le quatorze avril mille sept cents vingt, il a été ordonné que la Chambre Royale établie à Nantes par autres lettres patentes du trois octobre mille sept cent treize, seroit transférée en l'arsenal de Paris, où elle continuera de s'assembler pour faire le procès, tant aux accusés qui sont exceptés par les lettres d'amnistie dudit mois d'avril, qu'aux condamnés contumax qui voudront la purger. A l'effet de quoi ils pourront se met-

tre en état dans les prisons du For-l'Evêque de Paris, il est aussi ordonné que ladite Chambre, ainsi transférée, connoîtra de l'exécution de tous les arrêts et jugemens par elle rendus dans tous les points et chefs qui ne se trouveront pas compris dans lesdites lettres d'amnistie.

Ces lettres patentes ont été registrées en ladite Chambre à Nantes, le dix-neuf avril mille sept cents vingt.

Fin des Notes du Tome III de l'Histoire des hommes illustres.

645788
SBN

BIBLIOTECA